
Les bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick

Impact sur l'endettement et sur la persévérance

Publié en 2008 par
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, QC, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télécopieur : 514 985-5987
Internet : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : boursesmillenaire@bm-ms.org

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.

Les bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick :
Impact sur l'endettement et sur la persévérance
Numéro 36

Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ni d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

Les bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick

Impact sur l'endettement et sur la persévérance

Écrit par :
Lori McElroy

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Juin 2008

Table des matières

Sommaire	i
Chapitre 1 - Introduction	1
Chapitre 2 - L'aide financière au Nouveau-Brunswick	3
Programmes de bourses d'études au Nouveau-Brunswick	3
Impact sur les étudiants du Nouveau-Brunswick	8
Changements aux politiques d'aide financière du Nouveau-Brunswick	9
Chapitre 3 - Profils des étudiants bénéficiaires d'aide financière	11
L'impact sur l'endettement des étudiants et sur les besoins non satisfaits	11
Profils	15
Boursiers	17
Boursiers du millénaire et bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick	20
Situation financière	23
État matrimonial	25
Titre professionnel visé	27
Type d'établissement fréquenté	29
Chapitre 4 - L'impact sur la persévérance à l'école	31
Méthode	31
Résultats	36
Exploration des raisons qui peuvent expliquer les constatations faites sur la persévérance	47
Conclusions générales	56
Bibliographie	59
Glossaire	61
Annexe A - Aide offerte aux étudiants à temps plein au Nouveau-Brunswick	63
Annexe B - Profil d'étudiants pour 2004-2005	65
Annexe C - Profil des cohortes et des groupes témoins millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé - étudiants de 1^{re} année	79

Sommaire

L'étude

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a instauré un programme de bourses en l'an 2000. Peu après, elle a entrepris un programme de recherche afin d'examiner divers aspects de l'aide financière aux étudiants¹. Les travaux de recherche dont il est fait état dans le présent document font partie d'une série d'études qui examinent l'impact des bourses d'études du millénaire dans diverses provinces du Canada.

Afin d'éviter le chevauchement, le programme des bourses d'études du millénaire est administré par l'entremise des systèmes de remise d'aide financière aux étudiants en vigueur dans chaque province et territoire. Par conséquent, certains aspects du programme varient selon la province ou le territoire examiné. L'impact des bourses du millénaire dans chaque province ou territoire doit par conséquent être étudié séparément. Les premiers examens ont été effectués en Colombie-Britannique et au Manitoba. Le présent rapport concerne le Nouveau-Brunswick.

Cette recherche comprend trois volets. D'abord, on y documente les effets de l'implantation du Programme de bourses d'études du millénaire sur la structure du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. En second lieu, on y décrit les impacts des changements (c'est-à-dire l'implantation du Programme de bourses d'études du millénaire et les changements apportés au Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick) sur l'endettement et les besoins non satisfaits des étudiants. En dernier lieu, on y examine les effets de ces changements sur la persévérance à l'école, le cas échéant.

La recherche est établie en fonction de données administratives provenant du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une excellente source de données sur

l'endettement des étudiants, car on y retrouve nombre de renseignements sur l'aide financière, dont l'évaluation des besoins, les prêts et l'aide accordée sous d'autres formes ainsi que des renseignements à propos des programmes d'études dans lesquels sont inscrits les bénéficiaires de l'aide.

En revanche, les données concernant l'aide financière aux étudiants utilisées comme source de renseignements sur la persévérance ont certaines limites, car la base de données n'inclut que les étudiants ayant demandé de l'aide financière pour une année donnée. Certains étudiants apparaissent dans la base de données et n'y réapparaissent pas aux années subséquentes. La base de données ne dit pas combien d'entre eux ont abandonné leurs études et combien ont continué sans avoir recours à l'aide financière. Cependant, la recherche sur la persévérance se concentre sur les boursiers (les bénéficiaires d'une bourse), qui ont des besoins évalués très grands et qui, par conséquent, sont beaucoup plus susceptibles que les étudiants ayant des besoins moins élevés de demander de l'aide financière chaque année.

Les programmes de bourses au Nouveau-Brunswick

Deux programmes de bourses sont disponibles au Nouveau-Brunswick : le Programme de bourses d'études du millénaire et le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Les bourses d'études du millénaire ont été implantées au Nouveau-Brunswick en 1999-2000 sous forme de programme de remise de dette en vue de réduire la dette accumulée par les étudiants à la fin de chaque année scolaire.² Ce programme n'a aucune

1 L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination aux personnes des deux sexes.
2 Les remises de dettes sont des bourses qui sont versées directement aux pourvoyeurs d'aide financière (c.-à-d. les institutions financières) afin de réduire la dette de l'étudiant. Dans certaines provinces, les bourses du millénaire sont versées directement aux étudiants. La forme que prend l'aide versée n'influence pas sa valeur.

influence sur l'aide totale accordée aux étudiants, qui demeure la même. En revanche, les étudiants dont les besoins évalués dépassent le seuil établi pour avoir droit à une bourse du millénaire bénéficient d'une réduction du prêt qu'ils doivent rembourser à la fin de l'année. Les économies réalisées grâce au financement de la Fondation ont permis au Nouveau-Brunswick d'investir dans la bonification de son programme actuel de bourses d'études, dont le but est de réduire les besoins non satisfaits des étudiants à temps plein.

Pour avoir droit à une bourse d'études du millénaire, un étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs au seuil établi pour l'année en question, étudier à temps plein au premier cycle universitaire et avoir complété plus de 60 pour cent d'une année scolaire. Tous les étudiants à temps plein sont admissibles au Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Pour recevoir une bourse dans le cadre de ce programme, les besoins évalués d'un étudiant doivent être supérieurs au montant maximum des prêts étudiants disponibles. L'étudiant ayant des besoins supérieurs au montant accordé sous forme de prêt pourrait recevoir une bourse correspondant à la différence entre ses besoins évalués et le prêt maximal, jusqu'à concurrence du maximum établi.

Le tableau A présente le nombre total de chacun des types de bourses accordés chaque année, de

1999-2000 à 2004-2005. Le total de l'aide financière octroyée y est aussi indiqué. On remarque une forte augmentation du nombre de bourses du Nouveau-Brunswick (BNB) accordées durant cette période, ainsi qu'une hausse importante du montant total alloué. Cette augmentation a été rendue possible par le réinvestissement de l'argent économisé par le Nouveau-Brunswick grâce au programme des bourses d'études du millénaire. Le nombre de bourses du millénaire accordées et la valeur de celles-ci sont demeurés stables au cours de cette période.

L'impact sur l'endettement des étudiants

Le programme des bourses du millénaire réduit la dette accumulée de ses bénéficiaires. Elles sont versées sous forme de remise de dette à la fin de l'année, réduisant le prêt total accordé pour l'année. La figure A³ illustre le montant des prêts étudiants accordés aux bénéficiaires de bourses du millénaire chaque année, avant et après avoir tenu compte des bourses. Les prêts accordés aux étudiants n'ayant pas reçu de bourse du millénaire sont illustrés à titre comparatif. Les montants de leurs prêts sont moins élevés que ceux reçus par les bénéficiaires de bourses du millénaire, car leurs besoins évalués sont moins élevés (avoir des besoins très grands est le premier

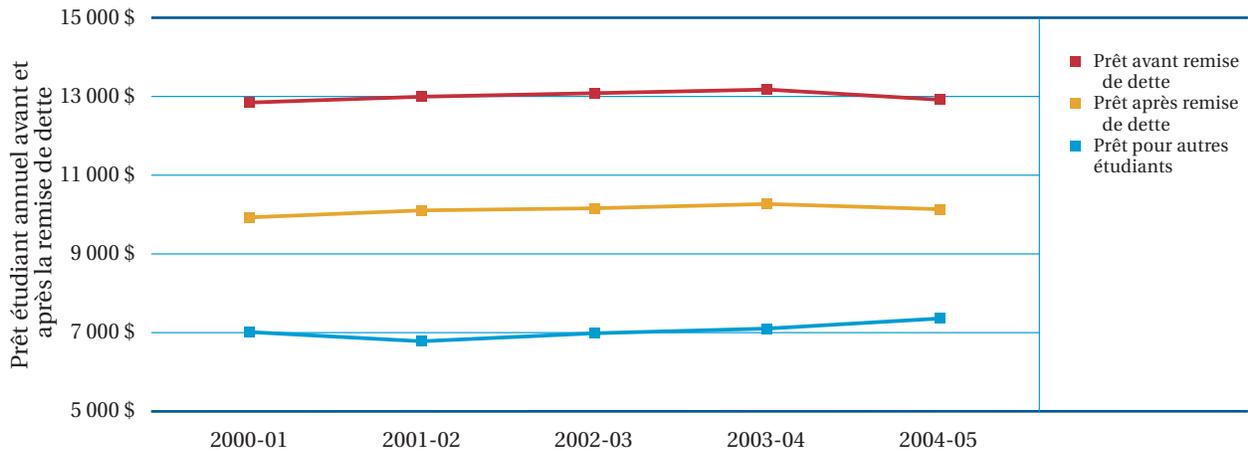
Tableau A : Nombre de bourses du millénaire et du Nouveau-Brunswick accordées depuis 1999-2000

Année	Nombre de candidats	Bourses d'entretien du N.-B.		Bourses d'études du millénaire	
		Candidats retenus	Montant total	Bourses émises	Montant total
1999-2000	17 129	5 716	5 175 026 \$	2 574	7 293 000 \$
2000-2001	15 876	6 010	6 966 206 \$	2 509	7 294 000 \$
2001-2002	17 187	6 374	9 589 777 \$	2 535	7 293 000 \$
2002-2003	16 528	6 333	10 484 115 \$	2 520	7 261 000 \$
2003-2004	16 672	7 833	14 921 478 \$	2 518	6 972 500 \$
2004-2005	16 294	7 452	16 447 100 \$	2 548	6 930 500 \$

Source : Le nombre total de candidats retenus ainsi que les renseignements sur les BNB sont fournis par les Services financiers aux étudiants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick; les renseignements sur les bourses d'études du millénaire sont fournis par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

3 Bien que le programme des bourses d'études du millénaire ait été instauré en 1999-2000, ce n'est qu'en 2000-2001 qu'on a commencé à compiler les renseignements à propos des bourses. Par conséquent, cette recherche s'intéresse à la période allant de 2000-2001 à 2004-2005.

Figure A : Montants des prêts étudiants par année d'attribution, de 2000-2001 à 2004-2005, avant et après distribution des bourses d'études du millénaire



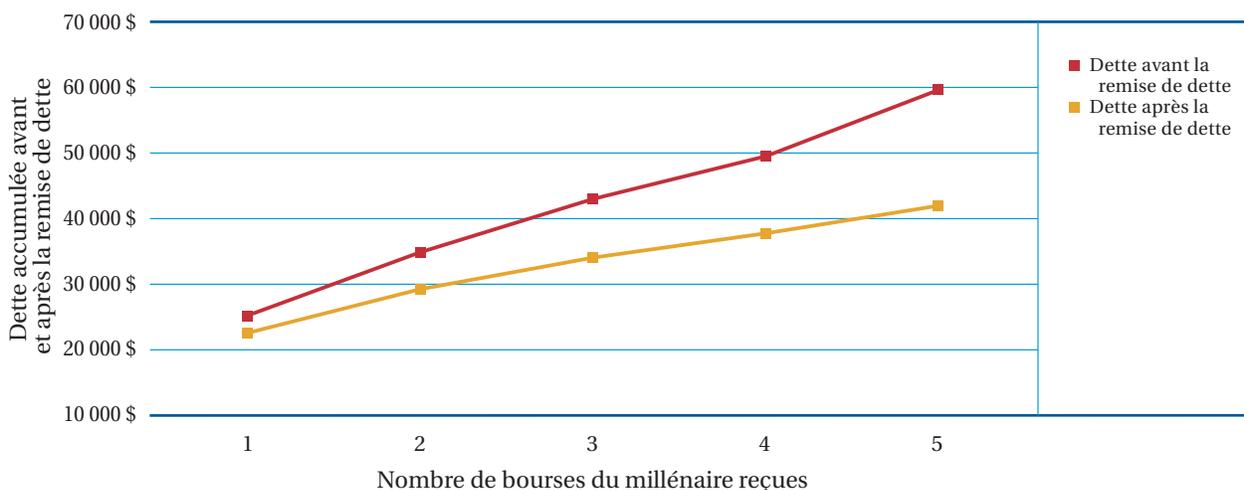
Remarque : Le « prêt pour autres étudiants » fait référence aux bénéficiaires de prêts aux étudiants n'ayant pas reçu de bourse du millénaire pour l'année en question. Ils ont peut-être reçu une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick cette année-là, ou une bourse du millénaire une autre année. Le nombre d'étudiants ayant reçu une bourse du millénaire chaque année est illustré à la figure 3.

critère d'admissibilité aux bourses du millénaire).

D'une année à l'autre, les bénéficiaires de bourses du millénaire ont vu leur prêt étudiant réduit en moyenne de plus de 20 pour cent. Dans le cas des étudiants ayant reçu la bourse du millénaire

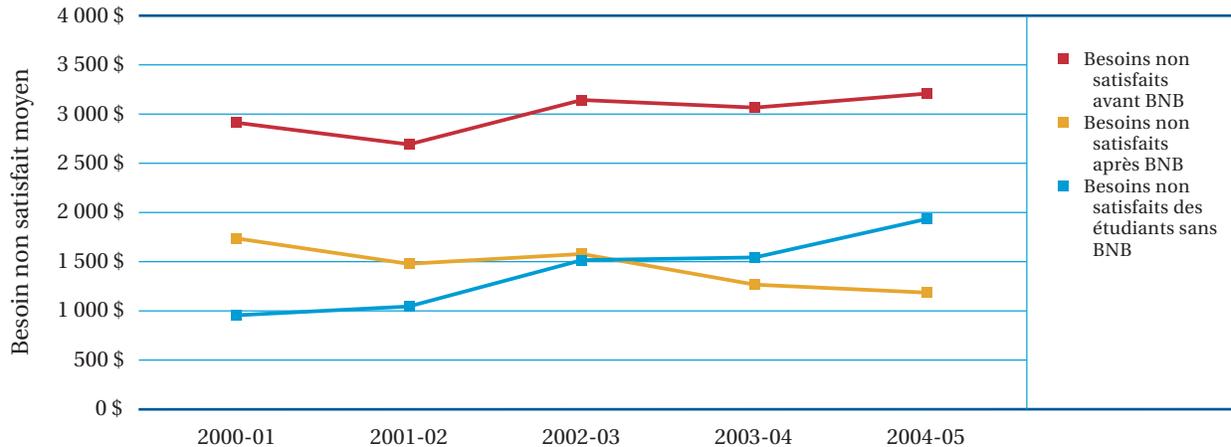
maximale de 4 000 \$, la réduction de la dette annuelle se chiffrait à un peu plus de 40 pour cent. Recevoir des bourses sur plusieurs années a un effet cumulatif, comme illustré à la figure B. Les étudiants ayant reçu plus de bourses avaient aussi accumulé une dette

Figure B : Total de la dette accumulée avant et après distribution des bourses du millénaire, selon le nombre de bourses reçues de 2000-2001 à 2004-2005



Nombre d'étudiants : 2 420 ont reçu une bourse d'études, 872 en ont reçu deux, 367 en ont reçu trois, 96 en ont reçu quatre et 17 en ont reçu cinq.

Figure C : Les besoins non satisfaits par année, avant et après avoir tenu compte des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick (BNB)



Remarque : Deux groupes d'étudiants sont illustrés pour chacune des années, soit tous les étudiants ayant reçu une BNB et tous les étudiants n'en ayant pas reçu (bien qu'ils aient pu en bénéficier une autre année).

supérieure (avant les bourses du millénaire) à celle des étudiants qui avaient reçu moins de bourses. En revanche, les bourses du millénaire ont considérablement réduit l'endettement. La réduction de la dette varie entre 11 pour cent, pour les étudiants qui n'ont reçu qu'une seule bourse, à 30 pour cent, pour ceux qui ont reçu cinq bourses.⁴

Les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick réduisent les besoins non satisfaits, tel qu'illustré à la figure C. On y voit quels seraient les besoins non satisfaits moyens si les bénéficiaires du programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick n'avaient pas reçu de bourse. Sans la hausse des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, les besoins non satisfaits moyens auraient augmenté au

cours de la période de référence couverte dans le graphique, car les dépenses évaluées augmentaient à un rythme plus rapide que la limite des prêts. Les bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick profitent de la réduction substantielle de leurs besoins non satisfaits, qui se situent maintenant près ou en dessous des besoins non satisfaits des étudiants n'ayant pas reçu de telles bourses. Plus la valeur des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick augmentait, plus les étudiants s'en prévalaient : en 2000-2001, les besoins non satisfaits des bénéficiaires avaient été réduits de 40 pour cent mais, en 2004-2005, cette réduction avait atteint près de 60 pour cent.

4 Les étudiants admissibles peuvent recevoir une bourse du millénaire pour un maximum de 136 semaines, ce qui équivaut à quatre années scolaires dans le cas d'un programme d'études d'une durée typique de 34 semaines. Les étudiants ayant reçu cinq bourses étaient inscrits à des programmes d'études durant moins de 34 semaines.

Impact sur la progression scolaire

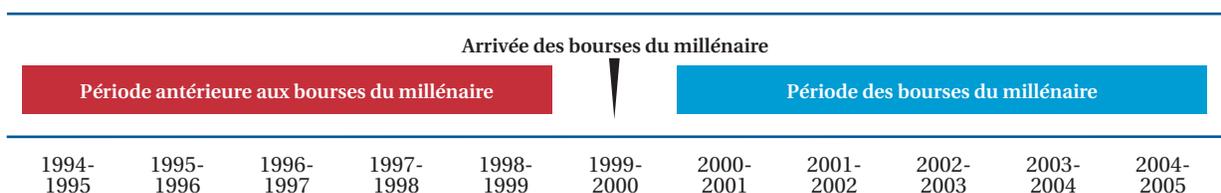
Afin d'explorer l'impact de la réduction de l'endettement et de la baisse des besoins non satisfaits sur la persévérance des bénéficiaires du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick, nous avons comparé deux groupes de bénéficiaires. L'un d'eux, la « cohorte antérieure aux bourses du millénaire », n'était pas admissible aux bourses du millénaire. Ces étudiants ont commencé un programme d'études pluriannuel en 1994-1995, soit avant la mise en vigueur des deux bourses. Nous avons suivi leur progression durant cinq ans jusqu'en 1998-1999. Les étudiants de l'autre groupe, la « cohorte des bourses du millénaire », ont commencé leur programme d'études pluriannuel en 2000-2001, l'année suivant l'arrivée des bourses du millénaire. Nous avons également suivi leur progression durant cinq ans, soit jusqu'en 2004-2005. Ces deux cohortes sont représentées à la figure D.

Les étudiants des deux cohortes fréquentaient l'école à temps plein au premier cycle universitaire et venaient de commencer un programme d'études pluriannuel la première année de leur période de suivi respective. Pour être inclus, les étudiants devaient également répondre au critère d'admissibilité des besoins élevés pour la cohorte des bourses du millénaire. À titre comparatif, nous avons sélectionné des étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire qui *auraient eu* droit à une bourse du millénaire s'ils avaient commencé leur programme en 2000-2001. Les étudiants de chaque

cohorte ont été admissibles au moins une fois durant la période de suivi et ce, en tenant compte des mêmes seuils que ceux imposés aux étudiants de la cohorte des bourses du millénaire. Cela signifie que les deux cohortes respectaient toutes les deux les critères financiers d'admissibilité aux bourses. Nous avons également apparié les deux groupes en fonction de la durée du programme et du titre professionnel visé. Nous avons évalué, au cours de la période de suivi, la progression des étudiants inscrits aux programmes de deux ans menant à un diplôme et aux programmes de quatre ans menant à un baccalauréat.

Pour la période antérieure aux bourses du millénaire, nous avons utilisé deux méthodes différentes afin de déterminer si un étudiant avait des besoins élevés ou non. Une des méthodes utilisait les mêmes seuils employés pour la période des bourses du millénaire. Ce groupe est désigné sous le nom de « cohorte antérieure aux bourses du millénaire non indexée », car les seuils n'étaient pas indexés en fonction de l'inflation. En revanche, étant donné que la période antérieure aux bourses du millénaire était de six ans, l'inflation aura réduit le pouvoir d'achat du dollar, ce qui signifie qu'un dollar de 1994 vaut plus qu'un dollar de 2000. Les seuils ont été indexés en fonction de l'inflation pour choisir qui ferait partie de la « cohorte antérieure aux bourses du millénaire indexée ». Ces deux cohortes se chevauchent, mais les besoins évalués de la cohorte indexée sont en moyenne moins élevés. Ce groupe a été construit en fonction de seuils qui auraient le même pouvoir d'achat avant les bourses du millénaire que s'ils avaient été utilisés après leur mise en œuvre.

Figure D : Périodes de suivi de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire et de la cohorte des bourses du millénaire



Dettes accumulées

La figure E illustre la dette moyenne accumulée par la cohorte des bourses d'études du millénaire et par celle antérieure aux bourses. Dans le cas de la cohorte des bourses du millénaire, la figure montre la dette accumulée avant la mise en œuvre des bourses du millénaire et la dette restante après leur arrivée. La dette est illustrée en dollars courants et en dollars constants de 2004, l'année finale de la cohorte des bourses du millénaire.

Si on ne tient pas compte des bourses du millénaire, le niveau d'endettement de la cohorte des bourses du millénaire est supérieur à celui des deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire, autant pour les programmes menant à un diplôme que pour ceux menant à un baccalauréat (quoique la dette des étudiants au baccalauréat soit supérieure). Cette tendance change lorsque l'on tient compte des bourses du millénaire. En revanche, l'endettement des étudiants inscrits aux programmes menant à un baccalauréat de la cohorte des bourses du millénaire était supérieur à celui de leurs homologues de la cohorte antérieure aux bourses, même en tenant compte de ces bourses.

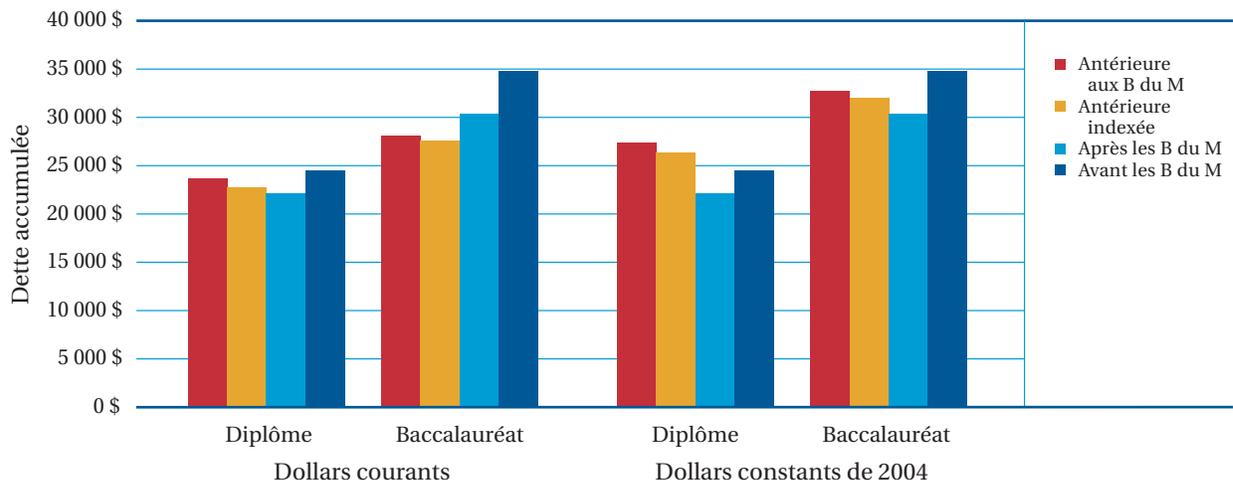
Lorsqu'une indexation en fonction de l'inflation par une conversion en dollars de 2004 est effectuée,

la tendance change à nouveau : les étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme et ceux inscrits aux programmes menant à un baccalauréat de la cohorte des bourses du millénaire avaient une dette amoindrie, après la mise en œuvre des bourses du millénaire, que leurs homologues de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire.

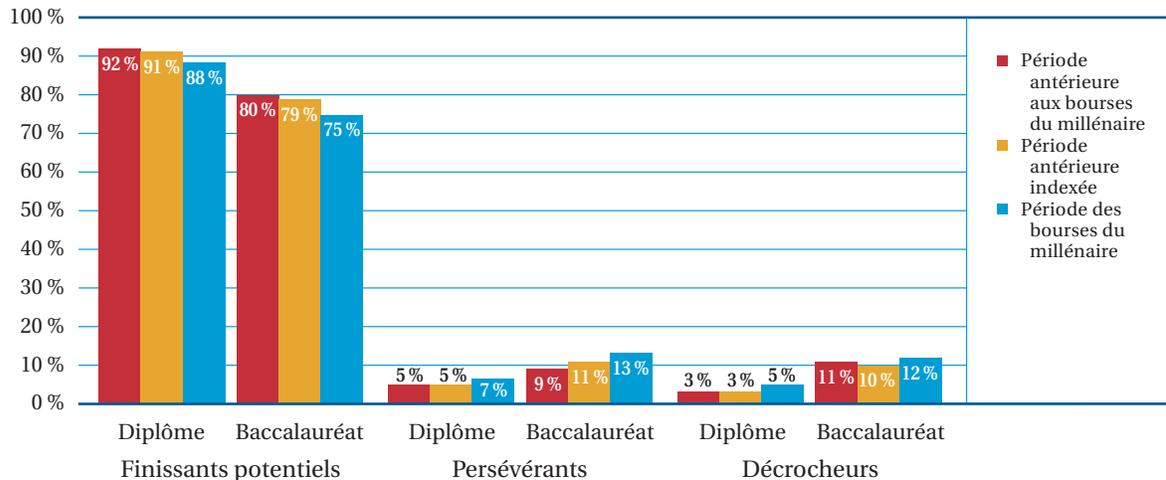
Progression scolaire

Afin de saisir les différences au niveau de la progression des étudiants, on a classé ces derniers en tant que *décrocheurs*, *persévérants* ou *finissants potentiels*. Les *finissants potentiels* sont des étudiants qui ont atteint la dernière année de leur programme d'études et qui ont peut-être obtenu le titre professionnel associé (nous ne savons pas si le titre professionnel a été obtenu ou non, car la base de données de l'aide financière ne contient aucun renseignement sur les crédits complétés et sur les titres obtenus). Les *persévérants* sont ceux qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme, mais qui fréquentaient toujours l'école la dernière année de suivi. Les *décrocheurs* sont les étudiants n'ayant pas atteint la dernière année de leur programme et qui ne fréquentaient plus l'école lors de la dernière année de suivi. Ces résultats sur la persévérance sont illustrés à la figure F.

Figure E : Dette totale accumulée à la fin de la période de suivi



Remarque : B du M signifie « Bourses du millénaire ».

Figure F : Finissants potentiels, étudiants persévérants et décrocheurs

Presque tous les étudiants inscrits à un programme menant à un diplôme étaient des finissants potentiels. Ceci n'est pas étonnant, étant donné que les étudiants avaient cinq ans pour compléter un programme de deux ans. Il y a, en gros, un effet de plafonnement pour ce groupe, car presque tous les étudiants avaient complété leur programme ou étaient toujours aux études. Aucune différence au niveau du taux d'achèvement du programme entre les deux cohortes n'a été observée. Chez les étudiants inscrits aux programmes de quatre ans menant à un baccalauréat, la persévérance observée était plus faible. Aucune différence importante au niveau de la persévérance n'a été observée entre la cohorte des bourses du millénaire et la cohorte antérieure aux bourses. On n'a pas non plus observé de différences entre le nombre d'années où les étudiants fréquentaient l'école ou le nombre d'années utilisées pour terminer le programme d'études.

Conclusions

Selon la recherche effectuée antérieurement, il existe un lien négatif entre l'endettement des étudiants et la persévérance (McElroy, 2004, 2005a, 2005b). Les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire, qui avaient accumulé une dette amoindrie grâce aux bourses, étudiaient plus longtemps que les étudiants

de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Le lien négatif entre l'endettement des étudiants et la persévérance a été expliqué en termes de crainte de l'endettement. En effet, au fur et à mesure que la dette augmente, plus d'étudiants décrochent afin d'éviter de s'endetter davantage. Ceci a été démontré par l'endettement plus élevé de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire et par la meilleure progression scolaire de la cohorte des bourses du millénaire.

La méthode utilisée dans le cadre de la présente étude est similaire à celle utilisée pour étudier l'impact des bourses d'études du millénaire au Manitoba. Toutefois, les résultats enregistrés diffèrent. Une comparaison entre les deux études au chapitre de l'endettement des bourses affectées à la remise de dette pourrait expliquer pourquoi. Dans le cas de l'étude du Manitoba, le montant moyen de remise de dette accumulée durant la période de suivi était beaucoup plus élevé que dans la présente étude. Il y avait, au Manitoba, deux bourses de remise de dette différentes l'une offerte par la Fondation des bourses d'études du millénaire et l'autre, par la province du Manitoba. Même si le Nouveau-Brunswick possédait également un programme de bourses d'études, on l'utilisait afin de combler les besoins non satisfaits des étudiants et non pour réduire la dette des étudiants. En outre, les étudiants du Nouveau-Brunswick avaient accumulé une dette

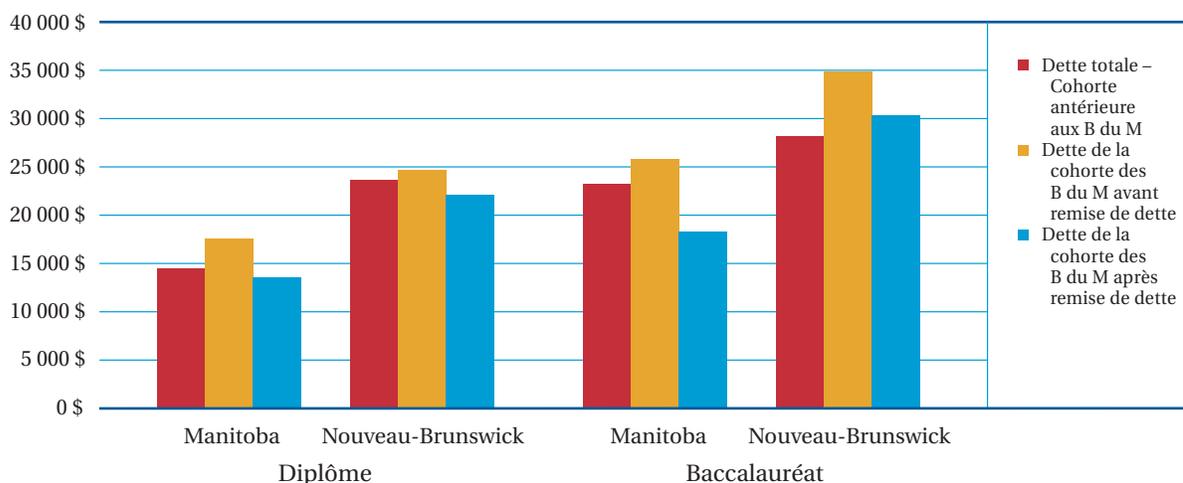
plus élevée que les étudiants du Manitoba, peut-être parce que la période de suivi était plus longue du côté du Nouveau-Brunswick.

Dans le cas de la présente étude, les étudiants inscrits aux programmes de deux ans menant à un diplôme avaient bénéficié, en moyenne, de 2 493 \$ en remise de dette, comparativement à 3 914 \$ pour les étudiants du Manitoba. Le montant accumulé des remises de dettes des étudiants au bac de quatre ans s'élevait à 4 410 \$ au Nouveau-Brunswick, comparativement à 7 678 \$ au Manitoba. Même si les étudiants du Nouveau-Brunswick avaient accumulé moins de remise de dette, la dette totale accumulée, quant à elle, était plus élevée, tel qu'illustré à la figure G. Par conséquent, les remises de dette au Nouveau-Brunswick représentaient dix pour cent de la dette totale des étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme de la cohorte des bourses du millénaire et 13 pour cent de la dette totale des étudiants de la même cohorte inscrits au baccalauréat. Au Manitoba, en revanche, les remises de dette représentaient 22 pour cent de la dette totale des étudiants au diplôme de la cohorte des bourses du millénaire, et 30 pour cent de la dette totale des étudiants de la même cohorte inscrits au

baccalauréat. En d'autres mots, la remise de dette a eu un impact beaucoup plus important sur la dette des étudiants manitobains que sur celle des étudiants du Nouveau-Brunswick, car les étudiants du Manitoba avaient accès à deux programmes de remise de dette.

Même si les étudiants du Nouveau-Brunswick ayant bénéficié d'une remise de dette étaient moins endettés que s'ils n'en avaient pas reçu, le total de la réduction de la dette de ces étudiants est demeuré modeste. Voilà peut-être l'une des raisons pourquoi leur persévérance n'était pas meilleure que celle du groupe antérieur aux bourses du millénaire : leur endettement n'a peut-être pas été réduit suffisamment pour influencer la décision de certains de poursuivre leurs études. En fait, parmi tous les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire, seuls les étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme ont vu leur dette s'amoinrir, comparativement à la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, mais aucune différence au n'a été observée plan de la persévérance. Cependant, il y a eu un effet de plafonnement au chapitre de la persévérance. Étant donné que presque tous les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses

Figure G : Comparaison de la dette accumulée et de la remise de dette entre le Manitoba et le Nouveau-Brunswick



Remarque : B du M signifie « Bourses du millénaire ».

du millénaire avaient complété leur programme ou étaient toujours aux études à la fin de la période de suivi, il était impossible que la cohorte des bourses du millénaire ait un niveau de persévérance plus élevé que la cohorte antérieure aux bourses.

Les étudiants de la période des bourses du millénaire payaient plus cher et recevaient des bourses plus élevées que ceux de la période antérieure. Parce que les limites de prêt étaient plus élevées durant la période des bourses du millénaire, les étudiants de cette période pouvaient contracter une dette plus élevée (avant remise) que les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire. Ainsi, bien que les bourses du millénaire aient réduit la dette accumulée par les étudiants, elles n'ont pas compensé pour l'augmentation de la dette. En tenant compte de la remise de dette, les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire inscrits à un baccalauréat avaient accumulé une dette supérieure à 30 000 \$, ce qui représente environ 2 000 \$ de plus que les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire. Ce sont toutefois des moyennes; certains étudiants avaient une dette accumulée considérablement plus élevée. Pour ces étudiants ayant un niveau élevé d'endettement, une réduction de quelques milliers de dollars n'est peut-être pas suffisante pour réduire la crainte de l'endettement.

Ces résultats ne vont pas à l'encontre des recherches précédentes selon lesquelles une réduction de la dette améliore la persévérance. Dans le cas présent, toutefois, les bourses du millénaire n'ont pas réduit la dette des étudiants inscrits à un baccalauréat, comparativement à leurs homologues de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Avec des niveaux d'endettement un peu plus élevés que pour ces derniers, la progression des étudiants des bourses du millénaire était très similaire.

La recherche effectuée précédemment a également montré un lien négatif entre les besoins non satisfaits et la persévérance (McElroy, 2004). Les étudiants ayant des besoins non satisfaits élevés étaient moins susceptibles de revenir l'année suivante, si on les compare avec les étudiants ayant des besoins non satisfaits peu élevés. Dans la présente étude, le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick a grandement réduit les besoins non satisfaits des étudiants durant la période des bourses du millénaire. Par conséquent, même si les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire étaient moins endettés que ceux de la période des bourses, leurs besoins non satisfaits étaient aussi plus élevés. En se fiant aux recherches précédentes, la dette plus élevée de la cohorte des bourses du millénaire devrait avoir un effet négatif sur la persévérance. En revanche, les besoins non satisfaits moins élevés ont peut-être annulé l'impact négatif de la dette sur la persévérance. Par conséquent, la persévérance des deux cohortes était similaire.

Plusieurs facteurs peuvent influencer la décision d'un étudiant de poursuivre ses études. Cette série de recherches n'en aborde que deux, qui sont de nature financière : la dette accumulée et les besoins non satisfaits. En Colombie-Britannique et au Manitoba, les étudiants de la période des bourses du millénaire ayant des besoins non satisfaits peu élevés et une dette accumulée moindre que celle de l'autre cohorte progressaient mieux dans leurs études. En revanche, lorsque les besoins de l'étudiant n'étaient pas comblés de façon adéquate, le niveau de besoins non satisfaits influençait également la décision de l'étudiant de poursuivre ses études. Les résultats obtenus au Nouveau-Brunswick démontrent les avantages de la réduction combinée de la dette et des besoins non satisfaits durant une période où les coûts augmentaient.

Chapitre 1

Introduction

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a mis en œuvre un programme de bourses d'études en l'an 2000. La recherche dont fait état le présent document fait partie d'une série d'études traitant de l'impact du programme des bourses d'études du millénaire dans différentes provinces du Canada. Le présent rapport documente l'impact du programme des bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick, en suivant l'approche utilisée pour étudier l'impact du même programme en Colombie-Britannique (McElroy, 2004) et au Manitoba (McElroy, 2005a).

Cette recherche comprend trois volets, dont chacun est abordé dans un chapitre distinct :

- Le chapitre 2 documente l'impact du Programme de bourses d'études du millénaire sur le Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. On y décrit les composants importants et les politiques du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick, y compris les changements subis par ceux-ci avec l'arrivée du Programme de bourses d'études du millénaire.
- Le chapitre 3 établit le profil des étudiants ayant bénéficié de ces changements et décrit comment ils en ont bénéficié. Les profils incluent une évaluation de l'endettement et des besoins non satisfaits des étudiants, en ne tenant pas compte de ces changements. Les profils sont établis selon des données fournies par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick. Le ministère a fourni des renseignements à propos de chaque étudiant ayant reçu de l'aide financière entre 1994-1995 et 2004-2005, dont les besoins évalués, les programmes d'études, les montants accordés sous forme de prêts et de bourses ainsi que des renseignements de nature démographique. Les profils étaient établis en fonction des étudiants ayant reçu de l'aide financière durant l'année universitaire 2004-2005.
- Le chapitre 4 examine l'impact possible de ces changements sur la persévérance. Cette analyse constitue un examen de l'impact du Programme de bourses d'études du millénaire et des changements dans le Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick sur la persévérance, selon des données recueillies pendant dix ans.

De l'information additionnelle à propos de chacun des volets est fournie aux annexes.

Chapitre 2

L'aide financière au Nouveau-Brunswick

Le présent chapitre présente un aperçu des politiques adoptées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour calculer le montant et déterminer le type d'aide financière auquel les étudiants sont admissibles. Étant donné que les bourses du millénaire ne sont offertes qu'aux étudiants à temps plein, ce chapitre porte sur l'aide financière disponible pour les étudiants à temps plein.

Les étudiants doivent, en premier lieu, être admissibles à un prêt d'études canadien s'ils veulent obtenir de l'aide financière provinciale. Les étudiants du Nouveau-Brunswick peuvent recevoir cinq principaux types d'aide financière. Les voici, ainsi que les montants accordés en 2004-2005 qui y sont associés :

- Prêt d'études canadien (PÉC)–82 millions
- Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (PÉNB)–46 millions
- Bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick (BNB)–14,5 millions
- Bourse du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (BM)–6,9 millions
- Subvention canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge (SCÉ)⁵–1,8 million

Le montant de l'aide accordée est généralement établi selon les besoins évalués de l'étudiant. Le besoin est évalué selon les dépenses et les ressources de l'étudiant. Les dépenses évaluées comprennent les coûts réels du programme d'études (les frais de scolarité et les livres, par exemple) et les frais de subsistance admissibles. Les frais de subsistance évalués dépendent de plusieurs facteurs. On veut savoir si l'étudiant vit toujours chez ses parents, s'il

est marié ou non, s'il a des personnes à sa charge et s'il a d'autres dépenses admissibles. Ils sont également calculés en fonction de la durée de l'année universitaire. Les ressources peuvent inclure les revenus que l'étudiant a gagnés avant et pendant l'année universitaire en question, ainsi que les économies et les ressources des parents ou du conjoint, selon le cas.

Les étudiants reçoivent un prêt d'études canadien et un prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick dont le montant correspond aux besoins évalués ou au maximum accordé, la moindre valeur des deux étant retenue. Le PÉC fournit 60 pour cent du prêt total. De 1998-1999 jusqu'au 1^{er} août 2005, le maximum accordé par semaine sous forme de prêt était de 275 \$ (soit 165 \$ pour le PÉC et 110 \$ pour le PÉNB). Depuis le 1^{er} août 2005, la limite du prêt hebdomadaire est de 350 \$ (210 \$ pour le PÉC et 140 \$ pour le PÉNB). Les étudiants qui reçoivent des subventions canadiennes pour études peuvent se voir accorder une aide financière totale supérieure à ce montant. L'annexe A fournit de plus amples renseignements à propos de l'aide financière disponible aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Programmes de bourses d'études au Nouveau-Brunswick

Deux programmes de bourses sont disponibles au Nouveau-Brunswick. Il s'agit du Programme de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et du Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Le programme des bourses

5 Il y a également les subventions canadiennes d'accès aux études à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente et une autre pour les étudiantes inscrites à un doctorat spécifique.

d'études du millénaire a été instauré au Nouveau-Brunswick au cours de l'année d'attribution 1999-2000. Ces bourses servent en fait à réduire l'endettement de l'étudiant à la fin de chaque année scolaire.⁶ Les bourses d'études du millénaire n'ont aucun impact sur le montant total de l'aide financière accordée aux étudiants. Celui-ci demeure le même, mais les étudiants dont les besoins évalués dépassent le seuil établi pour obtenir une telle bourse obtiennent une réduction du montant qu'ils doivent rembourser à la fin de l'année. Les économies réalisées grâce au financement accordé par la Fondation ont été utilisées par le Nouveau-Brunswick pour augmenter les montants accordés en vertu du Programme des bourses d'entretien, qui vise à réduire les besoins non satisfaits des étudiants à temps plein.

Admissibilité au programme de bourses d'études du millénaire

Le programme de bourses d'études du millénaire est destiné aux étudiants du premier cycle universitaire ayant terminé au moins 60 pour cent d'une année scolaire (le minimum requis pour obtenir le statut d'étudiant à temps plein) avant l'année où la demande est faite. Les étudiants doivent fréquenter l'école à temps plein, recevoir un prêt pour études du Canada (PÉC) la même année et avoir des besoins évalués supérieurs au seuil, qui varie d'année en année, tel qu'illustré au tableau 1. Pour l'année 2004-2005, le seuil était de 11 000 \$, et les bourses accordées variaient de 2 000 \$ à 4 000 \$. Les étudiants

ont reçu des bourses de 2 000 \$, 2 500 \$, 3 000 \$ ou 4 000 \$, les bourses les plus généreuses étant décernées aux étudiants ayant les besoins les plus grands. Les seuils-limites en termes de besoins utilisés pour déterminer les montants accordés chaque année sont aussi illustrés au tableau 1. Les étudiants peuvent recevoir une bourse du millénaire pendant au maximum 32 mois (136 semaines), sans que ces mois ne soient consécutifs.

Le Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick a été instauré durant l'année universitaire 1967-1968. Jusqu'en 1993-1994, l'aide financière fournie aux étudiants du Nouveau-Brunswick était constituée d'un prêt d'études canadien et d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick. En 1993-1994, le Programme de prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick a été instauré. Les étudiants y ayant droit recevaient un PÉC allant jusqu'à 105 \$ et un PÉNB allant jusqu'à 80 \$. Au besoin, on pouvait également leur accorder une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick afin de compenser pour tout besoin restant, jusqu'à concurrence du maximum accordé (tel qu'illustré au tableau 2), en tenant compte des montants octroyés par le biais des subventions canadiennes pour étudiants et, à partir de 2005-2006, des subventions canadiennes et des bourses du millénaire, selon le cas.

Afin de mettre ces sommes allouées en contexte, le tableau 2 illustre l'aide maximale qu'un étudiant avec personnes à charge inscrit à un programme de 34 semaines pourrait recevoir en PÉC, en PÉNB, en BNB et en SCÉ chaque année de 1993-1994 à

Tableau 1 : Seuils-limites des besoins utilisés pour déterminer les montants des bourses du millénaire et montants de ces bourses pour chaque année

Année	Montant de la bourse			
	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	4 000 \$
1999-2000	8 500 \$	10 000 \$	10 500 \$	11 500 \$
2000-2001	9 500 \$	11 098 \$	11 610 \$	12 175 \$
2001-2002	10 000 \$	11 000 \$	11 500 \$	12 500 \$
2002-2003	10 000 \$	11 500 \$	12 450 \$	13 500 \$
2003-2004	10 500 \$	12 500 \$	13 500 \$	14 500 \$
2004-2005	11 000 \$	13 000 \$	14 000 \$	15 000 \$

6 Les remises de dettes sont des bourses versées directement aux pourvoyeurs de prêts (c.-à-d. les institutions financières) afin de réduire la dette de l'étudiant. Dans certaines provinces, les bourses du millénaire sont distribuées aux étudiants sous forme de subventions. Le total de l'aide financière accordée à un étudiant n'est pas influencé par le mode de versement.

2004-2005. Le montant de la BNB était de 1 190 \$ pour un programme de 34 semaines jusqu'en 1998-1999, lorsque les subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge ont été mises en œuvre. À cette époque, le montant accordé sous forme de BNB a été majoré pour tout le monde, mais la hausse a été plus élevée pour les étudiants sans personne à charge, étant donné qu'un étudiant avec personnes à charge pouvait bénéficier des deux types d'aide. Il en a résulté une hausse de 1 530 \$ pour les étudiants avec personnes à charge dans le cas d'un programme de 34 semaines (BNB + SCÉ), et une hausse de 510 \$ pour les étudiants sans personne à charge. Le tableau illustre aussi le montant maximal accordé à un étudiant sans personne à charge et à un étudiant ayant jusqu'à deux personnes à charge. Les bourses du millénaire ne sont pas prises en compte, car elles n'influencent pas l'aide financière totale qu'un étudiant peut recevoir. Elles réduisent plutôt le montant du prêt que l'étudiant doit rembourser.

Un étudiant sans personne à charge ayant des besoins évalués supérieurs à 8 330 \$, n'importe quand entre 1993-1994 et 1997-1998, aurait des besoins non satisfaits. Avec l'instauration des SCÉ et du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-

Brunswick, les probabilités qu'un étudiant ait des besoins non satisfaits ont diminué. En 2004-2005, les étudiants sans personne à charge devaient avoir des besoins évalués supérieurs à 12 410 \$ pour avoir des besoins non satisfaits.

En 1999-2000, l'année où les bourses du millénaire ont été instaurées, les étudiants ayant des besoins évalués supérieurs à 8 500 \$ y étaient admissibles. Ce montant est inférieur au prêt maximal de 9 350 \$ en vigueur cette année-là, ce qui signifie qu'un étudiant pouvait recevoir une bourse du millénaire même s'il n'avait pas de besoins non satisfaits. En revanche, le seuil a par la suite augmenté, tandis que la limite des prêts est demeurée la même. Par conséquent, certains étudiants pouvaient recevoir une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick et ne pas être admissibles à une bourse du millénaire. En 2004-2005, les besoins évalués des étudiants devaient dépasser d'au moins 1 600 \$ à la limite des prêts pour que ceux-ci puissent recevoir une bourse du millénaire. Ils avaient droit, en revanche, à une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick afin de combler la différence entre les besoins évalués et la limite des prêts.

Afin d'illustrer la relation entre les bourses du

Tableau 2 : Aide maximale accordée pour un programme de 34 semaines sous forme de PÉC, de PÉNB, de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et de subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge

Année	SCÉ	PÉNB	BNB pour étudiants sans personnes à charge	BNB pour étudiants ayant des personnes à charge	SCÉ pour étudiants ayant 1 ou 2 personnes à charge	Total pour les étudiants sans personnes à charge	Total pour les étudiants ayant 1 ou 2 personnes à charge
1993-1994	5 610 \$	2 720 \$	1 190 \$	1 190 \$	0 \$	9 520 \$	9 520 \$
1994-1995	5 610 \$	2 720 \$	1 190 \$	1 190 \$	0 \$	9 520 \$	9 520 \$
1995-1996	5 610 \$	2 720 \$	1 190 \$	1 190 \$	0 \$	9 520 \$	9 520 \$
1996-1997	5 610 \$	2 720 \$	1 190 \$	1 190 \$	0 \$	9 520 \$	9 520 \$
1997-1998	5 610 \$	2 720 \$	1 190 \$	1 190 \$	0 \$	9 520 \$	9 520 \$
1998-1999	5 610 \$	3 740 \$	1 700 \$	1 360 \$	1 360 \$	11 050 \$	12 070 \$
1999-2000	5 610 \$	3 740 \$	1 700 \$	1 360 \$	1 360 \$	11 050 \$	12 070 \$
2000-2001	5 610 \$	3 740 \$	1 700 \$	1 360 \$	1 360 \$	11 050 \$	12 070 \$
2001-2002	5 610 \$	3 740 \$	2 550 \$	2 210 \$	1 360 \$	11 900 \$	12 920 \$
2002-2003	5 610 \$	3 740 \$	2 720 \$	2 380 \$	1 360 \$	12 070 \$	13 090 \$
2003-2004	5 610 \$	3 740 \$	3 060 \$	2 720 \$	1 360 \$	12 410 \$	13 430 \$
2004-2005	5 610 \$	3 740 \$	3 060 \$	2 720 \$	1 360 \$	12 410 \$	13 430 \$

Remarque : Le SCÉ est de 2 040 \$ pour les étudiants inscrits à un programme de 34 semaines et ayant plus de deux personnes à charge.

millénaire et les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, l'organigramme de la figure 1 classe les bénéficiaires d'aide financière selon trois critères d'admissibilité en vigueur en 2004-2005 :

- Besoins supérieurs à la limite des prêts : les étudiants ayant des besoins évalués supérieurs à la limite des prêts (PÉC + PÉNB), en tenant compte des subventions canadiennes pour étudiants applicables, sont admissibles à une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (voir tableau 2);
- Besoins supérieurs au seuil des besoins élevés : les étudiants dont les besoins évalués sont supérieurs au seuil établi pour les bourses du millénaire se retrouvent dans la catégorie des étudiants « ayant des besoins très grands » (veuillez consulter le tableau 1 pour connaître les seuils pour chaque année). Les étudiants ayant des besoins supérieurs au seuil établi ont droit à une bourse du millénaire seulement s'ils satisfont aux critères en matière d'éducation (voir point suivant);
- Études postsecondaires : pour avoir droit à une bourse d'études du millénaire, l'étudiant doit être inscrit à un programme de premier cycle et avoir complété au moins 60 % d'une année d'études postsecondaires. Ses besoins doivent également être supérieurs au seuil établi.

Le tableau 3 fournit des exemples montrant comment l'admissibilité à l'aide financière (prêts et bourses) a été déterminée en 2004-2005 pour les

étudiants inscrits à un programme typique de 34 semaines et n'ayant aucune personne à charge. On y donne quatre exemples. Le premier est celui d'un étudiant dont les besoins évalués sont égaux à la limite des prêts. Cette personne est admissible au maximum des PÉC et PÉNB, mais n'a droit à aucune bourse d'études.

En 2004-2005, le prêt maximal accordé pour un étudiant inscrit à un programme de 34 semaines était de 9 350 \$. En revanche, le seuil des besoins élevés déterminant l'admissibilité à une bourse du millénaire cette année-là s'élevait à 11 000 \$. Les étudiants ayant des besoins évalués entre 9 350 \$ et 11 000 \$ avaient droit à une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, mais pas à une bourse du millénaire. Cette situation est illustrée au deuxième exemple du tableau. L'étudiant en question a reçu le maximum des PÉC et PÉNB, en plus d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick.

Les deux derniers exemples du tableau 3 concernent des étudiants dont les besoins évalués sont de 15 000 \$; dans un cas, l'étudiant ne satisfait toutefois pas aux critères des études nécessaires pour obtenir une bourse du millénaire (il en est à sa première année d'études postsecondaires, il est inscrit à un programme de deuxième cycle ou il a dépassé la limite de 32 mois). On accorde dans les deux cas le même montant total d'aide financière, mais l'étudiant qui reçoit une bourse du millénaire a une dette d'études inférieure lorsque cette bourse est appliquée au prêt à la fin de l'année scolaire. Les

Tableau 3 : Maximum des montants accordés pour les étudiants sans personne à charge et inscrits à un programme de 34 semaines en 2004-2005

	Besoins évalués	PÉC	PÉNB	BNB	B du M	Montant annuel accordé	Dette annuelle
Les besoins sont égaux à la limite des prêts.	9 350 \$	5 610 \$	3 740 \$			9 350 \$	9 350 \$
Les besoins sont supérieurs à la limite des prêts et inférieurs au seuil déterminant l'admissibilité aux bourses du millénaire.	10 982 \$	5 610 \$	3 740 \$	1 632 \$		10 982 \$	9 350 \$
Les besoins sont supérieurs au seuil déterminant l'admissibilité aux bourses du millénaire, mais l'étudiant ne satisfait pas aux critères scolaires.	15 000 \$	5 610 \$	3 740 \$	2 720 \$		12 070 \$	9 350 \$
Les besoins sont supérieurs au seuil déterminant l'admissibilité aux bourses du millénaire, et l'étudiant satisfait aux critères scolaires.	15 000 \$	5 350 \$	0 \$	2 720 \$	4 000 \$	12 070 \$	5 350 \$

Figure 1 : Admissibilité aux principaux types d'aide financière au Nouveau-Brunswick

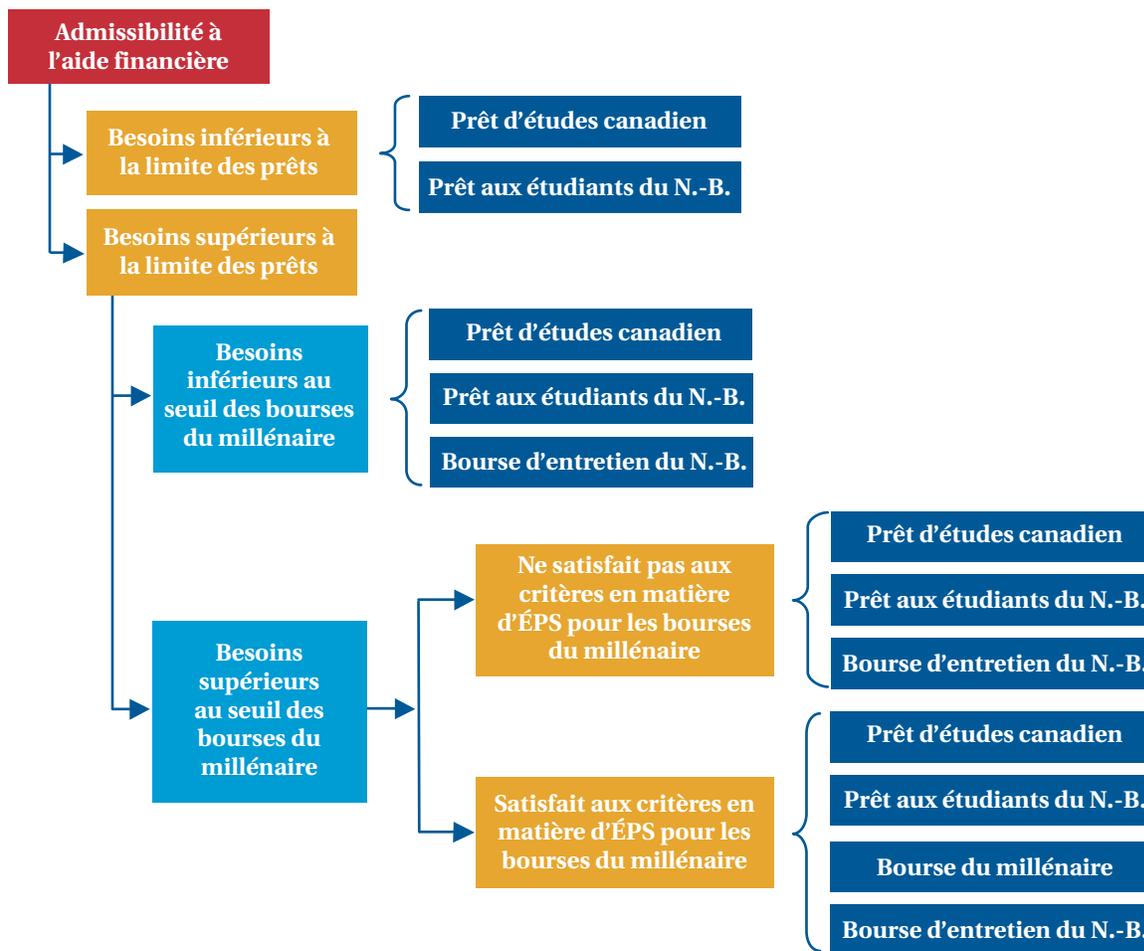


Tableau 4 : Nombre de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et de bourses du millénaire accordées depuis 1999-2000

Année	Nombre de candidats	Bourses d'entretien du N.-B.		Bourses d'études du millénaire	
		Candidats retenus	Montant total	Bourses émises	Montant total
1999-2000	17 129	5 716	5 175 026 \$	2 574	7 293 000 \$
2000-2001	15 876	6 010	6 966 206 \$	2 509	7 294 000 \$
2001-2002	17 187	6 374	9 589 777 \$	2 535	7 293 000 \$
2002-2003	16 528	6 333	10 484 115 \$	2 520	7 261 000 \$
2003-2004	16 672	7 833	14 921 478 \$	2 518	6 972 500 \$
2004-2005	16 294	7 452	16 447 100 \$	2 548	6 930 500 \$

Source : Le nombre total de candidats retenus ainsi que les renseignements sur les BNB sont fournis par les Services financiers aux étudiants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick; les renseignements à propos des bourses d'études du millénaire sont fournis par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick réduisent les besoins non satisfaits, c'est-à-dire la part des besoins évalués que même le prêt maximal ne couvre pas. Les bourses du millénaire amoindrissent la dette totale en réduisant le montant du prêt d'études canadien et du prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick que l'étudiant devra rembourser.

Le tableau 4 affiche le nombre de bourses du millénaire et de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick qui ont été accordées chaque année entre 1999-2000 et 2004-2005. On a observé, durant cette période, une forte hausse du nombre des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick octroyées, ainsi qu'une augmentation importante du montant total accordé. Une part de cette hausse est due à une augmentation des maximums fixés. Cette augmentation a été rendue possible grâce aux économies réalisées par la province à la suite de la mise en place du programme des bourses d'études du millénaire. Les étudiants voient leur dette diminuée et la province a, par conséquent, moins de frais d'intérêts à couvrir lorsque l'étudiant est encore aux études. Le nombre de bourses du millénaire accordées ainsi que leur valeur sont demeurés stables au cours de cette période.

Le tableau 5 met en contexte l'augmentation du financement accordé dans le cadre du Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick en faisant le lien entre les dépenses liées aux bourses et les dépenses totales de la province en matière d'aide financière aux étudiants. Ces dépenses comprennent toutes les bourses versées par le Nouveau-Brunswick, les coûts engendrés par le

Programme de prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick, le financement de l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette par les programmes de remboursement ainsi que les frais d'administration des pourvoyeurs de prêts. En 1999-2000, l'année où les bourses du millénaire ont été instaurées, les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick représentaient 19 pour cent du budget alloué aux programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants. En 2003-2004, les bourses constituaient 56 pour cent du budget. L'arrivée du programme des bourses d'études du millénaire a réduit le montant que le Nouveau-Brunswick injectait dans son programme de prêt aux étudiants. Ces économies ont été réinvesties dans le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Tandis que le budget total alloué aux programmes augmentait de sept pour cent durant cette période, les dépenses liées aux bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick avaient plus que triplé.

Impact sur les étudiants du Nouveau-Brunswick

Afin de connaître l'impact du financement de la Fondation, les bourses du millénaire et d'entretien du Nouveau-Brunswick doivent être prises en considération conjointement, étant donné que le programme des bourses d'études du millénaire a provoqué des hausses dans les montants injectés dans le Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick sur trois ans. En 2004-2005,

Tableau 5 : Part du budget du Nouveau-Brunswick allouée aux bourses d'entretien comparativement au budget total alloué aux programmes d'aide financière aux étudiants, de 1999-2000 à 2004-2005

Exercice	Tous les programmes	Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick	
	Dépenses	Dépenses	% de tous les programmes
1999-2000	27 257 000 \$	5 175 026 \$	19 %
2000-2001	22 257 000 \$	6 966 206 \$	31 %
2001-2002	23 747 000 \$	9 589 777 \$	40 %
2002-2003	25 761 000 \$	10 484 115 \$	41 %
2003-2004	26 830 000 \$	14 921 478 \$	56 %
2004-2005	29 204 000 \$	16 447 100 \$	56 %

Tableau 6 : Changements importants à la structure de l'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick de 1999-2000 à 2004-2005

1998-1999	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt hebdomadaire maximal de 275 \$ (PÉNB de 110 \$ + PÉC de 165 \$). • Les étudiants ayant des besoins évalués supérieurs à 275 \$ par semaine ont droit à une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick. Les étudiants admissibles peuvent recevoir jusqu'à 50 \$ par semaine (40 \$ pour les étudiants ayant des personnes à charge). • Les étudiants ayant des personnes à charge et des besoins évalués supérieurs à 275 \$ sont automatiquement admissibles à une subvention canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge. Les étudiants ayant une ou deux personnes à charge peuvent recevoir jusqu'à 40 \$ par semaine, et ceux qui ont trois personnes à charge ou plus peuvent recevoir jusqu'à 60 \$ par semaine.
1999-2000	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme des bourses du millénaire est destiné aux étudiants ayant des besoins évalués supérieurs à 9 500 \$ pour l'année. Les bourses varient de 2 000 \$ à 4 000 \$. • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 1998-1999.
2000-2001	<ul style="list-style-type: none"> • Le Nouveau-Brunswick met en place la transférabilité complète des PÉNB à l'intérieur et à l'extérieur de la province. • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 1999-2000.
2001-2002	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant maximal accordé par semaine dans le cadre du Programme des bourses d'entretien passe à 75 \$ (65 \$ pour les étudiants ayant des personnes à charge). • Le seuil des besoins déterminant l'admissibilité à une bourse du millénaire a augmenté pour atteindre 10 000 \$. • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 2000-2001.
2002-2003	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant maximal accordé par semaine dans le cadre du Programme des bourses d'entretien passe à 80 \$ (70 \$ pour les étudiants ayant des personnes à charge). • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 2001-2002.
2003-2004	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant maximal accordé par semaine dans le cadre du Programme des bourses d'entretien passe à 90 \$ (80 \$ pour les étudiants ayant des personnes à charge). • Le seuil des besoins déterminant l'admissibilité à une bourse du millénaire passe à 10 500 \$. • Le Nouveau-Brunswick met en application des changements à son processus d'évaluation des besoins : l'exemption de revenu des étudiants pendant les études passe à 50 \$ par semaine d'études, l'exemption pour les bourses d'études est majorée et l'admissibilité pour les <i>personnes protégées</i> est instaurée. • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 2002-2003.
2004-2005	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil des besoins déterminant l'admissibilité à une bourse du millénaire passe à 11 000 \$. • Tous les autres aspects du Programme d'aide financière aux étudiants demeurent les mêmes qu'en 2003-2004.

7 283 étudiants avaient bénéficié des bourses du millénaire et des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick.⁷ Parmi eux, 2 462 étudiants avaient reçu des bourses du millénaire, dont la valeur moyenne était de 2 763 \$, et 7 165 étudiants avaient reçu une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick ayant une valeur moyenne de 2 018 \$. Au total, 2 344 étudiants avaient reçu les deux bourses.

Changements aux politiques d'aide financière du Nouveau-Brunswick

Le tableau 6 résume les changements apportés au Programme d'aide financière aux étudiants depuis 1999-2000, l'année qui précède la mise en œuvre du Programme de bourses d'études du millénaire.

⁷ Ces chiffres diffèrent de ceux présentés au tableau 3 parce que le tableau illustre le nombre de demandeurs de bourses plutôt que le nombre d'étudiants recevant une aide financière. Les étudiants peuvent (et c'est souvent ce qu'ils font) remplir plus d'une demande les années où leur situation change. Le nombre de candidats retenus chaque année est donc supérieur au nombre d'étudiants à qui l'on accorde de l'aide financière.

Chapitre 3

Profils des bénéficiaires d'aide financière aux études

L'impact sur l'endettement des étudiants et sur les besoins non satisfaits

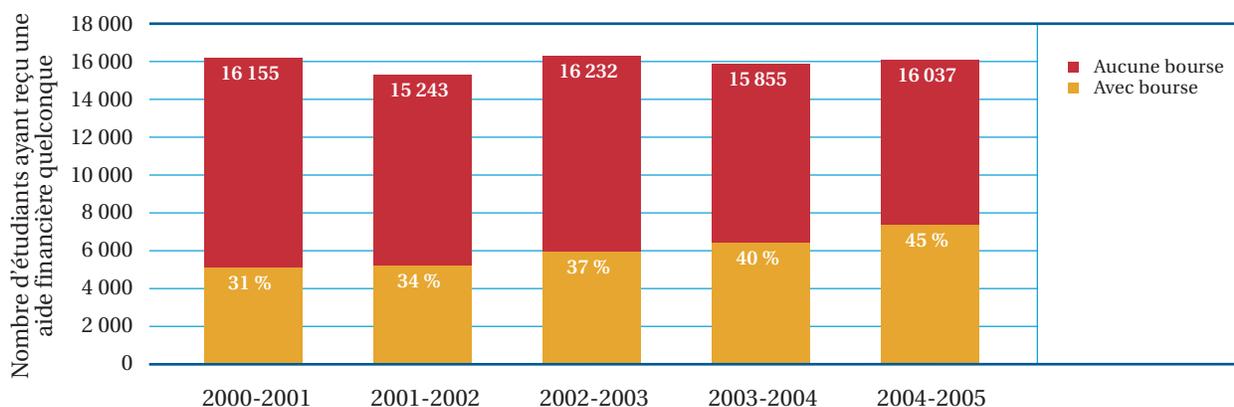
Lorsque nous avons effectué cette recherche, cinq années universitaires s'étaient écoulées depuis la mise en vigueur des bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick. Le Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick existait déjà lorsque les bourses d'études du millénaire sont arrivées, mais les économies réalisées grâce au programme des bourses du millénaire ont permis à la province de majorer les montants offerts dans le cadre de leur programme de bourses dès 2001-2002. Les étudiants ayant reçu l'une ou l'autre de ces bourses peuvent donc être considérés comme bénéficiaires de la mise en application du Programme de bourses d'études du millénaire.

Les étudiants peuvent bénéficier de ces changements de deux façons. Tout d'abord, les changements

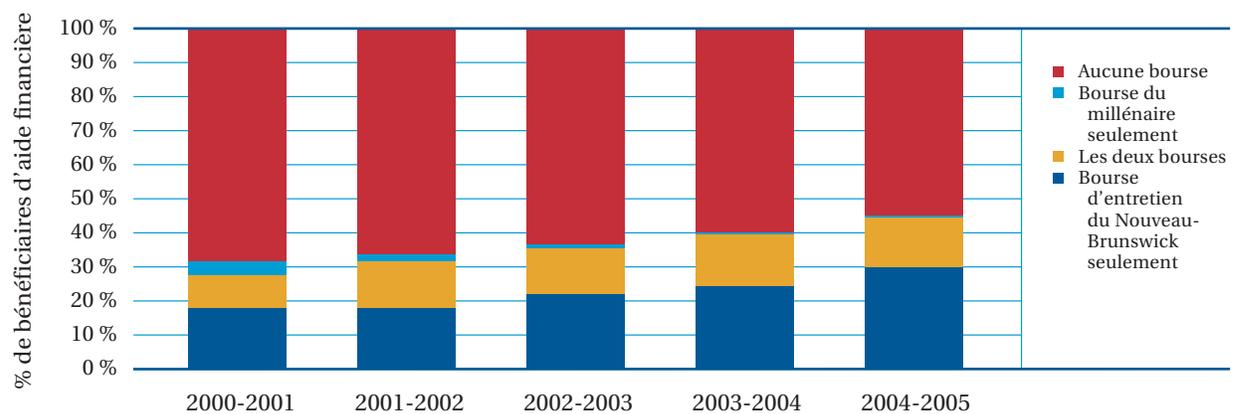
apportés au Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick ont réduit les besoins non satisfaits des étudiants admissibles. Ensuite, les boursiers du millénaire ont bénéficié d'une réduction de dette, car ces bourses remplacent une partie du prêt que l'étudiant aurait reçu si elles n'existaient pas.

Le nombre et le pourcentage de boursiers, sur le nombre total d'étudiants à temps plein ayant bénéficié de n'importe quel type d'aide financière au cours d'une année universitaire donnée est illustré à la figure 2.⁸ Le programme des bourses d'études du millénaire a débuté en 1999-2000. Par contre, les renseignements sur le programme ont été entrés dans la base de données de l'aide financière du Nouveau-Brunswick seulement l'année suivante. L'année 2000-2001 est donc la première année

Figure 2 : Nombre de boursiers depuis 2000-2001



⁸ Toutes les données utilisées dans le cadre de cette recherche proviennent du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, sauf en cas d'indication contraire. Le ministère a fourni des extraits de données brutes provenant de leur propre base de données sur l'aide financière. Les statistiques sommaires présentées dans ce rapport ont été calculées par l'auteur. Il est à noter que les données ont été résumées en termes de nombre d'étudiants, tandis que le Nouveau-Brunswick compile les données en fonction du nombre de candidats.

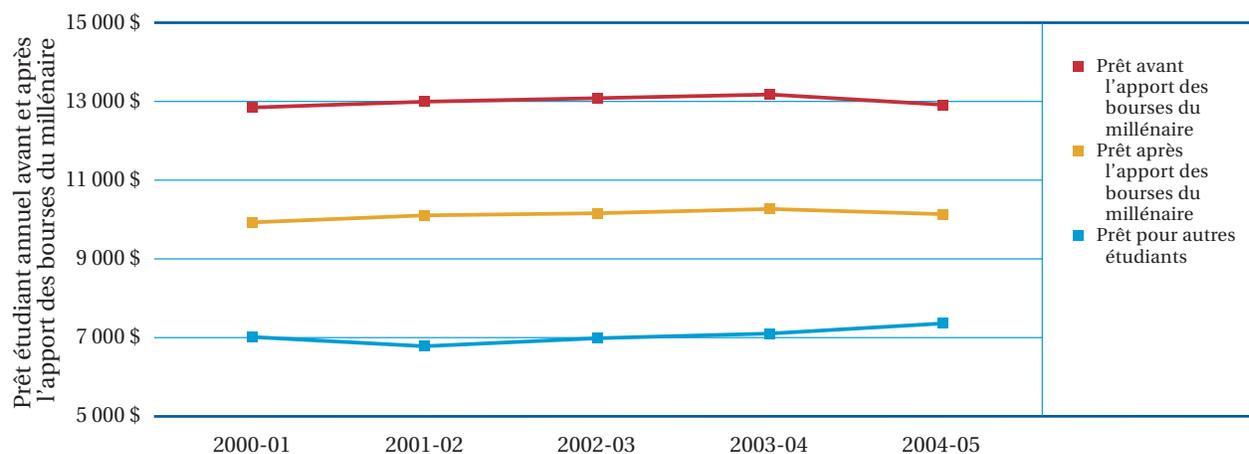
Figure 3 : Répartition des boursiers depuis 2000-2001

où des données sur l'aide financière distribuée aux boursiers du millénaire sont disponibles. Cette année-là, 5 073 étudiants avaient reçu une bourse du millénaire, une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, ou les deux. L'année suivante, 5 148 étudiants recevaient une bourse. En 2004-2005, 7 283 étudiants avaient reçu l'une des bourses ou les deux.

Calculé en tant que pourcentage de tous les étudiants ayant reçu de l'aide financière, le nombre de boursiers est passé de 31 pour cent (2000-2001) à

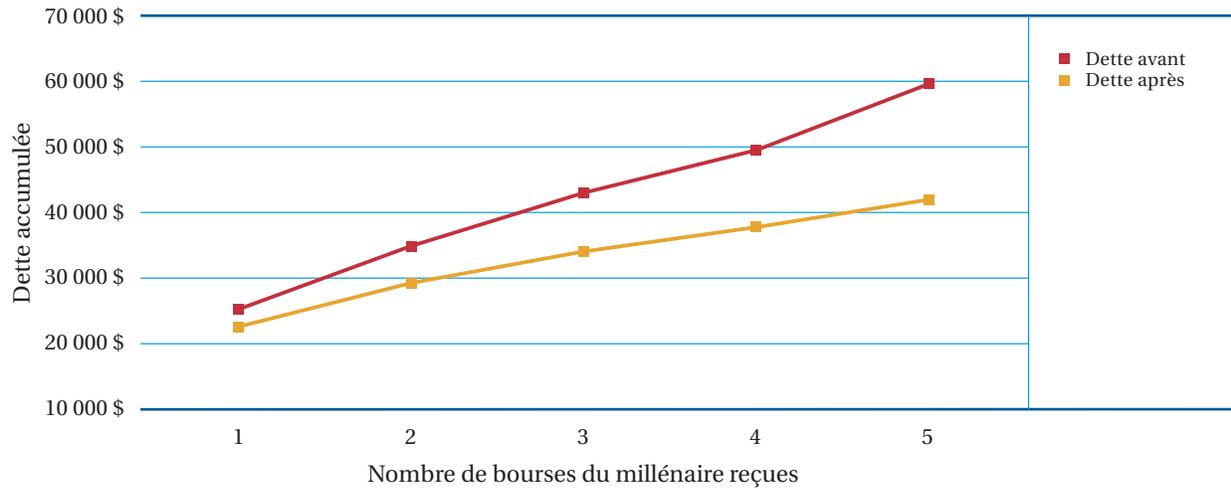
45 pour cent (2004-2005). Cette hausse est due à la croissance du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, qui a bénéficié des économies réalisées grâce à la mise en application des bourses du millénaire (voir tableau 4).

Au cours des années, la répartition des boursiers a quelque peu changé, tel qu'illustré à la figure 3. Tandis que le pourcentage d'étudiants ayant reçu une bourse du millénaire est demeuré stable (environ 15 pour cent), le pourcentage d'étudiants ayant reçu une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick est

Figure 4 : Montants annuels des prêts aux étudiants, de 2000-2001 à 2004-2005, avant et après avoir tenu compte de l'apport des bourses du millénaire

Remarque : Le « prêt pour autres étudiants » fait référence aux bénéficiaires de prêts aux étudiants n'ayant pas reçu de bourse du millénaire pour l'année en question. Ils ont peut-être reçu une bourse d'entretien Nouveau-Brunswick cette année-là, ou une bourse du millénaire une autre année. Le nombre d'étudiants ayant reçu une bourse du millénaire chaque année est illustré à la figure 3.

Figure 5 : Dette totale accumulée avant et après l'apport des bourses du millénaire, selon le nombre de bourses reçues de 2000-2001 à 2004-2005

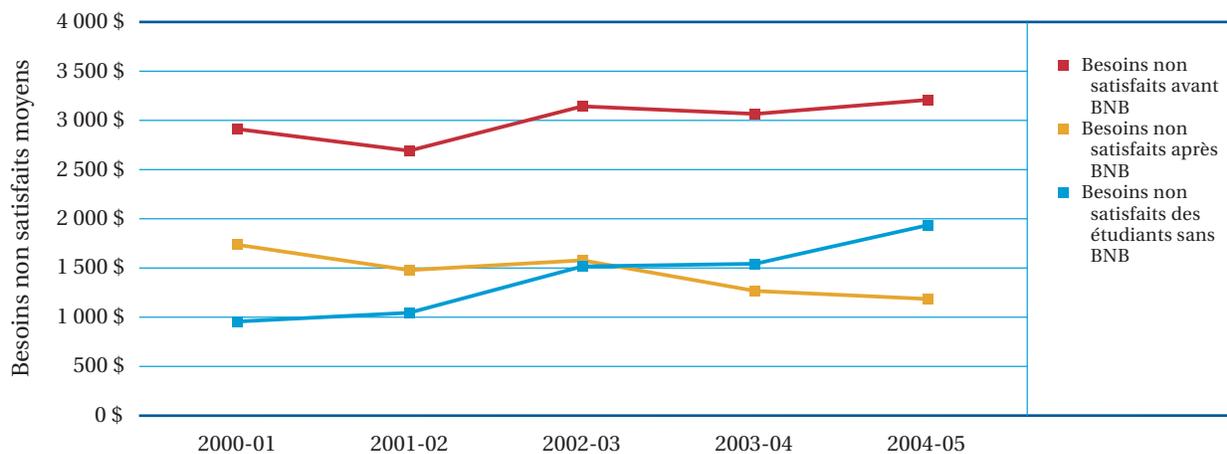


passé de 27 pour cent, en 2000-2001, à 45 pour cent, en 2004-2005.

Les bourses du millénaire réduisent la dette accumulée des boursiers, car elles amoindrissent le montant du prêt à rembourser. Elles prennent la forme d'une remise de dette appliquée à la fin de l'année d'attribution en question, réduisant le prêt total pour cette année. La figure 4 illustre les

montants des prêts que les boursiers du millénaire ont reçus chaque année avant et après la remise de dette (les bourses du millénaire) pour l'année en question. Les montants des prêts accordés aux étudiants n'ayant pas reçu une bourse du millénaire l'année en question sont affichés à titre comparatif. Les bénéficiaires de prêts d'études n'ayant pas reçu de bourses du millénaire recevaient des prêts

Figure 6 : Les besoins non satisfaits par année, avant et après l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick (BNB)



Remarque : Deux groupes d'étudiants sont illustrés pour chacune des années, soit tous les étudiants ayant reçu une BNB et tous les étudiants n'en ayant pas reçu (bien qu'ils aient pu en bénéficier une autre année).

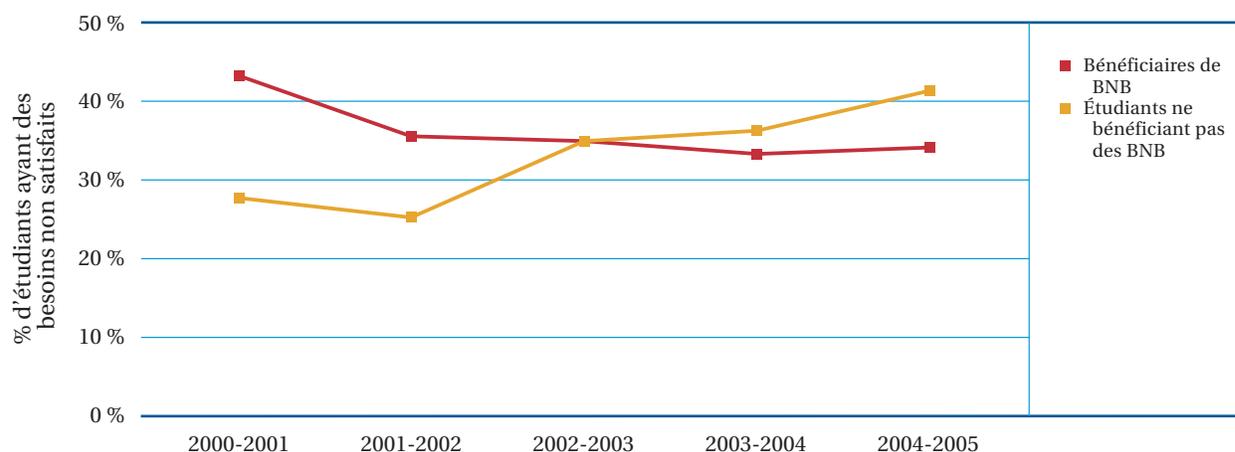
annuels inférieurs, car ils avaient des besoins évalués plus bas (des besoins évalués très grand étant le critère premier d'admissibilité aux bourses d'études du millénaire). D'une année à l'autre, les boursiers du millénaire devaient entre 77 et 79 pour cent du montant qu'ils auraient normalement dû rembourser sans l'apport des bourses du millénaire. En d'autres mots, leur dette a été réduite d'en moyenne 20 pour cent chaque année où ils ont reçu une bourse du millénaire. Dans le cas des étudiants ayant reçu la bourse maximale de 4 000 \$, la réduction de la dette annuelle se chiffrait à un peu plus de 40 pour cent. L'effet cumulatif des bourses pris sur plusieurs années est illustré à la figure 5. Les étudiants ayant bénéficié d'un nombre supérieur de bourses avaient également accumulé une dette plus importante (avant la remise de dette) que les étudiants ayant reçu moins de bourses. En revanche, les remises de dette ont considérablement réduit l'endettement des étudiants qui en ont bénéficié. La réduction de dette a augmenté de 11 pour cent dans les cas des étudiants ayant reçu une bourse, et de 30 pour cent dans le cas de ceux en ayant reçu cinq.⁹

La figure 6 porte sur le programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, dont l'objectif est de réduire les besoins non satisfaits. On y illustre

quels seraient les besoins non satisfaits sans les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et les besoins non satisfaits réels pour chaque année. À titre comparatif, les besoins non satisfaits des étudiants n'ayant pas bénéficié d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick sont également illustrés. Au cours de la période couverte par ce graphique, les besoins non satisfaits moyens ont légèrement augmenté. Les bénéficiaires du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick profitaient de la réduction substantielle de leurs besoins non satisfaits, qui se situaient près (et plus tard en dessous) de celui des étudiants n'ayant pas reçu de telles bourses. En 2000-2001, les besoins non satisfaits des boursiers du Nouveau-Brunswick avaient été réduits de 40 pour cent. Au fur et à mesure que la valeur des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick augmentait, l'impact sur les besoins non satisfaits augmentait en conséquence. En 2004-2005, les besoins non satisfaits des boursiers du programme du Nouveau-Brunswick avaient été réduits d'un peu plus de 60 pour cent.

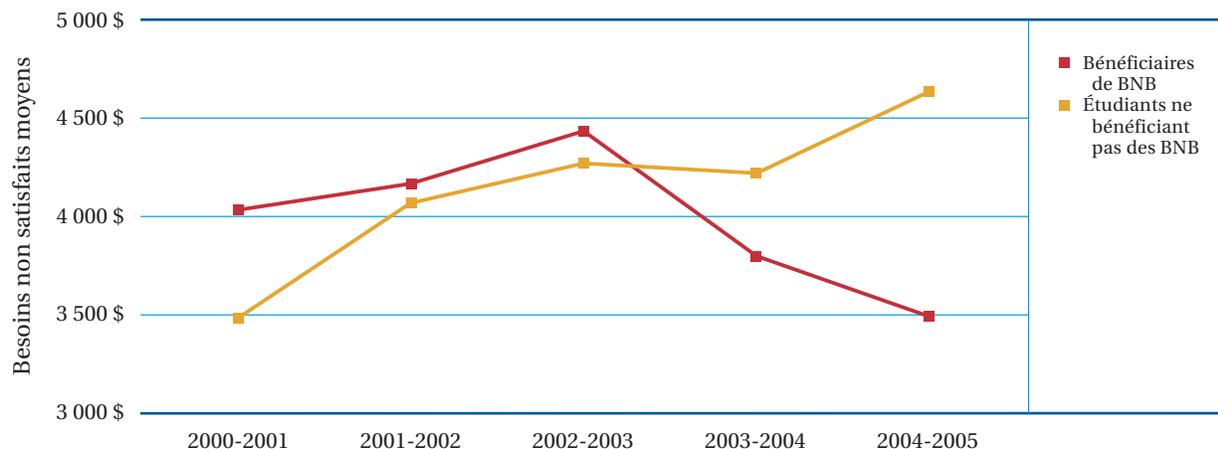
La figure 6 illustre les besoins non satisfaits moyens de tous les étudiants de la catégorie, y compris ceux qui n'avaient aucun besoin non satisfait. Cependant, tel qu'illustré à la figure 7,

Figure 7 : Pourcentage des étudiants ayant des besoins non satisfaits chaque année



9 Les étudiants admissibles peuvent recevoir une bourse du millénaire pour un maximum de 136 semaines, ce qui équivaut à quatre années scolaires dans le cas d'un programme d'une durée typique de 34 semaines. Les étudiants ayant reçu cinq bourses étaient inscrits à des programmes durant moins de 34 semaines par année.

Figure 8 : Les besoins non satisfaits moyens annuels des étudiants ayant des besoins non satisfaits pour une année donnée



Remarque : Seuls les étudiants ayant des besoins non satisfaits sont inclus dans les moyennes de chacun des groupes.

la majorité des étudiants n'ont aucun besoin non satisfaits. En 2000-2001, 27 pour cent des étudiants n'ayant pas reçu de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick avaient des besoins non satisfaits, comparativement à 43 pour cent des bénéficiaires.¹⁰ Au fil du temps, le pourcentage de boursiers du programme du Nouveau-Brunswick ayant toujours des besoins non satisfaits et ce, même après avoir tenu compte de la bourse, avait baissé à 34 pour cent, tandis que le pourcentage d'étudiants n'ayant pas reçu de bourses et ayant des besoins non satisfaits avait grimpé à 41 pour cent.

La figure 8 illustre les besoins non satisfaits moyens seulement pour les étudiants ayant des besoins non satisfaits. Deux groupes y sont représentés : les étudiants n'ayant pas reçu de bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick et ceux en ayant bénéficié. Au fil du temps, la moyenne des besoins non satisfaits restant après l'application des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick est passée de 4 028 \$ à 3 481 \$. En revanche, dans le cas des étudiants n'ayant pas bénéficié d'une telle bourse pour une année donnée, les besoins non satisfaits moyens est passé de 3 682 \$ à 4 178 \$.

Profils

Pour mieux comprendre comment les étudiants ont bénéficié des changements apportés au Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick et comment ces changements ont influencé l'endettement des étudiants et les besoins non satisfaits, on a élaboré le profil de différents sous-groupes de bénéficiaires d'aide financière. Ces sous-groupes comprennent l'ensemble des étudiants à temps plein inscrits aux programmes de premier et de deuxième cycle, dans un établissement public ou privé du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs, et ayant reçu de l'aide financière en 2004-2005.

Les profils suivants ont été créés pour l'année universitaire 2004-2005, pour comparer des sous-groupes d'étudiants selon des caractéristiques diverses :

- *Boursiers et non-boursiers* : Tous les boursiers (les étudiants ayant reçu une bourse du millénaire, une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick ou les deux en 2004-2005), sont comparés aux étudiants n'ayant reçu aucune de ces deux bourses et à tous les étudiants ayant bénéficié d'une aide financière cette année-là.

¹⁰ Il s'agit des besoins non satisfaits après avoir calculé l'apport du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick.

- *Les boursiers du millénaire et les bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick* – Les boursiers du millénaire sont comparés aux bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et à tous les étudiants ayant reçu l'une ou l'autre de ces bourses, ou les deux.
 - *Situation financière* – Les bénéficiaires d'aide financière sont classés en trois groupes :
 - Ceux qui dépendent de l'aide parentale – Les étudiants classés dans ce groupe sont célibataires et n'ont aucune personne à charge. Étant donné qu'ils sont classés comme dépendants de l'aide parentale, celle-ci est prise en considération dans le calcul des ressources de l'étudiant en vue de déterminer l'aide accordée.
 - Indépendants de l'aide parentale, sans enfants – Ces étudiants ne dépendent pas de l'aide parentale pour leurs études et n'ont aucun enfant à leur charge. Certains étudiants de ce groupe sont célibataires, tandis que d'autres sont mariés et sans enfants.
 - Indépendants de l'aide parentale, avec enfants – Ces étudiants, célibataires ou mariés, ne dépendent pas de l'aide parentale pour leurs études et ont des enfants à charge.
 - *État matrimonial* – Trois groupes sont comparés – soit les étudiants célibataires n'ayant aucun enfant à charge, les étudiants mariés (avec ou sans enfants à charge) et les parents célibataires ayant la garde d'enfants à charge.
 - *Titre professionnel visé par l'étudiant* – Les bénéficiaires d'aide financière sont répartis selon le titre professionnel visé en 2004-2005 : un certificat ou un diplôme (programme d'un an ou de deux ans), un baccalauréat (normalement d'une durée de trois ou quatre ans) ou un diplôme d'études supérieures (c'est-à-dire tout programme d'études au-delà du baccalauréat, y compris les programmes de maîtrise, de doctorat, ainsi que les programmes de niveau supérieur menant à un diplôme ou à un certificat).
 - *Type d'établissement fréquenté* – Les établissements comprennent autant ceux du Nouveau-Brunswick que ceux situés à l'extérieur de la province, fréquentés par les bénéficiaires du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Les établissements d'enseignement ont été répartis comme suit :
 - Les établissements privés, comprenant les collèges privés et les établissements conférant des grades universitaires. La plupart des bénéficiaires d'aide financière du Nouveau-Brunswick, étudiant dans des établissements privés, visaient un diplôme, mais certains étaient inscrits dans des programmes menant à un certificat, et très peu d'entre eux étaient inscrits à des programmes de premier cycle.
 - Les collèges, y compris tous les collèges publics, les établissements publics de formation professionnelle, ainsi que les établissements faisant partie du système des Cégep au Québec. La plupart des bénéficiaires d'aide financière de ce groupe étaient inscrits à des programmes menant à un diplôme. Environ un cinquième étaient inscrits à un programme menant à un certificat. Presque aucun n'était inscrit à un programme de premier cycle.
 - Les universités, comprenant toutes les universités publiques fréquentées par les bénéficiaires d'aide financière du Nouveau-Brunswick. Presque tous les bénéficiaires fréquentant une université étaient inscrits à des programmes d'études de premier cycle, mais quelques-uns étaient inscrits à des programmes menant à un certificat, un diplôme, et à des programmes de deuxième cycle.
- Les profils contiennent des renseignements à propos des étudiants, de leur éducation et de leur situation financière, selon des données sur l'aide financière aux étudiants fournies par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick. Un résumé de l'information contenue dans les profils est illustrée au tableau 7.
- Les points saillants de ces profils sont présentés ci-après. Les profils détaillés sont fournis à l'annexe B.

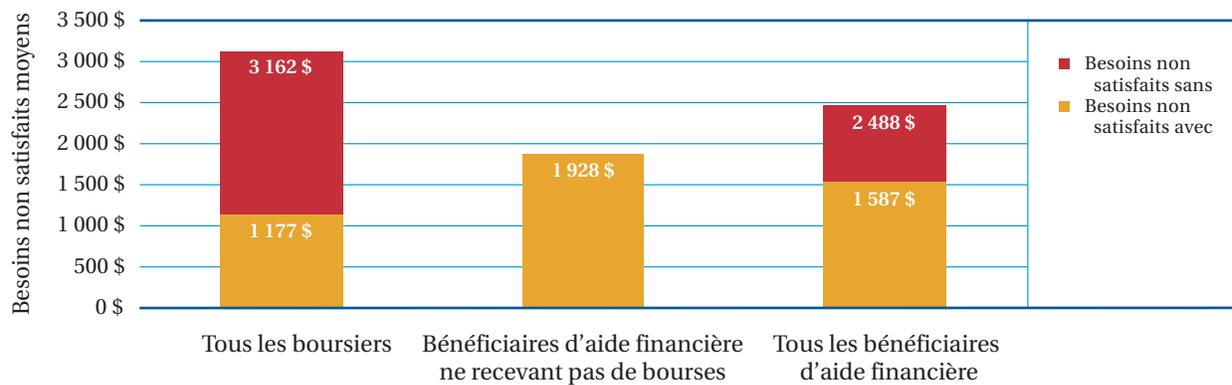
Tableau 7 : Renseignements fournis aux profils

Étudiant	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étudiants dans chaque groupe et pourcentage de tous les bénéficiaires d'aide financière dans l'année que ce nombre représente • Répartition selon le sexe et l'âge moyen • Répartition selon la situation financière—dépendant/indépendant de l'aide parentale • Répartition selon le lieu de résidence (vit chez ses parents ou non) • Lieu où est situé l'établissement (au Nouveau-Brunswick ou ailleurs) • Répartition selon l'état matrimonial (célibataire, marié, parent célibataire) • Répartition selon le nombre de personnes à charge
Éducation (pour l'année d'études)	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition selon le type d'établissement fréquenté et le titre professionnel visé • Répartition selon la durée de la période d'études • Répartition selon la durée du programme et l'année du programme d'études
De nature financière	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses totales évaluées pour l'année (moyenne et limites) • Ressources financière totales pour l'année (moyenne et limites) • Besoins évalués pour l'année (moyenne et limites) • Besoins non satisfaits par semaine d'études (moyenne, limites et répartition) • Aide financière totale reçue durant l'année (moyenne et limites) • Répartition selon le type d'aide (prêts par rapport aux subventions et aux bourses) • Total des prêts (du Canada et du Nouveau-Brunswick) reçus durant l'année (moyenne et limites) • Total des bourses reçues durant l'année (moyenne et limites) • Répartition des bourses du millénaire ou d'entretien du Nouveau-Brunswick • Dans le cas des boursiers du millénaire : moyenne des bourses et moyenne du montant des prêts avec et sans les bourses du millénaire • Dans le cas des boursiers du Programme du Nouveau-Brunswick : la moyenne des bourses et les besoins non satisfaits moyens avec et sans de telles bourses • Les bourses du millénaire et les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick pour les années antérieures (moyenne et limites) • Dette d'études totale à ce jour avant les bourses du millénaire (moyenne et limites) • Dette d'études totale à ce jour après les bourses du millénaire (moyenne et limites)

Boursiers

Le premier profil établit la comparaison entre les boursiers et ceux qui n'ont reçu aucune bourse cette année-là. On compare plus particulièrement les étudiants qui, en 2004-2005, ont reçu une bourse du millénaire, une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, ou les deux, avec ceux qui n'ont reçu aucune bourse la même année. À des fins de référence, les renseignements à propos de tous les étudiants ayant reçu de l'aide financière cette même année sont aussi fournis. Le profil complet de chaque groupe, incluant les renseignements démographiques, scolaires et financiers de chacun, apparaît à l'annexe B. La présente section met en évidence les différences principales entre les groupes.

Parmi les 16 037 étudiants à temps plein du Nouveau-Brunswick ayant reçu une quelconque forme d'aide financière en 2004-2005, 65 pour cent ont reçu une bourse du millénaire, une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, ou les deux. Les boursiers étaient plus susceptibles d'être indépendants de leurs parents que leurs homologues n'ayant pas reçu de bourses. Ils étaient aussi plus susceptibles de vivre seuls et de fréquenter un établissement situé en dehors du Nouveau-Brunswick. Les boursiers avaient des dépenses évaluées plus grandes et des ressources plus faibles que ceux n'ayant pas reçu de bourses. De ce fait, ils avaient des besoins évalués plus grands. Par conséquent, les bénéficiaires de bourses se sont vu accordée une aide financière beaucoup plus importante que les étudiants n'en

Figure 9 : Besoins non satisfaits en 2004-2005 avec et sans l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick

Nombre d'étudiants : 7 283 sont des boursiers, 8 754 ne reçoivent aucune bourse et 16 037 étudiants au total ont reçu une quelconque forme d'aide financière. Les étudiants ne recevant aucune bourse ne se sont pas vu accordée une bourse pour l'année en question, mais peuvent en avoir reçu une antérieurement.

ayant pas reçu. Les boursiers avaient aussi plus de chances de recevoir une subvention canadienne pour études.

Ces différences découlent toutes des critères d'admissibilité en vigueur pour chacune des bourses. Les étudiants qui ne dépendent pas de leurs parents ont souvent des besoins évalués plus élevés parce qu'ils ont moins de ressources. Les étudiants vivant à l'extérieur de la maison de leurs parents ou à l'extérieur du Nouveau-Brunswick auront des frais de subsistance plus élevés, ce qui contribue également à des besoins évalués plus grands. Seuls ceux qui ont des besoins évalués très grands ont droit à une

bourse du millénaire, tandis que seuls ceux qui ont les mêmes besoins évalués peuvent éventuellement avoir des besoins non satisfaits et, par le fait même, se voir accordée une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick.

Comparativement à ceux qui n'ont pas reçu de bourse, les boursiers étaient plus susceptibles de fréquenter l'université et d'étudier en vue d'obtenir un baccalauréat. Ils étaient également plus susceptibles d'être des étudiants de troisième année postsecondaire ou plus et d'être inscrits à des programmes d'une durée de 34 semaines. Les boursiers étaient moins susceptibles que ceux ne bénéficiant pas des

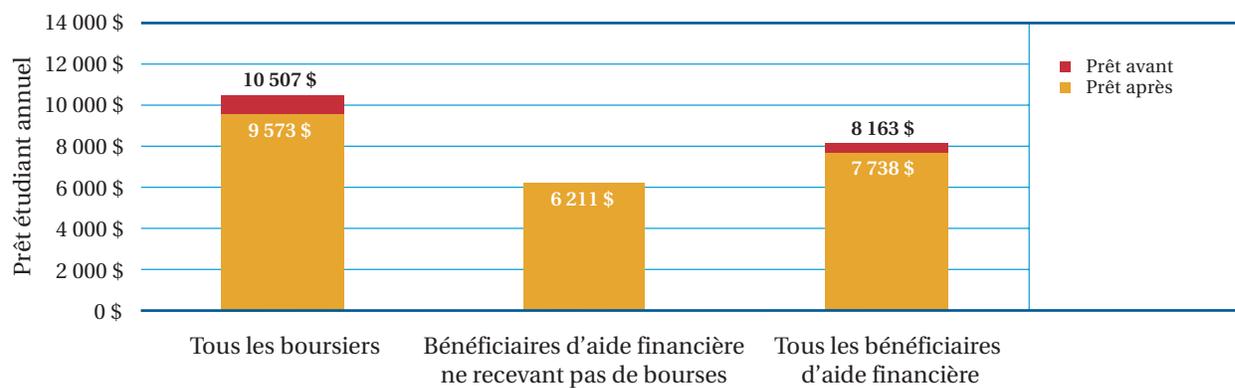
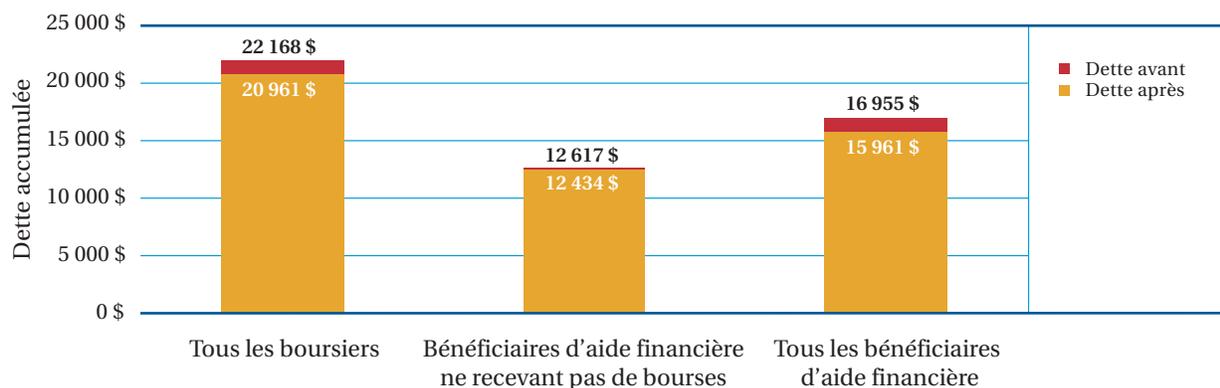
Figure 10 : Prêt annuel en 2004-2005, avant et après l'apport des bourses du millénaire

Figure 11 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour



Remarque : Cette figure illustre la dette accumulée entre 1999-2000 et 2004-2005.

bourses d'être inscrits à des programmes d'une durée d'une ou deux années et d'être inscrits à des programmes de quatre ans ou plus. Les boursiers étaient moins susceptibles d'être des étudiants de première année que ceux ne bénéficiant pas des bourses.

Le montant total accordé est établi selon les besoins évalués de l'étudiant. Toutefois, comme les montants octroyés par les prêts et les bourses sont limités, le montant total accordé pour certains étudiants est inférieur aux besoins évalués. On nomme cette différence les besoins non satisfaits. La figure 9 compare les besoins non satisfaits moyens des trois groupes d'étudiants. On y illustre également l'impact du Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick sur les besoins non satisfaits des boursiers.

Les besoins non satisfaits moyens des boursiers s'élèveraient à 3 162 \$ sans l'obtention d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, ce qui est beaucoup plus élevé que les besoins non satisfaits de ceux n'ayant reçu aucune bourse la même année. Grâce à ces bourses, les besoins non satisfaits moyens des boursiers ont diminué, pour atteindre 1 177 \$.

Les bourses du millénaire réduisent le montant total du prêt que l'étudiant devra rembourser à la fin de l'année scolaire. L'impact des bourses du millénaire sur les prêts annuels est illustré à la figure 10. Le prêt étudiant moyen accordé pour l'année est réduit d'environ 1 000 \$ après avoir calculé l'apport de

la bourse du millénaire. En revanche, seulement 34 pour cent de tous les boursiers ont reçu une bourse du millénaire en 2004-2005. Par conséquent, seulement 34 pour cent des étudiants de ce groupe ont bénéficié des bourses du millénaire. Le bénéfice pour ces boursiers est illustré à la section suivante.

La montant de la dette accumulée¹¹ de chaque groupe à la fin de l'année 2004-2005, avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire, est illustré à la figure 11. Les boursiers avaient accumulé une dette d'études moyenne de 22 168 \$ avant la remise de dette, que les bourses du millénaire ont réduit à 20 961 \$. En revanche, d'une année à l'autre, seulement une minorité de tous les boursiers, soit environ 15 pour cent, recevait une bourse du millénaire chaque année.

Les boursiers avaient tout de même un niveau d'endettement supérieur, en moyenne, à celui des étudiants n'ayant bénéficié d'aucune bourse, et ce, même en calculant l'apport de la bourse octroyée. Certains étudiants n'ayant pas reçu de bourse du millénaire en 2004-2005 ont bénéficié de ces bourses au cours des années universitaires précédentes. Pour ceux ayant reçu une telle bourse antérieurement, la bourse moyenne accordée s'élevait à 3 330 \$ (étudiants n'ayant pas bénéficié d'une bourse en 2004-2005), et à 4 194 \$ (boursiers du millénaire en 2004-2005).

11 La dette signalée n'inclut que les prêts étudiants canadiens et du Nouveau-Brunswick accumulés à partir de 1999-2000. Les dettes privées, ou toute dette associée à un prêt d'études canadien à temps partiel, ne sont pas incluses. Les PÉC à temps partiel ne font pas partie de la dette accumulée, car ce ne sont pas des prêts étudiants subventionnés.

Boursiers du millénaire et bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick

Le deuxième profil compare les boursiers du millénaire avec les bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Ces deux bourses sont très différentes l'une de l'autre. Elles ont des critères d'admissibilité différents et des utilités différentes. Alors que les bourses du millénaire visent à réduire l'endettement, les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, quant à elles, visent à réduire les besoins non satisfaits, ce qui réduirait probablement l'endettement provenant d'autres sources que du gouvernement, car l'aide financière du gouvernement répondrait mieux à leurs besoins. Cependant, pour être admissible à l'une ou l'autre de ces bourses, l'étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs à la limite établie des prêts aux étudiants. Les bénéficiaires de l'une ou l'autre des deux bourses sont donc des étudiants ayant des besoins élevés, et plusieurs d'entre eux reçoivent les deux bourses.

En 2004-2005, 2 462 étudiants ont reçu une bourse du millénaire, et 7 165 se sont vu accordée une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick. Ces groupes ne s'excluaient pas mutuellement. En effet, 2 344 étudiants ont reçu les deux bourses. En d'autres mots, presque tous les boursiers du millénaire ont également reçu une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick. En comparaison avec les boursiers du programme du Nouveau-Brunswick, un plus grand nombre de boursiers du millénaire étaient des femmes indépendantes de l'aide parentale. Les deux

groupes étaient similaires en termes d'âge ou d'autres caractéristiques démographiques.

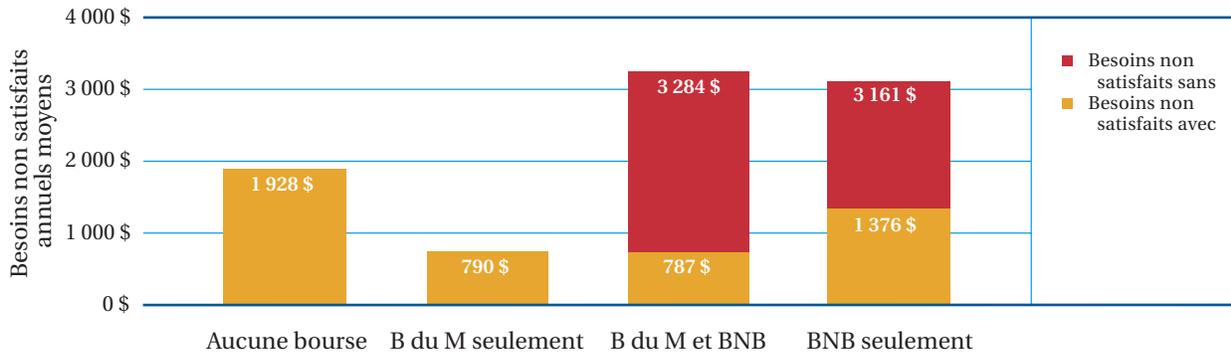
Plusieurs, caractéristiques scolaires distinguaient les deux groupes. Les boursiers du millénaire étaient en quelque sorte plus susceptibles que les titulaires de bourses du Nouveau-Brunswick d'être inscrits à des programmes d'une durée d'au moins quatre ans. Les titulaires de bourses du Nouveau-Brunswick étaient, quant à eux, beaucoup plus susceptibles d'être des étudiants de première année. Ceci est, selon toute probabilité, une conséquence des critères d'admissibilité. Un étudiant doit compléter une année d'études postsecondaires afin d'être admissible au programme des bourses d'études du millénaire. La base de données de l'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick n'indique pas l'année d'études postsecondaires de l'étudiant; on n'y indique que l'année du programme. Par conséquent, bien qu'environ un quart des boursiers du millénaire étaient des étudiants de première année dans leur programme, on doit présumer qu'il ne s'agit pas de leur premier programme d'études. En comparaison avec les bénéficiaires du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, les boursiers du millénaire étaient plus susceptibles de fréquenter une université et d'étudier en vue d'obtenir un baccalauréat.

Les boursiers du millénaire et les bénéficiaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick avaient aussi des situations financières différentes. Comparativement aux titulaires de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, les besoins évalués des boursiers du millénaire étaient sensiblement supérieurs; on accordait donc à ces étudiants une aide plus élevée. Les bénéficiaires de bourses du Nouveau-Brunswick avaient des besoins non satisfaits plus

Tableau 8 : Bourse moyenne reçue en 2004-2005, selon le type

Bourse reçue	Nombres de bénéficiaires	Montants pour l'année en cours			Total avant bourses
		Bourse du Nouveau-Brunswick	Bourse du millénaire	Bourses totales	
BNB seulement	4 821	1 785 \$	0 \$	1 785 \$	1 553 \$
Bourse du millénaire seulement	118	0 \$	2 636 \$	2 636 \$	2 404 \$
Les deux bourses	2 344	2 496 \$	2 769 \$	5 265 \$	3 621 \$

Figure 12 : Besoins non satisfaits en 2004-2005 avec et sans l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick



Nombre d'étudiants : 8 754 n'ont reçu aucune bourse; 4 821 ont reçu une BNB seulement; 2 344 ont reçu les deux; 118 ont reçu une bourse du millénaire seulement.

Remarque : Les étudiants n'ayant reçu aucune bourse n'ont bénéficié d'aucune bourse d'études (BNB ou bourse du millénaire) pour l'année en question, mais en ont peut-être reçu une précédemment (BNB signifie « Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick »; B du M signifie « Bourse du millénaire »).

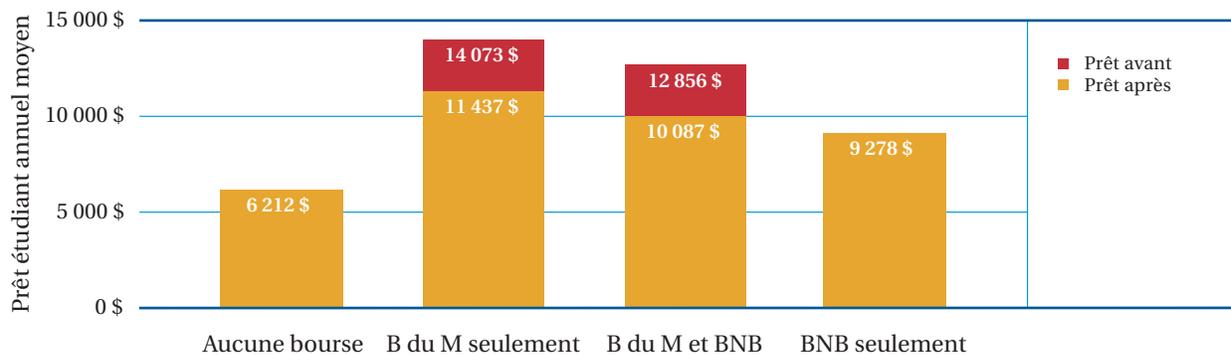
élevés par semaine d'études, sans que leurs besoins évalués ne soient nécessairement plus élevés. Tel qu'illustré à la figure 1, on déterminera qu'un étudiant a des besoins non satisfaits si ses besoins évalués sont supérieurs à la limite des prêts de 9 350 \$ en 2004-2005. Cependant, pour avoir des besoins élevés, un étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs au seuil établi pour les bourses du millénaire, soit 11 000 \$ en 2004-2005. Les étudiants dont les besoins évalués se situent entre 9 350 \$ et 11 000 \$ ont droit à une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, mais pas à une bourse du millénaire.

Bien que le profil compare deux groupes qui se chevauchent, il y a, en réalité, trois groupes absolument exclusifs, si l'on considère que les étudiants ayant reçu les deux bourses forment ce troisième groupe. Le tableau 8 illustre le nombre d'étudiants dans chacun de ces trois groupes et le montant moyen de chaque type de bourse accordée durant l'année scolaire 2004-2005. Les étudiants ayant bénéficié des deux bourses ont reçu des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick qui étaient, en moyenne, plus élevées que celles accordées aux étudiants n'ayant bénéficié que des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Le montant moyen accordé sous forme de bourse du millénaire restait similaire, que l'étudiant n'ait bénéficié que de ce type de bourse ou qu'il ait reçu les deux.

Les besoins non satisfaits des trois groupes sont illustrés à la figure 12. Le groupe n'ayant reçu aucun des deux bourses y est inclus à titre comparatif. Les besoins non satisfaits du groupe d'étudiants n'ayant reçu que la bourse du millénaire étaient similaires à celui du groupe d'étudiants ayant reçu les deux bourses. Les deux groupes ayant reçu la bourse du Nouveau-Brunswick ont vu leurs besoins non satisfaits considérablement réduits. L'impact le plus important a été ressenti par le groupe d'étudiants ayant reçu les deux bourses; leurs besoins non satisfaits sont passés de 3 284 \$ à 787 \$, en moyenne.

On a observé d'importantes différences entre le prêt annuel moyen des quatre groupes illustrés à la figure 13. Les étudiants n'ayant bénéficié d'aucune des deux bourses avaient bénéficié du prêt moyen le moins élevé, tandis que ceux n'ayant bénéficié que d'une bourse du millénaire avaient reçu le prêt moyen annuel le plus élevé, même après l'apport de la bourse du millénaire servant à réduire la dette.

La figure 14 affiche la dette accumulée des quatre groupes. On y illustre également ce que serait la dette moyenne sans l'apport des bourses du millénaire. Bien que les étudiants de ce groupe n'aient reçu aucune bourse cette année-là et que les étudiants n'ayant reçu que la bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick en 2004-2005 n'ont pas bénéficié du programme des bourses d'études du millénaire la

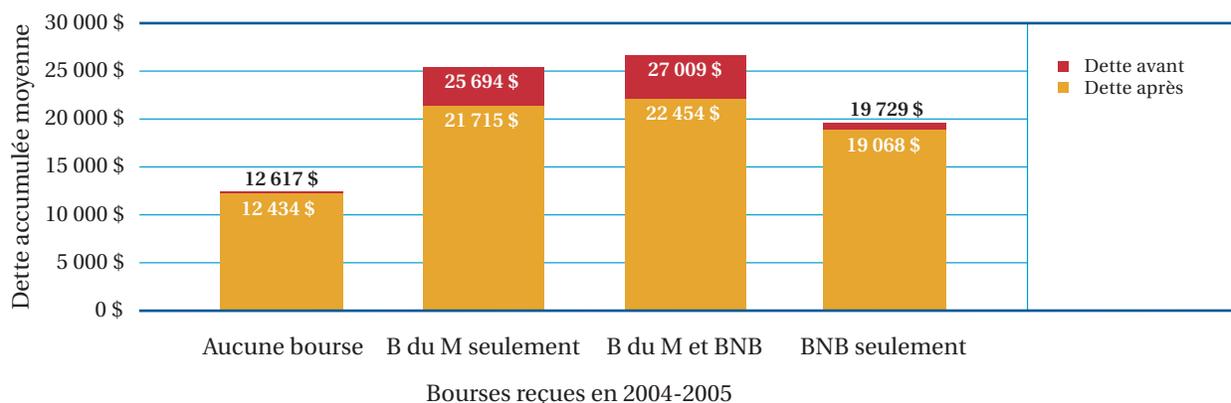
Figure 13 : Prêt étudiant annuel en 2004-2005, avant et après l'apport des bourses du millénaire

Remarque : BNB signifie « Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick »; B du M signifie « Bourse du millénaire ».

même année, les deux groupes regroupaient des étudiants ayant bénéficié des bourses du millénaire des années antérieures. Le groupe n'ayant reçu aucune bourse avait la dette accumulée la moins élevée.

Les deux groupes ayant reçu des bourses du millénaire avaient la dette accumulée la plus élevée, mais leur dette accumulée a été réduite d'environ 4 000 \$. Les étudiants ayant reçu les deux bourses sont ceux qui ont reçu, en moyenne, le total le plus élevé de bourses du millénaire parmi tous les groupes. La

dette totale qui aurait été accumulée sans l'apport des bourses différait considérablement entre les trois groupes. Étant donné que les boursiers du millénaire avaient déjà complété au moins une année d'études, ils avaient eu, en moyenne, plus de temps pour accumuler une dette d'études. En revanche, comme ils avaient aussi accumulé un financement boursier supérieur, les différences entre les dettes accumulées, en tenant compte de la remise de dette, étaient plus basses.

Figure 14 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour

Remarque : BNB signifie « Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick »; B du M signifie « Bourse du millénaire ».

Situation financière

Lorsque vient le temps de déterminer l'admissibilité à l'aide financière, le terme « situation financière » fait référence aux parents et à leur capacité d'aider financièrement leur enfant. Les parents ne sont pas obligés de contribuer aux études de leurs enfants si ces derniers ont quitté l'école secondaire depuis au moins quatre ans, s'ils sont sur le marché du travail depuis deux ans, s'ils sont mariés ou s'ils ont des enfants à charge. Ces étudiants, qui ne dépendent pas de l'aide parentale, ont été subdivisés à nouveau en deux groupes : ceux qui avaient des enfants à charge et ceux qui n'en avaient pas. Par conséquent, ce profil fait la comparaison entre trois groupes d'étudiants : les étudiants à charge, les étudiants indépendants sans enfants à charge et les étudiants indépendants ayant des enfants à charge.

Un peu plus de 40 pour cent de tous les bénéficiaires d'aide financière étaient, en 2004-2005, classés dans le groupe des étudiants à charge. Un pourcentage similaire avaient le statut d'étudiants indépendants sans enfants à charge. Seuls 15 pour cent étaient des étudiants indépendants avec enfants à charge. Bien que 70 pour cent de tous les bénéficiaires soient de sexe féminin, 81 pour cent des étudiants faisant partie du groupe des indépendants avec enfants à charge étaient de sexe féminin. La situation financière était également liée à l'âge. Ceux qui dépendent financièrement de leurs parents étaient

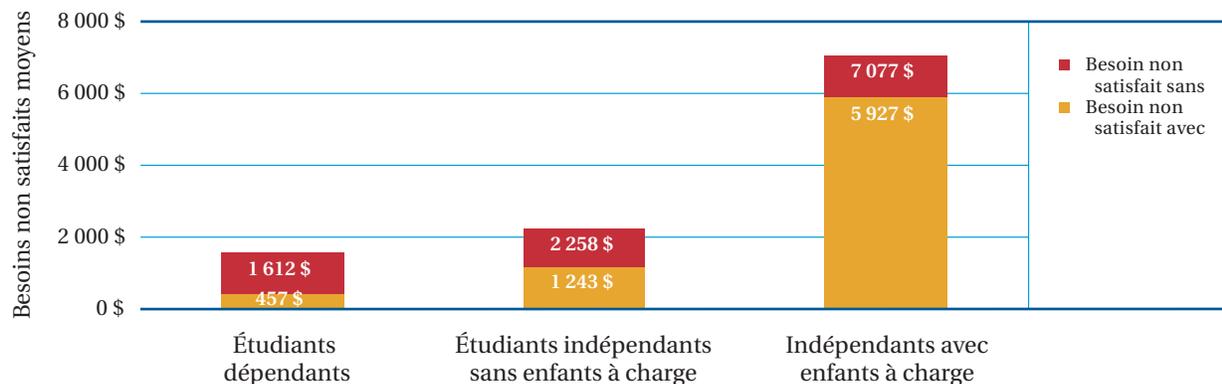
en moyenne plus jeunes, tandis que ceux qui ne dépendent pas de leurs parents et qui ont des enfants ont l'âge moyen le plus élevé. Les étudiants dépendants étaient moins susceptibles de vivre seuls.

Environ les deux tiers des étudiants sans enfants fréquentaient l'université, et la plupart d'entre eux tentaient d'obtenir un baccalauréat. Les étudiants ayant des enfants étaient plus susceptibles que ceux n'en ayant pas de fréquenter un collège ou un établissement privé et avaient aussi plus de chances d'être inscrits à des programmes menant au diplôme qu'à un autre titre professionnel.

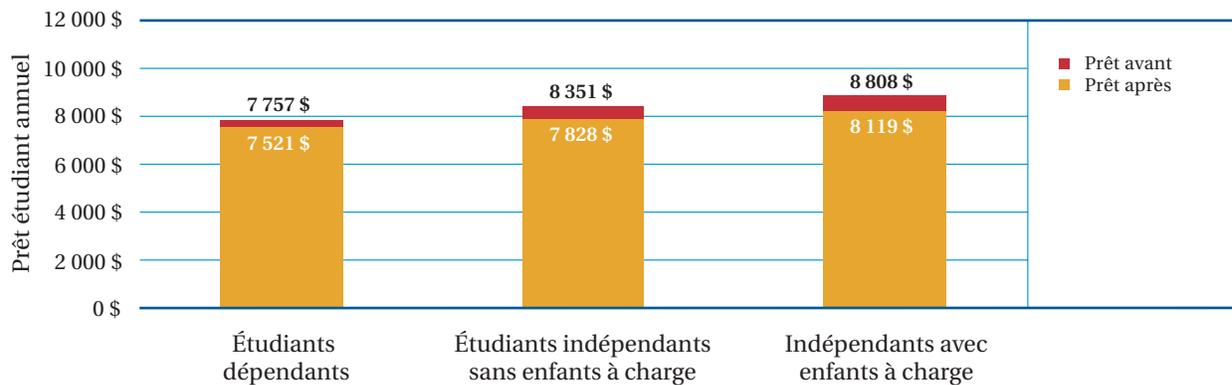
Il y avait certaines différences financières entre les groupes. Les étudiants ayant des enfants à charge avaient des besoins évalués supérieurs et se voyaient accorder les montants les plus élevés. Ils étaient également beaucoup plus susceptibles que les étudiants sans enfants de recevoir une subvention canadienne pour étudiants. En dépit des montants octroyés supérieurs, ils étaient aussi plus susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits. En effet, à peu près la moitié de ce groupe avait des besoins non satisfaits de plus de 100 \$ par semaine d'études.

Les étudiants indépendants étaient plus susceptibles que les étudiants dépendants de recevoir une bourse, et les montants qu'on leur accordait avaient tendance à être, en moyenne, plus élevés que ceux accordés aux boursiers des deux autres groupes. Les montants accordés aux étudiants dépendants avaient tendance à être les moins élevés. Cette

Figure 15 : Besoins non satisfaits en 2004-2005 avec et sans l'apport des BNB



Nombre d'étudiants : 6 876 sont à charge; 6 831 sont indépendants de l'aide parentale, sans enfants; 2 330 sont indépendants de l'aide parentale et ont des enfants.

Figure 16 : Prêt annuel en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire

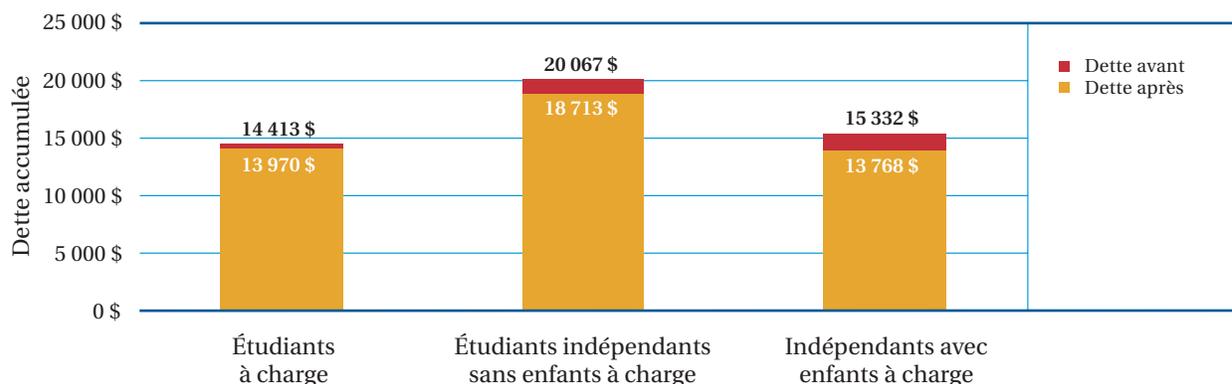
tendance a également été observée avec les bourses accumulées les années précédentes.

Les besoins non satisfaits moyens, calculés avant et après l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, différaient considérablement entre les trois groupes, tel qu'illustré à la figure 15. Les étudiants indépendants ayant des enfants à charge avaient des besoins non satisfaits nettement plus élevés que ceux des autres étudiants et ce, même en considérant l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Les étudiants dépendants avaient les besoins non satisfaits les moins élevés; après l'apport des BNB, leurs besoins non satisfaits restant étaient de 457 \$ en moyenne.

Les bénéfices, en termes de réduction de la dette, sont équivalents à ceux remarqués au chapitre des

besoins non satisfaits, tel qu'illustré à la figure 16. Les étudiants indépendants ayant des enfants à charge en bénéficient le plus, mais, malgré l'apport des bourses du millénaire, ils ont tout de même en moyenne une dette totale supérieure à celle des deux autres groupes.

La dette accumulée, représentée à la figure 17, expose une tendance différente. Les étudiants indépendants sans enfants à charge avaient la dette la plus élevée avant et après l'apport des bourses du millénaire. Les étudiants à charge et les étudiants indépendants ayant des enfants avaient des niveaux similaires d'endettement. Les étudiants indépendants ont bénéficié le plus des bourses du millénaire; ceux qui avaient des enfants en ont retiré des bénéfices quelque peu supérieurs à ceux qui n'en avaient pas.

Figure 17 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après l'apport du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour

État matrimonial

Dans le cas de ce profil, nous avons réparti les bénéficiaires d'aide financière selon leur état matrimonial et selon qu'ils avaient ou non des enfants à charge. Les étudiants célibataires n'ont pas d'enfants à charge. Les parents célibataires sont ceux qui ont la garde du ou des enfants en question. Les étudiants mariés peuvent avoir des enfants à charge ou non.

Un peu plus de 80 pour cent de tous les bénéficiaires d'aide financière en 2004-2005 étaient célibataires. Les étudiants célibataires étaient plus jeunes que ceux qui étaient mariés ou étaient des parents célibataires. Environ la moitié des étudiants célibataires étaient indépendants de l'aide parentale, tandis que tous les étudiants mariés et les parents célibataires étaient, par définition, des étudiants indépendants.

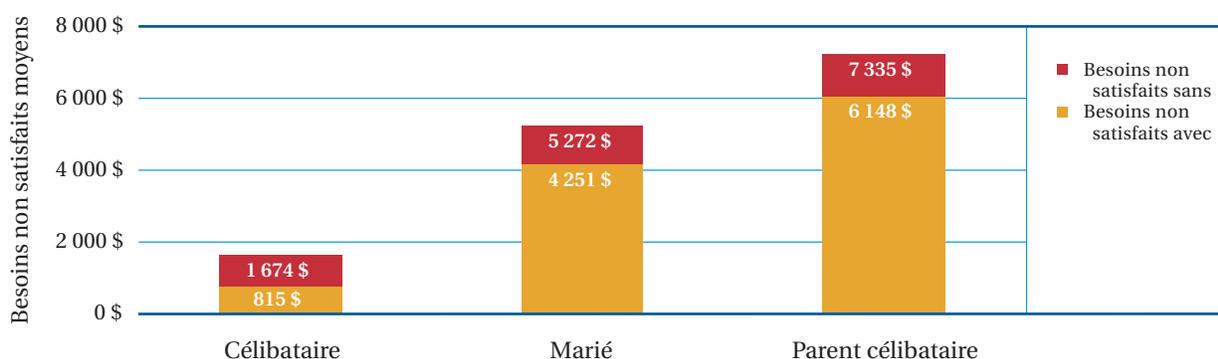
Les étudiants célibataires étaient plus susceptibles que les autres de fréquenter une université. Cette différence se reflète dans les titres professionnels visés par les étudiants. La majorité des bénéficiaires célibataires tentaient d'obtenir un baccalauréat. Les étudiants mariés et les parents célibataires étaient inscrits en plus grand nombre à des programmes menant à un diplôme qu'à n'importe quel autre titre professionnel. Presque 60 pour cent des étudiants célibataires étudiaient dans des programmes de

quatre ans ou plus. Environ la moitié des étudiants mariés et des parents célibataires étaient inscrits à des programmes d'une durée d'un an.

Plusieurs différences de nature financière s'observaient entre les trois groupes. Les parents célibataires avaient les besoins évalués les plus grands, tandis que ceux des étudiants célibataires étaient les plus faibles. Les parents célibataires étaient susceptibles de se voir accorder les plus gros montants. En revanche, ils étaient également plus susceptibles que les autres bénéficiaires d'avoir des besoins non satisfaits. En effet, plus de la moitié avaient des besoins non satisfaits dépassant les 100 \$ par semaine d'études. Les parents célibataires étaient en quelque sorte plus susceptibles de recevoir une bourse en 2004-2005. Les étudiants célibataires ayant bénéficié des bourses se sont vu accordés des montants moindres, en moyenne, que les étudiants mariés ou les parents célibataires.

La figure 18 illustre les besoins non satisfaits des trois groupes, avant et après avoir tenu compte des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Ceci démontre la spectaculaire différence des besoins non satisfaits entre les groupes ainsi que l'impact du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Les étudiants célibataires en bénéficient le moins, mais leurs besoins non satisfaits sont

Figure 18 : Besoins non satisfaits en 2004-2005 avec ou sans les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick



Nombre d'étudiants : 13 159 étudiants célibataires; 1 569 étudiants mariés; 1 309 parents célibataires.

Figure 19 : Prêt annuel en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire

inférieurs à ceux de n'importe quel autre groupe. Les parents célibataires ont les besoins non satisfaits les plus élevés et sont ceux qui bénéficient le plus du programme.

La figure 19 illustre le prêt annuel moyen avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire. Les parents célibataires avaient reçu, en moyenne, les prêts aux étudiants annuels les plus élevés, qui ont été réduits d'environ 700 \$ en moyenne par les bourses du millénaire. Les étudiants célibataires et

mariés recevaient des prêts annuels similaires, mais les étudiants mariés recevaient des bourses du millénaire plus élevées en moyenne.

La figure 20 démontre que les étudiants célibataires avaient accumulé la dette la plus élevée, même en tenant compte de toutes les bourses du millénaire. Les parents célibataires ont bénéficié de la plus importante réduction de la dette accumulée, ce qui leur laisse un niveau d'endettement similaire à celui des étudiants mariés.

Figure 20 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour

Titre professionnel visé

Presque 60 pour cent des étudiants ayant bénéficié de l'aide financière tentaient d'obtenir un baccalauréat et plus du tiers étaient inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme. Très peu étaient inscrits à des programmes d'études supérieures. Comparativement aux étudiants inscrits à des programmes d'études supérieures et à ceux qui tentaient d'obtenir un certificat ou un diplôme, les étudiants visant le baccalauréat avaient tendance à être plus jeunes, célibataires, à ne pas avoir d'enfants et à dépendre de l'aide parentale.

Presque tous les étudiants inscrits à des programmes de premier cycle ou à des programmes de deuxième ou troisième cycle fréquentaient l'université. Ceux qui étaient inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme fréquentaient soit des collèges, soit des établissements privés. La moitié des étudiants des programmes de certificat et de diplôme étaient des étudiants de première année. Un peu plus du tiers des étudiants inscrits aux programmes menant à un baccalauréat en étaient à leur cinquième année d'études au niveau postsecondaire, ou plus dans certains cas. Presque tous les étudiants de cycles supérieurs en étaient à une cinquième année d'études postsecondaires.

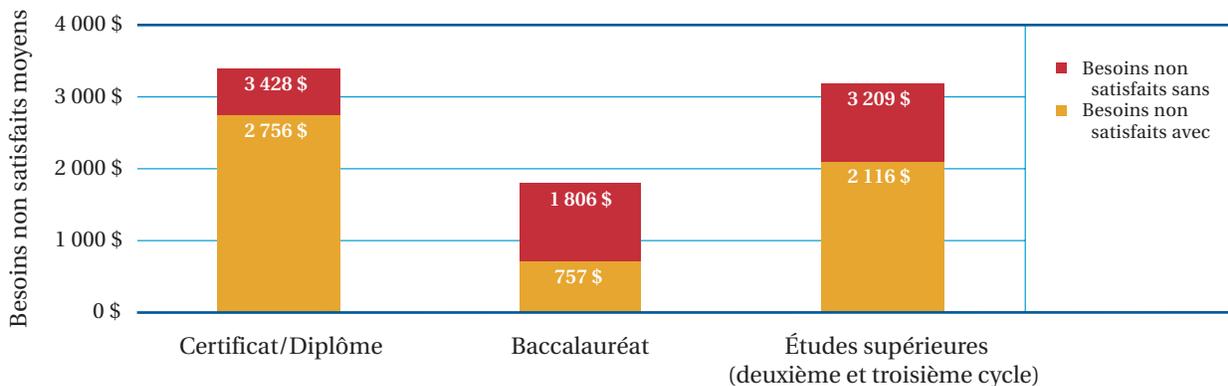
La plupart des programmes menant à un certificat ou un diplôme étaient d'une durée d'un ou deux ans,

tandis que la plupart des programmes menant au baccalauréat étaient d'une durée d'au moins quatre ans. Les études de cycles supérieurs avaient tendance à avoir une durée de deux ans. Les étudiants au certificat et au diplôme étaient plus susceptibles que les autres étudiants d'être à la première année de leur programme d'études.

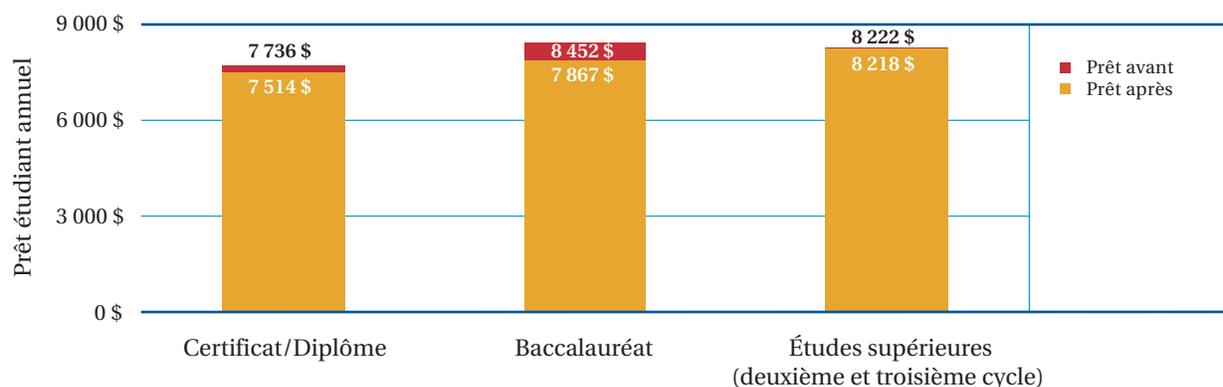
Les étudiants de deuxième et troisième cycle avaient des besoins évalués plus élevés en moyenne que ceux des étudiants du premier cycle, tandis que les besoins des étudiants inscrits à des programmes menant au baccalauréat étaient les moins élevés. Cependant, les étudiants inscrits à des programmes menant à un baccalauréat se voyaient accordée, en moyenne, l'aide financière aux étudiants la plus élevée.

Étant donné que les étudiants de deuxième et troisième cycle et ceux qui en sont à leur première année au niveau postsecondaire ne sont pas admissibles aux bourses du millénaire, seuls sept pour cent des étudiants inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme, et 22 pour cent de ceux inscrits à des programmes menant à un baccalauréat ont reçu une telle bourse. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick; par conséquent, presque la moitié des étudiants du deuxième et troisième cycle, et environ le tiers des étudiants inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme ont reçu des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick.

Figure 21 : Besoins non satisfaits en 2004-2005 avec et sans l'apport des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick



Nombre d'étudiants : 6 325 étudiants sont inscrits à des programmes menant à un certificat/diplôme; 9 225 à des programmes menant à un baccalauréat; 487 sont des étudiants de deuxième et troisième cycle.

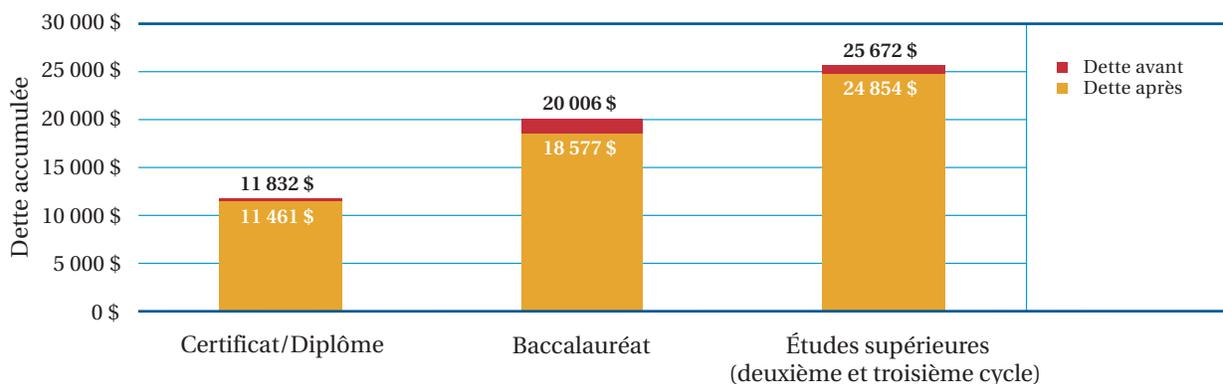
Figure 22 : Prêt annuel en 2004-2005, avant et après les bourses du millénaire

Les besoins non satisfaits variaient considérablement selon le titre professionnel visé, tel qu'illustré à la figure 21. Les étudiants tentant d'obtenir un baccalauréat avaient les besoins non satisfaits les moins élevés, autant avant qu'après avoir tenu compte des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick. Ceux qui étudiaient au deuxième ou au troisième cycle ou tentaient d'obtenir un certificat ou un diplôme avaient, initialement, des besoins non satisfaits comparables, mais ce sont les étudiants des cycles supérieurs qui ont le plus bénéficié du Programme des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick.

La figure 22 illustre le montant total du prêt annuel avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire en 2004-2005. Les prêts annuels des

trois groupes étaient similaires; en comparaison, le prêt annuel des étudiants tentant d'obtenir un baccalauréat était légèrement plus élevé avant la remise de dette, et ces étudiants sont ceux qui ont le plus bénéficié des bourses du millénaire.

La dette accumulée est illustrée à la figure 23. Le niveau d'endettement cumulatif variait énormément entre les trois groupes, celui des étudiants inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme étant le moins élevé, et celui des étudiants au deuxième et au troisième cycle étant le plus élevé. Ceci influe fort probablement sur la durée des études, étant donné que les étudiants des deuxième et troisième cycles étudiaient depuis beaucoup plus longtemps que ceux inscrits à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme.

Figure 23 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour

Type d'établissement fréquenté

Environ les deux tiers des bénéficiaires d'aide financière aux étudiants fréquentaient une université publique, tandis que 21 pour cent fréquentaient un collège public. Les autres fréquentaient un établissement privé. Ces chiffres tiennent compte des étudiants du Nouveau-Brunswick ainsi que ceux qui fréquentaient un établissement en dehors de la province et recevaient une aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Un quart de ceux qui fréquentaient une université était dans des établissements situés en dehors de la province, tandis que 15 et 19 pour cent fréquentaient respectivement une institution privée et un collège situé ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick. Les universitaires étaient plus jeunes, en moyenne, et en quelque sorte plus susceptibles que les autres d'être à charge, célibataires et sans enfants.

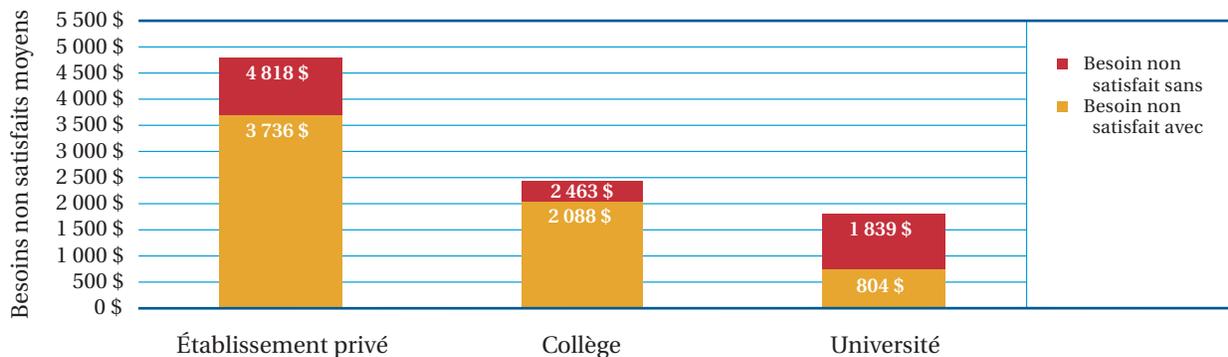
La majorité des étudiants fréquentant une institution privée et un collège public tentaient d'obtenir un diplôme, tandis que la plupart des universitaires tentaient d'obtenir un baccalauréat. Les étudiants fréquentant un collège étaient inscrits à des programmes d'une durée d'un ou deux ans; la majorité n'en était qu'à la première année de leur programme. La plupart des universitaires étudiaient dans des programmes d'au moins quatre ans.

Les étudiants fréquentant des établissements privés avaient les besoins non satisfaits les plus élevés et se voyaient attribuée l'aide la plus élevée, en moyenne. Les étudiants fréquentant un collège avaient les besoins non satisfaits les moins élevés et recevaient, en moyenne, l'aide la moins élevée. Seulement environ le quart des universitaires et le tiers des étudiants fréquentant un collège avaient des besoins non satisfaits, comparativement à 60 pour cent dans les établissements privés. Parmi tous ceux ayant des besoins non satisfaits, les personnes fréquentant un établissement privé avaient, en moyenne, les besoins les plus élevés (par semaine d'études), tandis que les besoins des universitaires étaient les moins élevés.

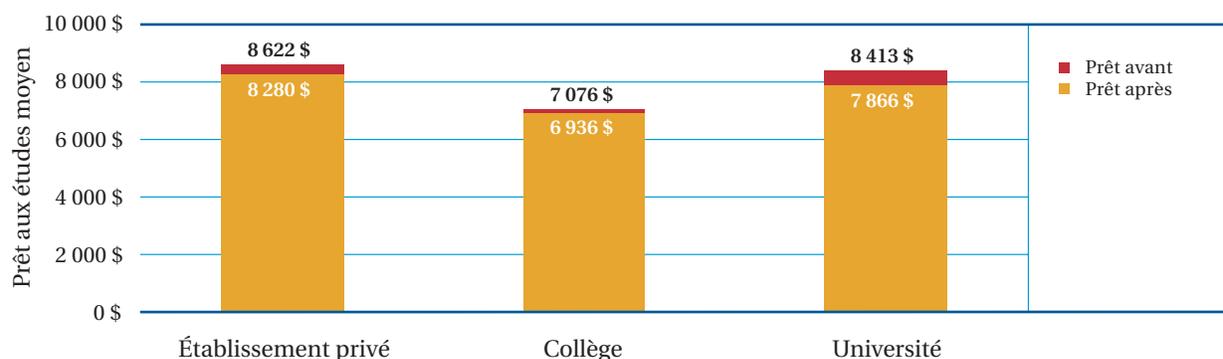
Les chances de se voir attribuer une bourse d'études variaient entre les trois groupes. Les universitaires étaient plus susceptibles que les autres étudiants de recevoir une bourse du millénaire ou une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, tandis que les étudiants fréquentant un collège avaient le moins de chances de recevoir l'une ou l'autre de ces bourses.

Pour ceux qui ont reçu une bourse du millénaire, la bourse moyenne accordée était similaire pour les étudiants fréquentant un collège et pour les universitaires, tandis que les étudiants fréquentant un établissement privé en recevaient de plus élevées. La tendance pour les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick était similaire. Les années

Figure 24 : Besoins non satisfaits en 2004-05 avec et sans l'apport des bourses d'entretien Nouveau-Brunswick



Nombre d'étudiants : 2 777 étudiants fréquentant un établissement privé; 3 436 fréquentant un collège; 9 824 fréquentant une université.

Figure 25 : Prêt annuel en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte des bourses du millénaire

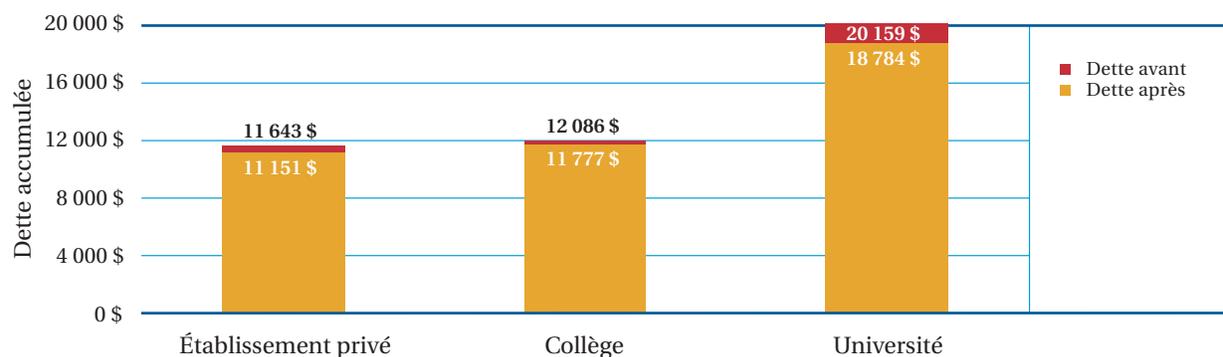
précédentes, les universitaires avaient reçu des bourses pour un montant quelque peu supérieur que les deux autres groupes.

Les besoins non satisfaits sont illustrés à la figure 24. Les étudiants fréquentant un établissement privé avaient un niveau de besoins non satisfaits beaucoup plus élevé, mais ils ont bénéficié d'une réduction au niveau des besoins non satisfaits similaire à celle dont ont bénéficié les universitaires, qui avaient les besoins non satisfaits les moins élevés. Les étudiants fréquentant un collège se situaient entre ces deux groupes à l'égard des besoins non satisfaits, autant avant qu'après avoir tenu compte des bourses du Nouveau-Brunswick.

Le prêt moyen pour l'année universitaire 2004-2005 pour les trois groupes est illustré à la figure 25. Les étudiants fréquentant un établissement privé

recevaient des prêts, avant la remise de dette, similaires à ceux des universitaires. En revanche, ces derniers avaient reçu des bourses du millénaire en moyenne un peu plus élevées. Les étudiants fréquentant un collège recevaient les prêts et les bourses du millénaire les moins élevés.

Tel qu'illustré à la figure 26, la dette accumulée des universitaires était considérablement plus élevée que celle des deux autres groupes d'étudiants. Les universitaires avaient également reçu un total de bourses du millénaire plus élevé précédemment, mais, même en calculant l'apport de ces bourses, leur dette accumulée était toujours beaucoup plus élevée que celle des étudiants des autres groupes. Cette disparité est fort probablement le reflet de la différence entre les divers groupes d'étudiants au chapitre des années consacrées aux études.

Figure 26 : Dette accumulée en 2004-2005, avant et après avoir tenu compte du montant total reçu sous forme de bourse du millénaire à ce jour

Chapitre 4

L'impact sur la persévérance à l'école

La recherche effectuée précédemment dans le cadre de cette série d'études (McElroy, 2004, 2005a) a révélé que la persévérance peut être influencée par l'aide financière. Une réduction l'endettement grâce à une bourse d'études du millénaire peut mener à de meilleurs taux de persévérance (McElroy, 2004, 2005a). Toutefois, l'impact de la réduction de l'endettement sur la persévérance peut dépendre de l'aide financière reçue, c'est-à-dire si celle-ci suffit aux besoins financiers de l'étudiant ou non (McElroy, 2004)

L'objectif de la recherche suggérée est d'explorer le lien entre la persévérance et l'aide financière aux étudiants dans le contexte du système d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Deux changements, engendrés par le programme des bourses d'études du millénaire, pourraient avoir un impact sur la persévérance. Les bourses du millénaire ont réduit l'endettement des étudiants en ayant bénéficié (c'est-à-dire les étudiants de premier cycle universitaire ayant des besoins élevés et qui avaient terminé au moins une année d'études post-secondaires). En outre, la réduction de l'endettement des étudiants a permis au Nouveau-Brunswick d'économiser en amoindrissant le montant des intérêts à payer. Ces économies se sont répercutées sur les étudiants par le biais de hausses du montant des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, qui ont réduit les besoins non satisfaits. Étant donné que les besoins non satisfaits peuvent avoir un impact négatif sur la persévérance, cette amélioration au programme de bourses peut également avoir un impact positif sur la persévérance.

Afin d'étudier l'impact de ces changements sur la persévérance des bénéficiaires d'aide financière aux études du Nouveau-Brunswick, deux groupes ont été comparés. Ces groupes différaient surtout au

plan des changements et des individus qui en bénéficiaient. La cohorte antérieure aux bourses du millénaire recevait de l'aide financière avant la mise en vigueur du programme des bourses d'études du millénaire. La cohorte des bourses du millénaire, quant à elle, fréquentait l'école durant la période où les bourses du millénaire étaient disponibles. Les deux groupes ont été appariés en fonction de variables pouvant potentiellement avoir un impact sur la persévérance, telles que les besoins évalués, la durée des programmes d'études et le titre professionnel visé; leur persévérance, mesurée sur cinq ans, a par la suite été comparée.

Méthode

Les données provenaient de la base de données de l'aide financière aux études du Nouveau-Brunswick. Étant donné que les mêmes renseignements sont recueillis chaque année où un étudiant demande de l'aide financière, des analyses longitudinales rétrospectives peuvent être effectuées. En d'autres mots, nous pouvons identifier une cohorte d'étudiants ayant commencé un programme d'études une année spécifique et suivre la progression de ces étudiants au fil du temps. Dans le cadre de la présente étude, deux cohortes ont été choisies, soit une de la période des bourses du millénaire et une autre de la période antérieure aux bourses.

L'utilisation de la base de données de l'aide financière nous permet d'examiner la persévérance à l'échelle du réseau, et non uniquement au niveau des établissements. Même les étudiants qui vont étudier dans des établissements situés en dehors du Nouveau-Brunswick sont inclus tant et aussi longtemps qu'ils demandent de l'aide financière. Cependant, cette base de données a aussi certaines

limites. Bien qu'elle renferme des renseignements de nature démographique et financière, on n'y retrouve pas les notes finales de niveau secondaire préalables à l'admission, les crédits obtenus ou de l'information sur le rendement scolaire. De plus, si un étudiant demande de l'aide financière à sa première année d'études mais non dans les années subséquentes, il n'est pas possible de suivre sa persévérance.

Critère de sélection des cohortes

Comme les données disponibles permettent de suivre les étudiants de la période des bourses du millénaire de 2000-2001 jusqu'à 2004-2005, nous pouvons examiner la persévérance sur une période de cinq ans.¹² La cohorte des bourses du millénaire est composée de bénéficiaires d'aide financière ayant commencé leur programme d'études pluriannuel en 2000-2001. On a suivi leur progression sur cinq ans, jusqu'en 2004-2005, de même que pour la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Cette dernière regroupait des bénéficiaires d'aide financière ayant commencé un programme d'études pluriannuel en 1994-1995. Leur progression a été suivie sur cinq ans, jusqu'en 1998-1999. La figure 27 illustre les périodes de suivi de ces deux groupes.

Pour faire partie de l'une des deux cohortes, les étudiants devaient, à la première année de la période de suivi de cinq ans :

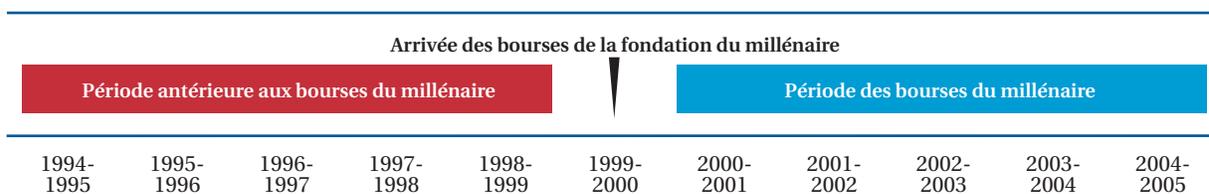
- étudier à temps plein au premier cycle;
- débiter la première année d'un programme d'études pluriannuel;
- bénéficier d'un prêt d'études canadien.

Les premier et troisième critères excluent tous les étudiants inadmissibles à une bourse du millénaire. Les étudiants qui satisfont à ces critères en ont peut-être quand même reçu une, étant donné qu'ils devaient également satisfaire à d'autres critères. Le deuxième critère est nécessaire afin que la persévérance au-delà de la seconde année soit évaluée.

Étant donné que la présente étude a pour but d'examiner l'impact de l'endettement et de la réduction de la dette sur la persévérance, nous voulons appairer les deux groupes en fonction de la dette initiale. Idéalement, seuls les étudiants sans dette d'études à la première année de la période de suivi auraient été inclus. En revanche, la base de données ne contient aucune information antérieure à la dette; l'analyse d'impact devenait donc impossible.

En sachant qu'il s'agissait d'étudiants de première année au niveau postsecondaire, nous aurions pu déduire qu'ils n'avaient pas eu de dette d'études antérieure. Cependant, la base de données ne contient aucun renseignement à propos du nombre d'années d'études postsecondaires de l'étudiant; on n'y mentionne que l'année où il en est dans son programme d'études. Par conséquent, bien que tous les étudiants de la cohorte en soient à la première année de leur programme d'études, il est possible qu'il ne s'agisse pas de leur toute première année au niveau postsecondaire. Cela signifie que certains ont peut-être déjà accumulé une dette d'études. En revanche, il n'y a aucune raison de croire que les deux cohortes diffèrent au niveau de la possibilité que l'on y retrouve des étudiants ayant déjà une éducation de niveau postsecondaire.

Figure 27 : Périodes de suivi pour les cohortes avant et après l'arrivée des bourses du millénaire



Source : Services financiers aux étudiants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

12 Les bourses du millénaire ont été accordées pour la première fois en 1999-2000. En revanche, la base de données ne contient aucun renseignement sur les bourses accordées cette année-là; on a donc exclu l'année 1999-2000 de l'analyse.

Il y avait un dernier critère. Les cohortes devaient être appariées en fonction de l'admissibilité au programme des bourses d'études du millénaire selon les besoins évalués. Un étudiant de la cohorte des bourses du millénaire ayant des besoins évalués supérieurs au seuil des besoins élevés aurait droit à une bourse du millénaire pourvu qu'il ait complété au moins 60 pour cent de sa première année d'études postsecondaires. Comme les étudiants ne peuvent recevoir une bourse du millénaire à leur première année, leur niveau de besoins évalués pour cette année n'est pas pertinent. Pour faire partie de la cohorte, les étudiants devaient être admissibles à une bourse du millénaire au moins une fois durant la période de suivi. Cela signifie qu'ils devaient avoir des besoins très grands au moins une fois après leur première année. Ce critère faisait en sorte que tous les étudiants de la cohorte devaient avoir demandé de l'aide financière au moins deux fois durant la période de suivi. Les étudiants ayant fait une demande d'aide financière aux études la première année mais pas les années subséquentes ne font pas partie de la cohorte des bourses du millénaire.

Dans le cas de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, les étudiants ne pouvaient pas recevoir de bourse de la fondation. En revanche, afin de rendre cette cohorte convenablement appariée à la cohorte des bourses du millénaire, nous devons sélectionner les étudiants de la même façon. Par conséquent, les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses ont été sélectionnés de la même façon et avaient des besoins évalués similaires.

Les besoins élevés étaient calculés en utilisant le critère employé par le Nouveau-Brunswick pour déterminer si un étudiant satisfaisait au critère des besoins élevés pour avoir droit à une bourse du millénaire. Cela variait d'année en année, tel qu'illustré au tableau 9. Les seuils déterminant l'admissibilité sont exclusifs à la période des bourses du millénaire. Pour la période antérieure aux bourses du millénaire, nous avons utilisé deux méthodes différentes pour déterminer si un étudiant avait des besoins élevés ou non. L'une de ces deux méthodes impliquait l'utilisation des mêmes seuils d'admissibilité utilisés pendant la période des bourses du millénaire. En 1994-1995, par exemple,

soit la première année de la période de suivi antérieure aux bourses du millénaire, nous avons utilisé le seuil de 9 500 \$, le même qui a été utilisé en 2000-2001, soit la première année de la période des bourses du millénaire. Ce seuil n'a pas été indexé en fonction de l'inflation. Toutefois, comme la période antérieure aux bourses du millénaire précède l'autre période de six ans, l'utilisation du même seuil demeure raisonnable. L'inflation aura réduit le pouvoir d'achat du dollar. Par conséquent, un dollar de 1994 vaut plus qu'un dollar de 2000. Idéalement, les seuils à utiliser doivent avoir la même valeur en termes de pouvoir d'achat. Le seuil indexé joue ce rôle, car il est corrigé en fonction de l'inflation.¹³ Pour 1994-1995, le seuil indexé de 8 581 \$ avait le même pouvoir d'achat en 1994 que le seuil de 9 500 \$ en l'an 2000. Les seuils indexés sont également illustrés au tableau 9.

La période de suivi dure cinq ans. Les étudiants ne peuvent recevoir une bourse du millénaire à leur première année d'études, ce qui laisse donc une période d'admissibilité de quatre ans, considérant que les besoins évalués de l'étudiant sont suffisamment élevés. Bien que certains étudiants aient la possibilité de recevoir une bourse du millénaire chaque année où ils se voient accorder une aide financière, plusieurs n'en bénéficieront pas, car leurs besoins évalués ne seront pas toujours supérieurs au seuil déterminant l'admissibilité.

Analyses

L'analyse première consistait à comparer la persévérance des étudiants des deux cohortes. En revanche, plusieurs choses peuvent influencer la persévérance. Les étudiants étaient donc appariés de façon à ce que le regroupement influence le niveau de persévérance, dans la mesure du possible étant donné les variables disponibles. Les critères utilisés pour faire partie des cohortes garantissaient que les étudiants soient appariés selon certaines variables, principalement au niveau des besoins évalués. En outre, les étudiants étaient appariés en fonction de la durée de leur programme et du titre professionnel visé à leur première année.

Il y avait suffisamment d'étudiants pour appuyer les analyses requises niveau des programmes

13 L'indice des prix à la consommation (IPC), qui prend le pouvoir d'achat du dollar en considération, a été utilisé pour ajuster les seuils en fonction de l'inflation.

d'études de quatre ans menant à un baccalauréat et des programmes de deux ans menant à un diplôme. La persévérance des cohortes des bourses du millénaire et de la cohorte antérieure aux bourses a été comparée séparément pour ces deux groupes d'étudiants classés selon leur programme d'études. Nous avons comparé les groupes appariés entre eux. Par exemple, seuls les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire inscrits à un programme d'études de quatre ans menant à un baccalauréat et ayant des besoins élevés ont été comparés à leurs homologues de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire ayant un besoin élevé. La persévérance au niveau des programmes d'études de deux ans menant à un diplôme a aussi été étudiée de la même façon.

Pour chaque programme, trois groupes ont fait l'objet d'une comparaison :

- la cohorte des bourses du millénaire, constituée d'étudiants dont les besoins étaient élevés au moins une fois entre les deuxième et cinquième années de la période de suivi;
- la cohorte antérieure aux bourses du millénaire non indexée, constituée d'étudiants dont les besoins étaient élevés, en fonction du seuil d'admissibilité utilisé pour la cohorte des bourses du millénaire;
- la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, constituée d'étudiants sélectionnés à partir de seuils indexés en fonction de l'inflation, tel qu'illustré au tableau 9.

Le nombre d'étudiants dans chacune des cohortes est illustré au tableau 10. Il y a moins d'étudiants dans la cohorte antérieure aux bourses du millénaire parce qu'un plus grand nombre d'étudiants de cette période avaient des besoins moins élevés et étaient, par conséquent, inadmissibles à l'inclusion.

Les cohortes ont été appariées dans le but de déterminer si le programme des bourses d'études du millénaire a eu un effet sur la persévérance et ce, en veillant à ce que la seule différence entre les cohortes soit au niveau de la réduction de la dette de l'étudiant suite à l'apport des bourses du millénaire. Si l'endettement a un effet négatif sur la persévérance, alors les étudiants moins endettés devraient être plus persistants. En appariant les cohortes en fonction des besoins évalués, nous nous sommes assurés que les deux groupes avaient des besoins financiers similaires et qu'ils recevaient des niveaux similaires d'aide financière. La différence principale se situe au niveau du montant de l'aide remboursable versée.

Si les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire ont le même niveau de besoins évalués que leurs homologues de la cohorte antérieure aux bourses, ils devraient recevoir la même aide financière mais avoir une dette inférieure, car une partie de cette aide serait accordée sous forme de bourses du millénaire. En outre, les maximums accordés dans le cadre du Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick ont été majorés durant la période des bourses du millénaire. Cela signifie que les étudiants de la période des bourses devraient avoir des besoins non satisfaits moins élevés. Grâce aux besoins non satisfaits moins élevés et à un

Tableau 9 : Seuils des besoins élevés, par année, pour la cohorte antérieure aux bourses du millénaire et la cohorte des bourses du millénaire

Cohorte des bourses du millénaire		Cohorte antérieure aux bourses du millénaire		
Année	Seuil des besoins élevés	Année	Seuil non indexé	Seuil indexé
2000-2001	9 500 \$	1994-1995	9 500 \$	8 581 \$
2001-2002	10 000 \$	1995-1996	10 000 \$	9 008 \$
2002-2003	10 000 \$	1996-1997	10 000 \$	9 008 \$
2003-2004	10 500 \$	1997-1998	10 500 \$	9 149 \$
2004-2005	11 000 \$	1998-1999	11 000 \$	9 500 \$

Tableau 10 : Nombre d'étudiants dans chaque cohorte

Programme	Cohorte antérieure aux bourses du millénaire	Cohorte antérieure (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire
Deux ans menant à un diplôme	60	93	343
Quatre ans menant à un baccalauréat	290	503	918

Tableau 11 : Nombre d'étudiants dans chacun des groupes témoin

Programme	Cohorte antérieure aux bourses du millénaire	Cohorte antérieure (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire
Deux ans menant à un diplôme	852	809	747
Quatre ans menant à un baccalauréat	1 893	1 670	910

endettement inférieur, la cohorte des bourses du millénaire devrait avoir une meilleure persévérance.

Tenir compte des changements au fil du temps

En plus de l'endettement et des besoins non satisfaits, plusieurs facteurs peuvent avoir un effet sur la persévérance, comme par exemple la situation du marché du travail, la préparation scolaire, la motivation, les frais liés à l'éducation et les frais de subsistance. Il est possible que certains de ces facteurs aient changé au cours des six années entre le début des deux cohortes. Avec l'inflation, nous nous attendons à ce que les frais liés aux études ainsi que les frais de subsistance aient augmenté au cours de cette période.

Les étudiants ayant des besoins évalués peu élevés chaque année où ils se sont vu accorder une aide financière ont été utilisés comme mesure pour tenir compte des changements entre les périodes. Les étudiants du groupe témoin ont été choisis de la même façon que les cohortes étudiées à d'autres égards, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'étudiants débutant la première année d'un programme d'études pluriannuel. La première année de leur programme correspond à la première année de la période de suivi et leur persévérance a été suivie sur cinq ans. Ceux qui avaient débuté un programme de deux ans menant à un diplôme cette année-là faisaient partie du groupe témoin pour la comparaison

avec les étudiants au diplôme, tandis que ceux qui avaient débuté un programme de quatre ans menant à un baccalauréat faisaient partie du groupe témoin pour la comparaison avec les étudiants au baccalauréat. Chacun d'entre eux a reçu un prêt d'études canadien à la première année de son programme. Le tableau 11 illustre le nombre d'étudiants constituant chacun des groupes témoins.

Nous ne cherchons pas à savoir quelles sont les comparaisons possibles entre la persévérance des groupes témoin et celle des cohortes étudiées. Nous voulons plutôt savoir quelles sont les comparaisons entre le groupe témoin des bourses du millénaire et celui antérieur aux bourses. Les étudiants antérieurs aux bourses du millénaire ayant un besoin peu élevé et inscrits à un programme de quatre ans menant à un baccalauréat ont été comparés avec des étudiants du groupe des bourses du millénaire ayant des besoins peu élevés et inscrits à un programme de quatre ans menant à un baccalauréat. Dans le cas des étudiants ayant un besoin peu élevé et inscrits à des programmes de deux ans menant à un diplôme, la même comparaison a été effectuée.

Étant donné que les groupes témoin ne sont pas admissibles aux bourses du millénaire, celles-ci n'ont pu avoir d'effet sur leur persévérance. Les différences entre la persévérance du groupe témoin des bourses du millénaire et celle du groupe témoin antérieur aux bourses nous démontreraient l'effet d'autres facteurs

sur la persévérance, en présumant que les étudiants des groupes témoin soient touchés par ces facteurs de la même façon que les étudiants des cohortes étudiées le sont.

Mesures comparatives

L'objectif premier de la présente étude est de comparer les groupes appariés des bourses du millénaire et antérieurs aux bourses en fonction de mesures de persévérance. La persévérance a été mesurée d'un certain nombre de façons au cours de cette étude :

- Selon le nombre de « finissants potentiels » : ceux qui ont atteint la dernière année d'études de leur programme sont appelés finissants potentiels, car nous ne savons pas s'ils ont accumulé tous les crédits requis pour l'obtention du titre professionnel;
- Selon le nombre de « persévérants » : ceux qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme mais qui étaient toujours aux études la dernière année de la période de suivi;
- Le nombre de « décrocheurs » ou de décrocheurs potentiels : ceux qui n'étaient ni des finissants potentiels ni des persévérants, tel que défini précédemment;
- Le nombre d'étudiants ayant débuté un autre programme d'études;
- Le nombre d'années dont l'étudiant a eu besoin pour compléter le programme d'études;
- L'année du programme d'études où l'étudiant est, en moyenne, à la fin de la période de suivi.

La thèse à l'étude dépend du fait que les deux groupes soient appariés en fonction des besoins évalués et qu'ils reçoivent la même aide financière, mais que la cohorte des bourses du millénaire ait un endettement moindre à cause des bourses du millénaire. Afin de vérifier ces suppositions, les variables financières suivantes ont été comparées :

- les besoins évalués chaque année de la période de suivi;
- les besoins évalués moyens chaque année d'études;

- le total de l'aide financière accordée chaque année d'études;
- le total de l'aide financière accordée;
- le montant moyen d'aide financière accordée par année d'études;
- la dette accumulée avant et après la remise de dette;
- la dette accumulée moyenne par année d'études, après la remise de dette.

En outre, un profil comparant les premières années des cohortes des bourses du millénaire, antérieure aux bourses du millénaire et antérieure aux bourses indexée est fourni à l'annexe C.

Résultats

Comparaisons au niveau financier

Avant de prendre en considération les résultats sur la persévérance, nous devons examiner si les cohortes des bourses du millénaire et celle antérieure aux bourses sont appariées en fonction des besoins et si la cohorte des bourses du millénaire a vraiment un niveau d'endettement moins élevé.

L'année 1998 est la dernière de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Voilà pourquoi leurs variables financières sommaires, comme la dette accumulée, sont en dollars de 1998. Dans le cas de la cohorte des bourses du millénaire, l'année finale est 2004. Pour faciliter la comparaison entre les deux cohortes, tous les montants sommaires de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire sont exprimés en dollars courants de 1998 et en dollars constants de 2004.

Besoins évalués

Les étudiants des deux cohortes, soit celle des bourses du millénaire et celle antérieure aux bourses, ont été sélectionnés en fonction du fait que leurs besoins étaient élevés au moins une fois après la première année de la période de suivi. Un étudiant pouvait avoir des besoins élevés pour un maximum de quatre années, mais cette éventualité est rare. Afin de déterminer le nombre d'années pendant lesquelles l'étudiant avait des besoins élevés sur

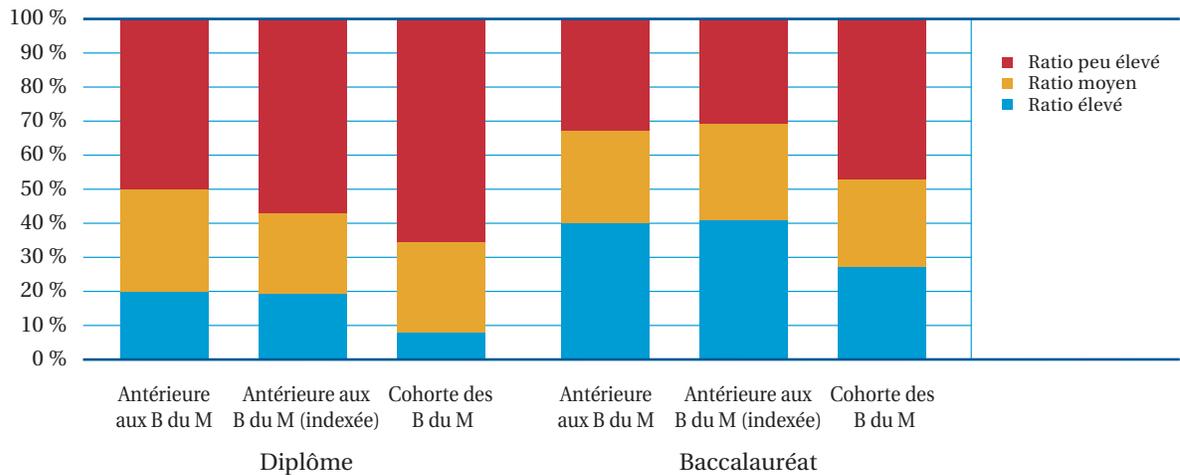
toutes ses années d'études, un ratio a été déterminé. Un faible ratio signifie que l'étudiant avait des besoins peu élevés la majeure partie de ses études, tandis qu'un ratio élevé signifie que l'étudiant avait des besoins élevés la plupart du temps.¹⁴ Cela tient compte des différences dans le nombre d'années d'études des étudiants. Ces résultats sont illustrés à la figure 28.

Le fait que beaucoup plus d'étudiants visant un diplôme que d'étudiants visant un baccalauréat faisaient partie du groupe au ratio élevé est ce qui ressort le plus à la figure 28. Spécifiquement, plus de la moitié des étudiants aux programmes menant à un diplôme avaient eu des besoins élevés au moins 75 pour cent du temps durant leurs études. Cette différence est une conséquence de la façon dont nous définissons les cohortes. Un étudiant devait avoir des besoins élevés au moins une fois après la première année. Cela signifie qu'il devait être aux études pour une durée minimale de deux ans et avoir des besoins élevés au moins une fois afin de faire partie de l'une des cohortes. Étant donné que les programmes menant à un diplôme ne durent que deux ans, les étudiants qui sont inscrits à de tels programmes ont tendance à être aux études moins longtemps que ceux inscrits aux programmes menant à un baccalauréat.

La tendance qui nous intéresse se situe au niveau des différences du ratio entre les cohortes des bourses du millénaire et prémillénaire. La cohorte des bourses du millénaire des deux groupes de programmes a un plus grand nombre d'étudiants ayant des besoins élevés au moins 75 pour cent de la durée de leurs études. Par conséquent, même si les étudiants des cohortes ont été choisis en fonction du fait qu'ils devaient avoir des besoins élevés au moins une fois après la première année, les cohortes diffèrent au niveau du nombre d'années avec des besoins élevés. Cela a des conséquences en termes du niveau de dette accumulée.

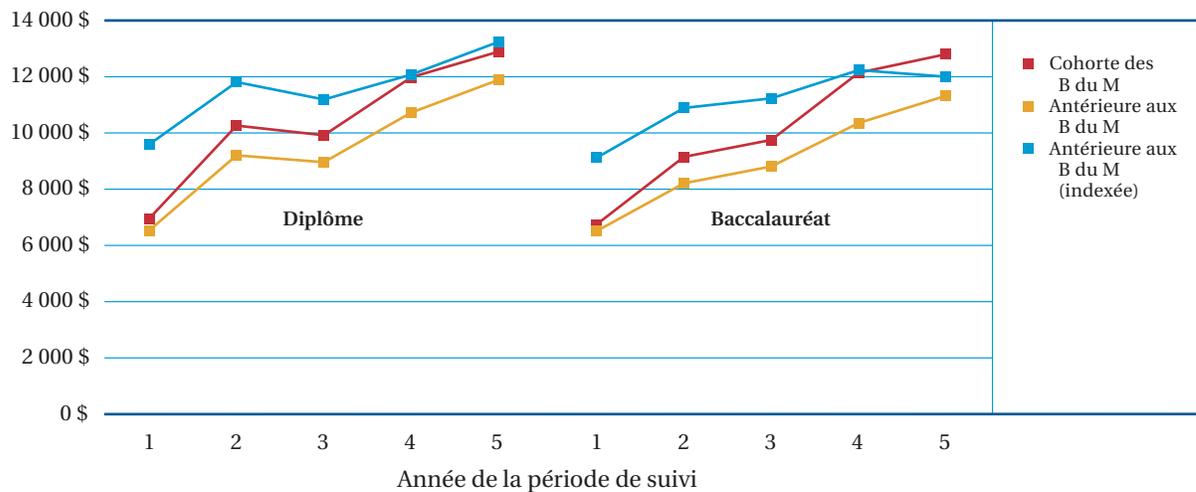
La figure 29 illustre les besoins évalués moyens chaque année en dollars courants. L'an un de la période de suivi de la cohorte des bourses du millénaire a eu lieu six ans après l'an un de la période de suivi de l'autre cohorte; il n'est donc pas étonnant que les besoins évalués de la première année de la cohorte des bourses soit plus élevés. En revanche, les besoins évalués annuels des deux groupes convergent vers la fin de la période de suivi. Les deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire, qui se chevauchent considérablement, avaient des niveaux similaires de besoins évalués, bien que dans le cas de la cohorte non indexée, les niveaux étaient toujours légèrement supérieurs. La tendance est similaire

Figure 28 : Ratio d'années avec des besoins élevés mesuré par rapport au nombre total d'années passées aux études



Remarque : Consultez le tableau 10 pour le nombre d'étudiants dans chacune des combinaisons de cohortes et de programmes. Les étudiants du groupe au ratio élevé avaient des besoins élevés au moins 75 pour cent de la durée de leurs études, tandis que ceux faisant partie du groupe au ratio peu élevé avaient des besoins élevés moins du tiers de la durée de leurs études.

14 Les étudiants du groupe au ratio élevé avaient des besoins élevés 75 pour cent de la durée de leurs études, tandis que ceux du groupe au ratio peu élevé avaient des besoins élevés moins du tiers de la durée de leurs études.

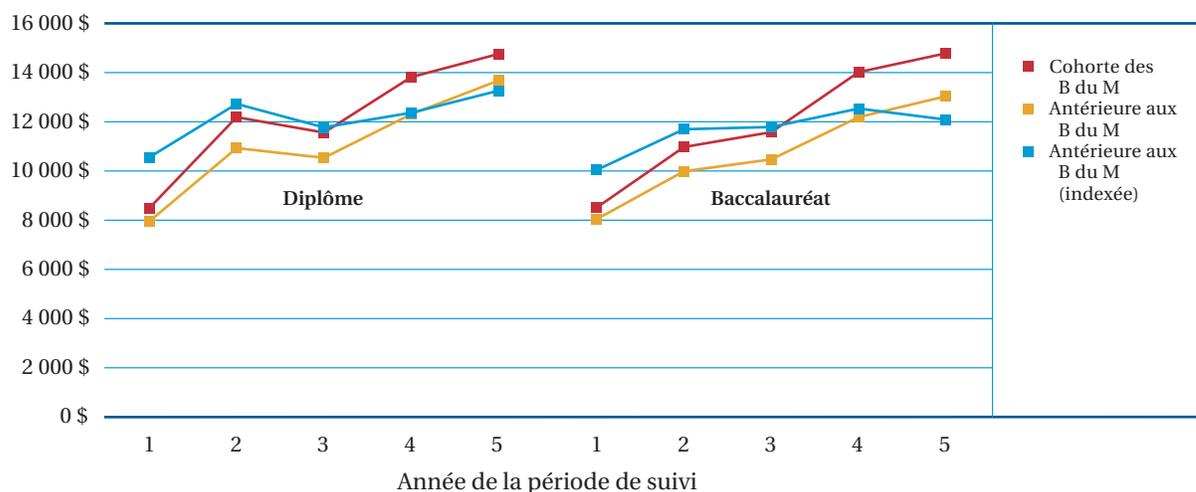
Figure 29 : Besoins évalués pour chaque année de la période de suivi (en dollars courants)

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

dans le cas des groupes des programmes de deux ans menant à un diplôme et des programmes de quatre ans menant à un baccalauréat.

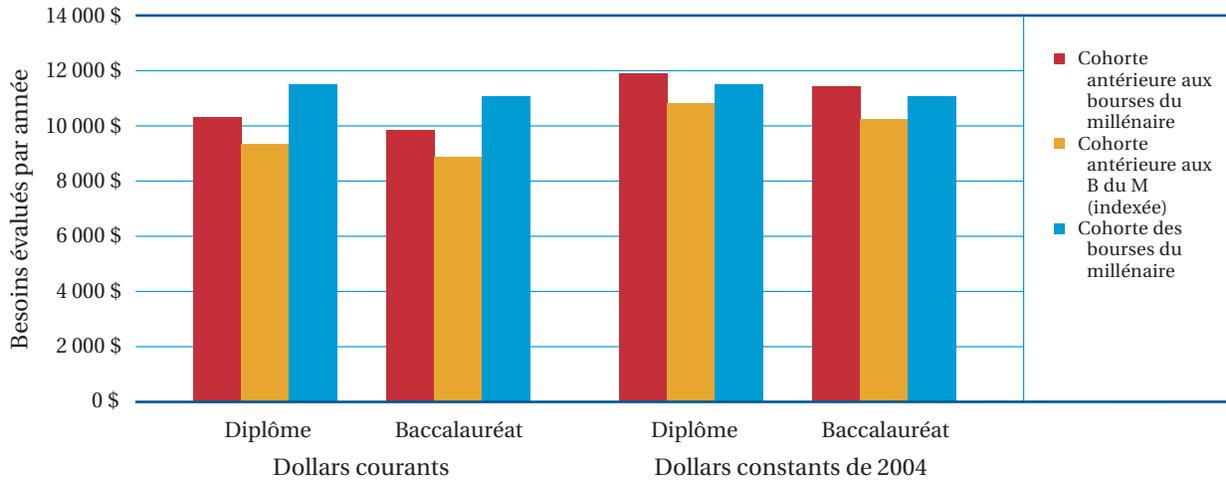
Après avoir effectué la conversion en dollars constants de 2004, tel qu'illustré à la figure 30, les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire avaient, les premières années, des besoins évalués supérieur, tandis que la cohorte non indexée antérieure aux bourses avait les plus hauts besoins non évalués durant les deux dernières années de la période de suivi.

Lorsqu'on établit une moyenne selon le nombre d'années passées aux études, les besoins évalués de la cohorte des bourses du millénaire était plus élevés, mesurés en dollars courants, que ceux de l'une ou l'autre des cohortes antérieures aux bourses du millénaire, tel qu'illustré à la figure 31. Après avoir effectué la conversion en dollars constants de 2004, les cohortes des bourses du millénaire et antérieure aux bourses avaient des besoins évalués similaires.

Figure 30 : Besoins évalués pour chaque année de la période de suivi (en dollars constants de 2004)

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

Figure 31 : Besoins évalués en moyenne selon le nombre d'années d'études



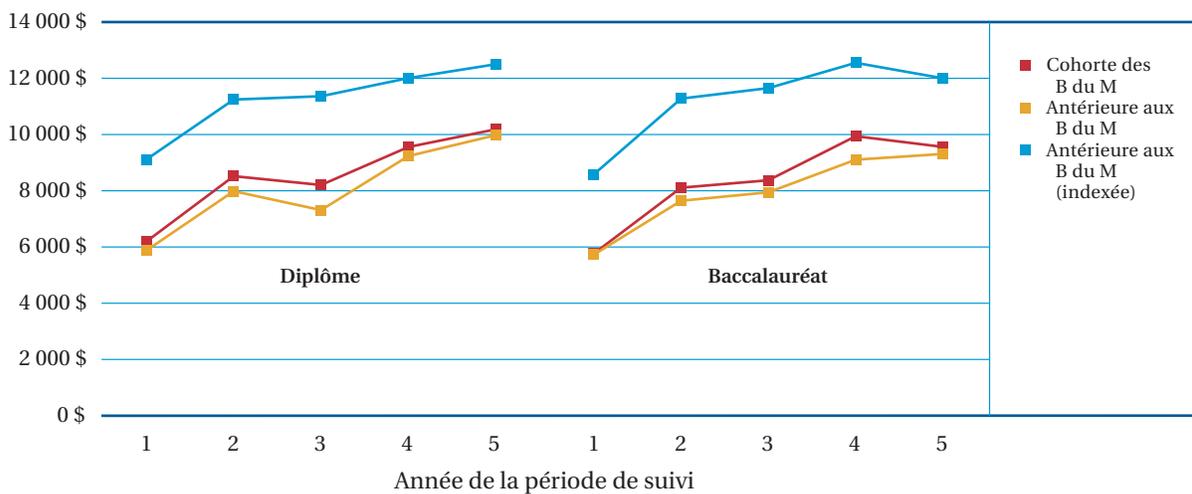
Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

Montants accordés

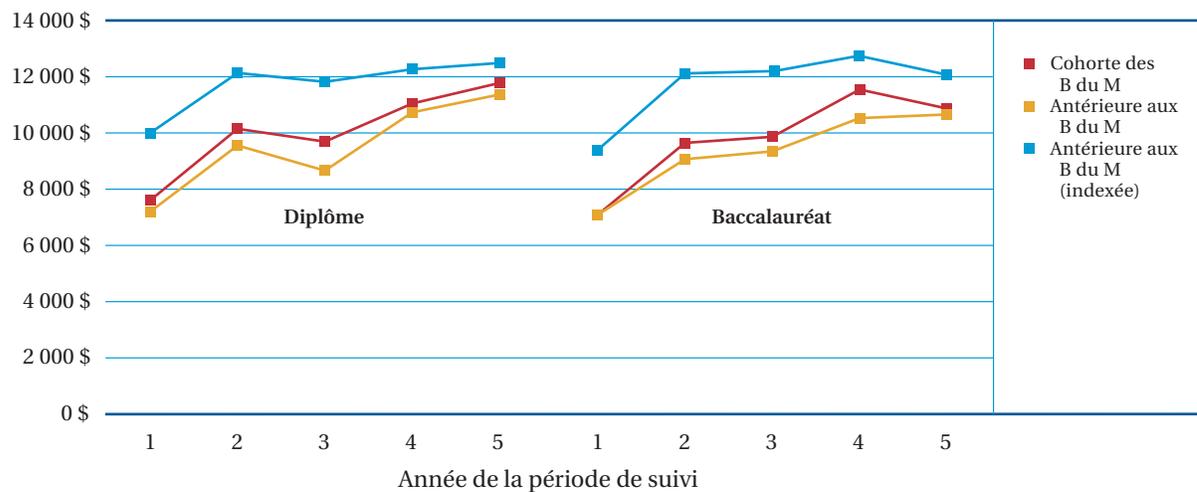
Les montants accordés sont calculés selon les besoins évalués et les maximums établis. Un étudiant recevra un montant correspondant à ses besoins évalués, jusqu'à concurrence du maximum établi pour la catégorie de financement dont il fait partie. Les montants accordés chaque année de la période de suivi sont illustrés aux figures 32 et 33, en dollars constants et courants de 2004, respectivement. Dans

le cas des deux programmes, les cohortes des bourses du millénaire ont reçu une aide accordée, en dollars courants, supérieure à celle des cohortes antérieures aux bourses du millénaire chaque année durant la période de suivi. Cette différence est supérieure à ce qui avait été prévu, étant donné les différences au niveau des besoins évalués, qui ont tendance à s'estomper vers la fin de la période de suivi. Les étudiants des cohortes des bourses du millénaire

Figure 32 : Montant accordé moyen chaque année en dollars courants



Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

Figure 33 : Montant accordé moyen chaque année en dollars constants de 2004

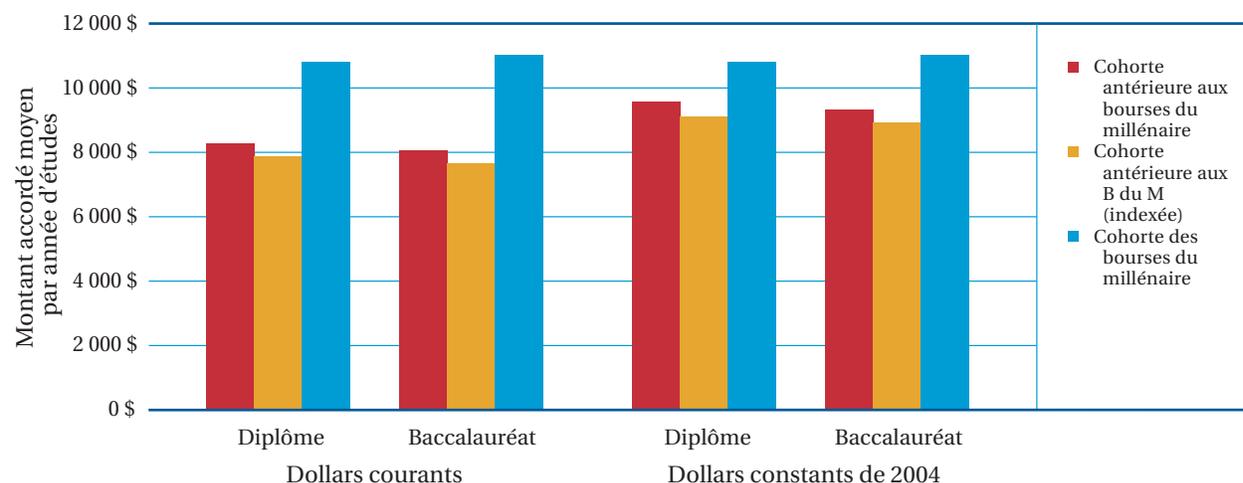
Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

peuvent, en revanche, se voir accorder des montants supérieurs parce que la valeur des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick est passée de 50 \$ par semaine d'études, lors de la première année de la période de suivi, à 90 \$ par semaine, à la dernière année de la période de suivi (ou de 40 \$ à 80 \$ dans le cas d'étudiants ayant des personnes à charge).

Dans le cas de la cohorte des bourses du millénaire, les montants accordés, exprimés en dollars

constants de 2004, sont demeurés relativement stables, sauf la première année. Les sommes allouées aux étudiants des cohortes antérieures aux bourses du millénaire étaient encore inférieures à celles allouées aux cohortes des bourses du millénaire, après conversion en dollars constants de 2004, mais la différence était moindre.

Lorsque l'on calcule la moyenne des montants accordés en fonction du nombre d'années d'études,

Figure 34 : Montants accordés en moyenne selon le nombre d'années d'études

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

nous constatons que les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire, en comparaison de ceux de la cohorte antérieure aux bourses, reçoivent environ 2 500 \$ de plus s'ils étudient en vue d'obtenir un diplôme et environ 3 000 \$ de plus s'ils sont inscrits à des programmes menant à un baccalauréat. Ceci est illustré à la figure 34. Même en effectuant la conversion en dollars constants de 2004, les sommes allouées aux étudiants des bourses du millénaire demeuraient supérieures à celles reçues par les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire.

Dettes accumulées

Étant donné que les besoins évalués et que les montants accordés aux étudiants de la cohorte des bourses du millénaire étaient plus élevés, il n'est pas étonnant de constater que leur dette accumulée était aussi plus élevée à la fin de la période de suivi que les étudiants des deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire. Ceci est illustré à la figure 35. Avant de tenir compte des bourses du millénaire, la cohorte des bourses du millénaire avait accumulé une dette plus élevée que les deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire, autant dans le cas des groupes inscrits à des programmes menant au diplôme et au

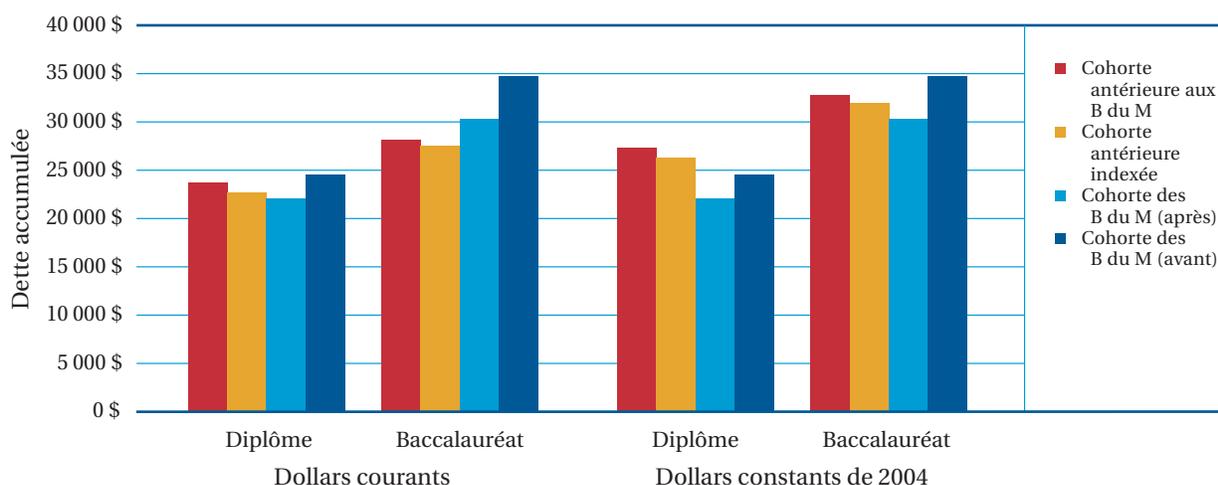
baccalauréat, bien que la dette de ces derniers soit plus élevée que celle du groupe diplôme.

La tendance change lorsque la dette est réduite grâce à l'apport des bourses du millénaire. Dans le cas des étudiants aux programmes menant à un diplôme, la cohorte des bourses du millénaire avait une dette inférieure à celle des étudiants de la cohorte antérieure aux bourses, après avoir tenu compte des bourses du millénaire. En revanche, dans le cas des étudiants inscrits à des programmes menant à un baccalauréat, la cohorte des bourses du millénaire était toujours plus endettée que la cohorte antérieure aux bourses, même en tenant compte de l'apport des bourses du millénaire.

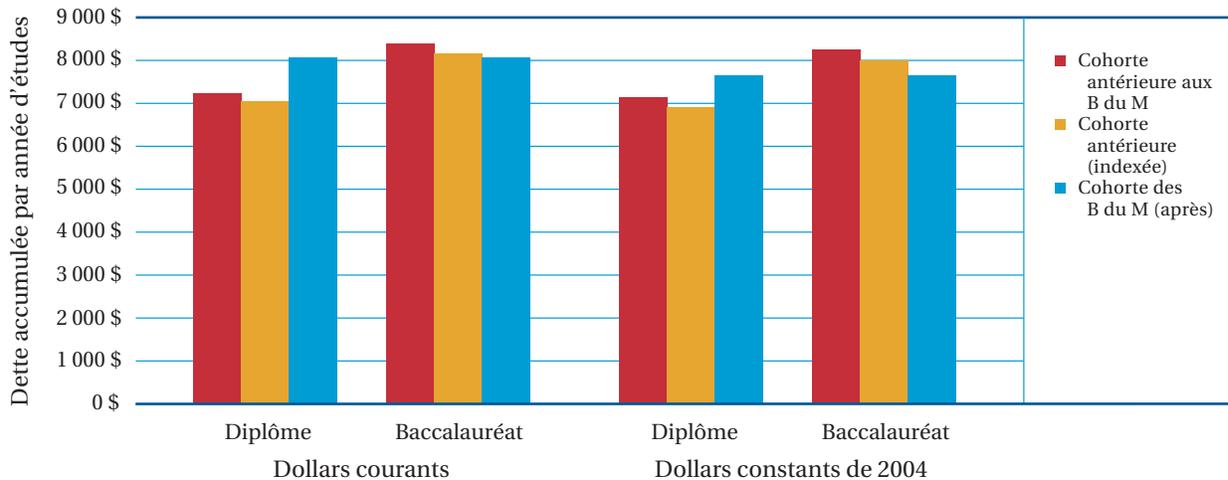
Lorsque l'indexation en fonction de l'inflation et que la conversion en dollars constants de 2004 sont effectuées, la tendance change à nouveau. La cohorte des bourses du millénaire avait une dette inférieure, après la remise de dette, à celle de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, autant dans le cas du groupe des programmes menant à un diplôme que dans celui des programmes menant à un baccalauréat.

Étant donné qu'il est possible que les étudiants des différentes cohortes fréquentaient l'école pour des durées différentes, la dette accumulée après la

Figure 35 : Dette accumulée totale à la fin de la période de suivi



Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

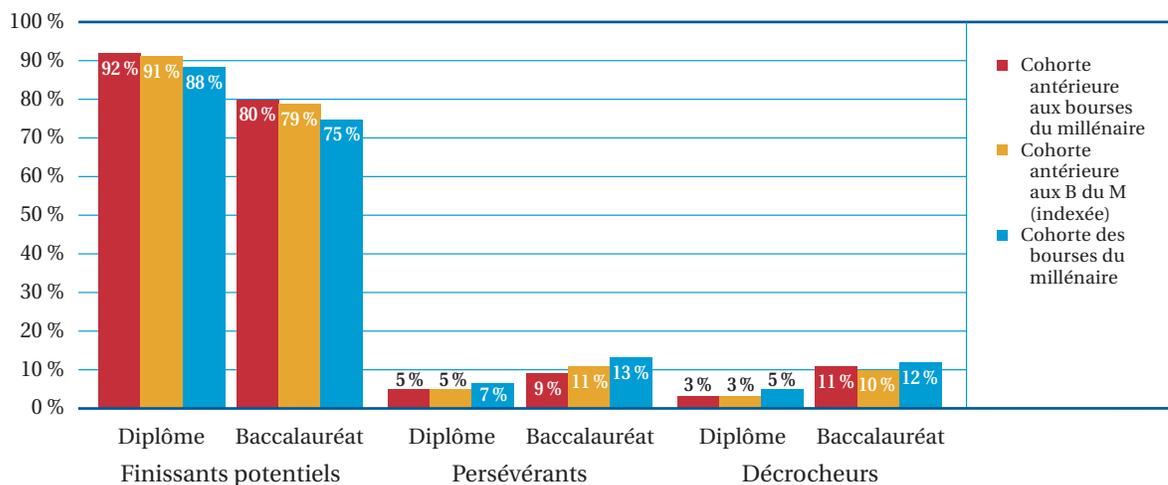
Figure 36 : Dette accumulée moyenne par année d'études

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

remise de dette a été convertie en dette par année d'études. Ces moyennes sont illustrées à la figure 36. La dette par année d'études des étudiants de la cohorte des bourses du millénaire était supérieure, lorsque exprimée en dollars courants. En effectuant la conversion en dollars constants de 2004, les étudiants de la même cohorte avaient une dette accumulée légèrement inférieure à celle de leurs homologues des deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire

Progression scolaire

La persévérance se mesure de plusieurs façons. Or, faute d'information à propos des crédits reçus et des titres professionnels obtenus, on ne peut déterminer qui a reçu un diplôme ou un grade. En revanche, il est possible de mesurer la progression scolaire de l'étudiant en utilisant les données en notre possession. La progression se mesure tout d'abord en vérifiant si l'étudiant a atteint un point où il est

Figure 37 : Finissants potentiels, persévérants et décrocheurs

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

possible de dire qu'il serait en mesure de compléter le programme, c'est-à-dire la dernière année du programme d'études.

Finissants potentiels, persévérants et décrocheurs

À la figure 37, les étudiants de chacune des cohortes ont été classés dans l'une des trois catégories s'excluant mutuellement :

- « Finissants potentiels » : les étudiants qui ont atteint la dernière année de n'importe quel programme d'études durant la période de suivi;
- « Persévérants » : les étudiants n'ayant pas atteint la dernière année de leur programme d'études mais qui fréquentaient toujours l'école à la dernière année de la période de suivi;
- « Décrocheurs » : les étudiants qui ne sont pas des finissants potentiels ou des persévérants, tel que défini précédemment; certains de ces étudiants vont peut-être revenir compléter leur programme d'études ultérieurement.

Presque tous les étudiants des programmes menant à un diplôme étaient des finissants potentiels. Ceci n'est pas étonnant, étant donné la durée du programme (deux ans) et le fait que les étudiants avaient cinq ans pour le compléter. Essentiellement, il y a un effet de plafonnement pour le groupe diplôme, car presque tous les étudiants avaient complété leur programme d'études ou fréquentaient toujours l'école. Il y avait possiblement, entre les cohortes, des différences au niveau de la proportion des étudiants ayant terminé leur programme d'études que cette méthode d'évaluation de la persévérance éclipsait. Cette possibilité est explorée plus bas.

La persévérance était inférieure dans le cas des étudiants des programmes de quatre ans menant à un baccalauréat, mais elle était tout de même élevée. Il n'y avait aucune différence significative au niveau de la persévérance entre les cohortes, ce qui concorde avec les constatations sur la dette. En dollars courants, la dette accumulée de la cohorte du millénaire était d'environ 2 000 \$ plus élevée que celle de l'une ou l'autre des deux cohortes antérieures aux bourses du millénaire. En dollars constants de 2004, le groupe des bourses du millénaire avait une

dette accumulée inférieure d'environ 2 000 \$, en comparaison à celle des cohortes antérieures aux bourses. Ces différences sont beaucoup moins importantes que celles constatées lors des recherches précédentes. Étant donné le niveau d'endettement similaire des groupes pré-millénaires et de ceux qui ont bénéficié de ces bourses, il n'est pas étonnant que la persévérance soit similaire entre ces groupes.

Autres mesures de la persévérance

Il se peut que le fait de mesurer la persévérance par le nombre de finissants potentiels, de persévérants et de décrocheurs cache certaines différences entre les groupes. Par exemple, bien que la plupart des étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme terminent leur programme d'études, il est possible que certaines cohortes terminent plus rapidement ou progressent plus loin que nous le montrent les taux de réussite.

On peut mesurer le temps mis à compléter un programme d'études de deux façons : 1) selon le nombre d'années écoulées entre la première année de la période de suivi et l'année où l'étudiant atteint la dernière année de son programme d'études, et 2) le nombre réel d'années passées à l'école afin de terminer le programme d'études. Par exemple, deux étudiants peuvent compléter un programme menant à un diplôme en deux ans; un des étudiants y arrive en deux années consécutives, tandis que l'autre s'arrête une année et y parvient en trois ans. Un étudiant qui termine ses études en seulement deux ans progresse plus rapidement que l'autre qui y parvient en trois ans. Différentes mesures du temps mis à compléter un programme d'études sont comparées au tableau 12.

Les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire inscrits aux programmes de deux ans menant à un diplôme fréquentaient l'école moins longtemps, autant en termes d'années d'études que de temps écoulé total. En revanche, ils ne complétaient pas leurs programmes d'études plus rapidement que ceux de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire mettaient en moyenne 2,3 ans à compléter un programme d'études, en comparaison des étudiants du groupe antérieur aux bourses qui mettaient

Tableau 12 : Autres mesures de la progression scolaire

	Programme de deux ans menant à un diplôme			Baccalauréat nécessitant quatre années d'études		
	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire
Année du programme atteinte	2,0	2,1	1,9	2,8	2,8	3,0
Nombre d'années passées aux études	3,3	3,3	2,8	3,9	4,0	4,0
Temps écoulé entre le début et la fin des études	3,7	3,7	3,2	4,2	4,3	4,2
Durée du programme la dernière année	2,6	2,7	2,3	3,3	3,3	3,5
<i>Pour les finissants :</i>						
Nombre d'années pour compléter le programme choisi au départ	2,1	2,1	2,3	4,2	4,2	4,2
Temps écoulé entre le début et la fin du programme d'études	2,1	2,2	2,4	4,2	4,2	4,3

Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

2,1 ans à y parvenir. Dans le cas des programmes de quatre ans menant à un baccalauréat, il n'y avait aucune différence entre les cohortes au chapitre du temps total écoulé ou du temps mis à compléter le programme.

Il y a cependant une différence entre les cohortes, qui se situe au niveau des étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme. Tous ces étudiants étaient inscrits à un programme de deux ans au début de la période de suivi. À leur dernière année d'études durant la période de suivi, la durée moyenne des programmes d'études avait augmenté, ce qui laisse croire que plusieurs étudiants s'étaient réorientés dans des programmes d'études plus longs. Dans le cas des étudiants du groupe des programmes de quatre ans menant à un baccalauréat, la durée moyenne des programmes était inférieure à quatre ans, ce qui laisse croire que certains étudiants bacheliers s'étaient réorientés dans des programmes plus courts.

Débuter un deuxième programme d'études

Il arrive fréquemment que les étudiants, désireux d'explorer de nouvelles avenues, changent de programme d'études sans compléter celui choisi à l'origine. En outre, les étudiants qui terminent le

programme d'études auquel ils se sont inscrits au départ peuvent en entreprendre un nouveau. Ces étudiants progressent plus que ceux qui n'ont complété qu'un seul programme avant d'arrêter d'étudier, mais on ne fait pas état de cette réalité dans les mesures de persévérance élaborées précédemment.

Pour déterminer si des différences au niveau de la persévérance se dissimulent dans les premières comparaisons, une analyse plus détaillée a été effectuée, dans le cadre de laquelle nous avons tenu compte des étudiants qui n'ont complété qu'un seul programme d'études durant la période de suivi indépendamment de ceux ayant débuté un autre programme. Le tableau 13 illustre différentes mesures de persévérance pour ces deux types d'étudiants.

Dans le cas des étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme, plus d'étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire que d'étudiants de la cohorte des bourses ont débuté un autre programme d'études (65 pour cent contre 50 pour cent). En revanche, dans le cas des étudiants inscrits aux baccalauréats nécessitant quatre années d'études, les étudiants des deux cohortes étaient tous aussi susceptibles de commencer un deuxième

programme d'études (37 pour cent des étudiants l'ont fait).

Les changements de programme d'études à la fin de la période de suivi font en sorte que les cohortes ne sont plus appariées au chapitre de la longueur des programmes. Une autre façon de comparer les cohortes est de comparer les étudiants qui ne

changent pas de programme d'études à ceux qui ont débuté un autre programme d'études durant la période de suivi.

Dans le cas des étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme qui n'ont étudié que dans leur programme d'origine durant la période de suivi, ceux de la cohorte des bourses du millénaire ont fréquenté

Tableau 13 : Autres mesures de progression scolaire des étudiants n'ayant été inscrits qu'au programme d'études choisi à l'origine ou de ceux en ayant commencé un autre

	Programme de deux ans menant à un diplôme			Baccalauréat nécessitant quatre années d'études		
	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire
Un seul programme	21 (35 %)	33 (36 %)	171 (50 %)	182 (63 %)	310 (62 %)	580 (63 %)
Durée du programme	2,0	2,0	2,0	4,0	4,0	4,0
Année du programme atteinte	2,0	2,0	2,0	3,6	3,6	3,6
Nombre d'années aux études	2,2	2,2	2,3	4,0	4,0	4,0
Temps total écoulé pendant les études	2,3	2,3	2,5	4,1	4,2	4,2
Ont complété le programme	95 %	97 %	94 %	74 %	73 %	72 %
Nombre d'années pour le compléter	2,3	2,2	2,3	4,2	4,3	4,3
Ont commencé un nouveau programme	39 (65 %)	60 (65 %)	172 (50 %)	108 (37 %)	193 (38 %)	338 (37 %)
Nombre d'années aux études	3,8	3,8	3,2	3,8	3,8	3,9
Temps total écoulé pendant les études	4,4	4,4	3,9	4,4	4,4	4,3
Ont complété un des deux programmes	90 %	88 %	83 %	89 %	90 %	82 %
Ont complété un programme	67 %	67 %	69 %	77 %	76 %	77 %
Ont complété les deux	23 %	22 %	14 %	12 %	14 %	5 %
<i>Programme choisi à l'origine :</i>						
Ont terminé le programme choisi à l'origine	59 %	53 %	30 %	31 %	33 %	25 %
Durée du programme choisi à l'origine	2,0	2,0	2,0	4,0	4,0	4,0
Nombre d'années pour compléter le programme choisi à l'origine	2,0	2,1	2,2	3,9	3,8	3,9
<i>Nouveau programme :</i>						
Durée du nouveau programme pour tous	2,9	3,1	2,5	2,1	2,2	2,7
Durée du nouveau programme si programme de départ terminé	2,5	2,7	2,2	1,8	1,9	2,6
Durée du nouveau programme si programme de départ inachevé	3,2	3,3	3,3	2,7	2,7	3,0
% du nouveau programme complété	54 %	57 %	67 %	70 %	71 %	62 %
Année du nouveau programme atteinte	2,0	2,2	1,9	1,5	1,6	2,1

l'école légèrement plus longtemps que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses, autant en termes de nombre d'années d'études que du nombre d'années écoulées entre la première et la dernière année d'études. La plupart des étudiants ont complété le programme qu'ils avaient choisi à l'origine, et il n'y avait aucune différence dans le nombre d'années nécessaires pour y arriver.

Dans le cas des étudiants inscrits aux programmes de baccalauréat nécessitant quatre années d'études, il n'y avait aucune différence entre les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire et de ceux de la cohorte antérieure aux bourses, et ce, dans aucune des mesures du temps passé aux études. Presque les trois quarts ont complété le programme auquel ils s'étaient inscrits au départ, et il n'y avait aucune différence dans le nombre d'années mises à y arriver.

Les étudiants ayant débuté un deuxième programme d'études durant la période de suivi l'ont fait pour diverses raisons. Certains avaient terminé leur programme d'études de départ, tandis que d'autres avaient abandonné le programme auquel ils s'étaient inscrits à l'origine pour s'inscrire à un autre. Le deuxième programme choisi par les étudiants ayant complété leur programme de départ avait tendance à durer plus longtemps. Ceci était vrai dans le cas des deux groupes, c'est-à-dire ceux qui s'étaient inscrits à l'origine à un programme de deux ans menant à un diplôme et ceux ayant choisi au départ un programme de quatre ans menant à un baccalauréat.

Dans le cas des étudiants des programmes menant à un diplôme qui ont commencé un deuxième programme, ceux de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire étaient plus susceptibles d'avoir complété le programme d'études choisi à l'origine que ceux de la cohorte des bourses du millénaire. Parmi tous les étudiants ayant terminé le programme d'études choisi au départ, on ne remarque aucune différence entre les cohortes au chapitre de la durée du nouveau programme choisi. En revanche, les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire qui n'ont pas terminé le programme choisi à l'origine avaient tendance à s'orienter vers des programmes d'études de plus courte durée que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses qui n'ont pas terminé leur premier programme d'études.

Cela pourrait expliquer pourquoi les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire étaient plus susceptibles de compléter le nouveau programme que ceux de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Dans l'ensemble, les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire progressaient un peu plus que ceux de la cohorte des bourses. Ils étaient plus susceptibles de terminer le programme auquel ils s'étaient inscrits au départ ainsi que le nouveau programme choisi que les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire (22 pour cent contre 14 pour cent).

Le chemin pour compléter un programme d'études postsecondaires est plus dégagé dans le cas des étudiants inscrits aux programmes menant à un baccalauréat. Environ les deux tiers de ces étudiants n'ont été inscrits qu'à un seul programme d'études, et environ 75 pour cent de ceux-ci l'ont complété. Les étudiants d'aucune des cohortes n'étaient plus susceptibles que les autres de compléter le programme choisi initialement et aucun ne le faisait plus rapidement que les autres. Les différences se situent plutôt au niveau du tiers des étudiants ayant commencé un nouveau programme d'études. Celui-ci avait tendance à durer plus longtemps dans le cas des étudiants de la cohorte des bourses du millénaire (2,7 ans contre 2,2 ans). Bien que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire étaient un peu plus susceptibles de terminer le programme d'études choisi à l'origine avant d'en commencer un autre (33 pour cent contre 25 pour cent), la majorité des étudiants ayant commencé un nouveau programme n'avaient pas complété le programme qu'ils avaient choisi au départ. Les étudiants étaient tous beaucoup plus susceptibles de terminer le nouveau programme choisi, quoique les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire étaient plus susceptibles de le faire que la cohorte des bourses du millénaire (71 pour cent contre 62 pour cent).

Un petit nombre d'étudiants qui étaient, à l'origine, inscrits à un programme d'études de quatre ans menant à un baccalauréat, ont en fait terminé les deux programmes. Plus d'étudiants de la cohorte antérieure aux bourses l'ont fait, comparativement aux étudiants de la cohorte des bourses (12 pour cent

contre 5 pour cent). En revanche, les nouveaux programmes des étudiants des bourses du millénaire avaient tendance à durer plus longtemps que ceux des étudiants de la cohorte antérieure aux bourses. Et même si les étudiants des bourses du millénaire étaient moins susceptibles de terminer le nouveau programme d'études, ils avaient tout de même complété une plus grande partie de leur programme d'études que les étudiants de la cohorte antérieure, ce qui indique que le taux inférieur d'obtention de diplômes d'études postsecondaires est dû au fait que les étudiants des bourses du millénaire avaient commencé des programmes d'une durée supérieure à ceux des étudiants de la cohorte antérieure.

Exploration des raisons qui peuvent expliquer les constatations faites sur la persévérance

Les études effectuées précédemment en viennent normalement à la conclusion que les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire ont une meilleure persévérance que la cohorte antérieure aux bourses du millénaire qui lui est appariée, à l'exception des étudiants ayant des besoins non satisfaits élevés. Les

besoins non satisfaits sont, en général, liés à un faible taux de persévérance. Étant donné que la persévérance de la cohorte des bourses du millénaire enregistrée dans le cadre de cette étude n'est pas meilleure que celle de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, nous avons exploré les causes possibles de cet état de choses.

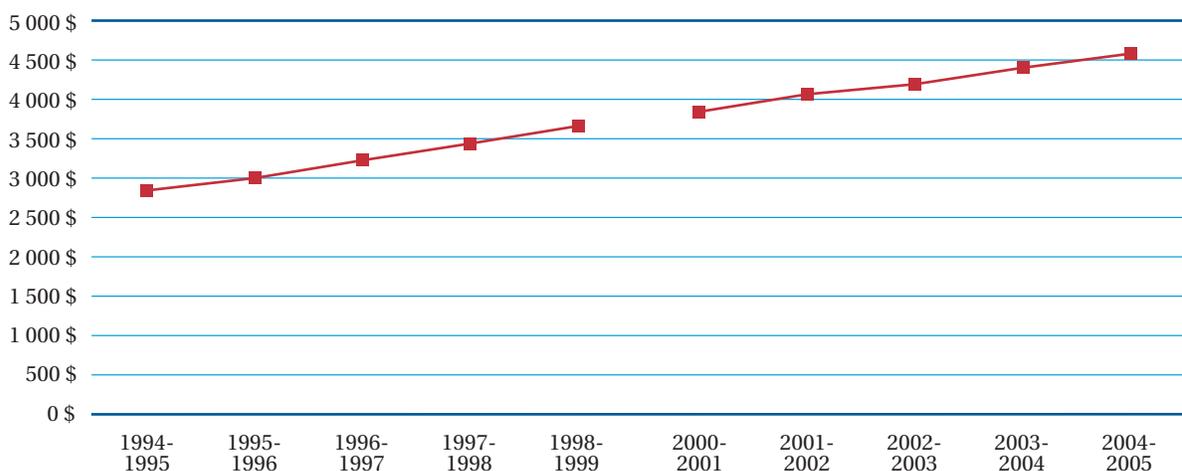
Changements au fil du temps

Étant donné que les deux cohortes sont espacées de six ans, il y a des variations entre les deux périodes couvertes par les cohortes qui sont impossibles à contrôler. Les frais de scolarité et de subsistance peuvent changer; il est donc possible qu'il ait coûté plus cher d'étudier durant la période des bourses du millénaire. Des changements ont peut-être été apportés au programme d'aide financière aux étudiants, changements qui ont pu avoir un impact sur les montants d'aide financière accordés aux étudiants et, par le fait même, sur les besoins non satisfaits avec lesquels les étudiants devaient vivre. Ces possibilités sont explorées dans les sections qui suivent.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité constituent un élément important des dépenses reliées aux études. La figure 38 illustre que les frais de scolarité moyens au premier cycle

Figure 38 : Frais de scolarité annuels moyens au premier cycle universitaire en dollars constants de 2001



Source : *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps* de Statistique Canada (en dollars de 2001; convertis en dollars de 2004).

universitaire, exprimés en dollars constants de 2004, étaient en hausse constante durant la période à l'étude. Pendant la période antérieure aux bourses du millénaire, le prix moyen pour une année d'études de premier cycle était de 3 237 \$, en dollars de 2004, tandis qu'il s'établissait à 4 231 \$ durant la période des bourses du millénaire. Le groupe des bourses du millénaire payait en moyenne 994 \$ de plus (en dollars de 2004) par année en frais de scolarité, comparativement au groupe antérieur aux bourses.

Allocations de subsistance

Les allocations liées aux frais de subsistance sont l'un des facteurs déterminants des besoins évalués d'un étudiant. Les allocations de subsistance comprennent : les coûts liés au logement, à la nourriture, aux soins médicaux, aux vêtements, au transport et à certaines autres dépenses. Le montant des allocations varie selon la situation de l'étudiant, à savoir s'il a des enfants à charge et s'il vit chez ses parents ou ailleurs qu'à la maison. La figure 39 montre les allocations de subsistance pour chaque année et pour chacun des types d'étudiants suivants :

- les étudiants célibataires à charge;

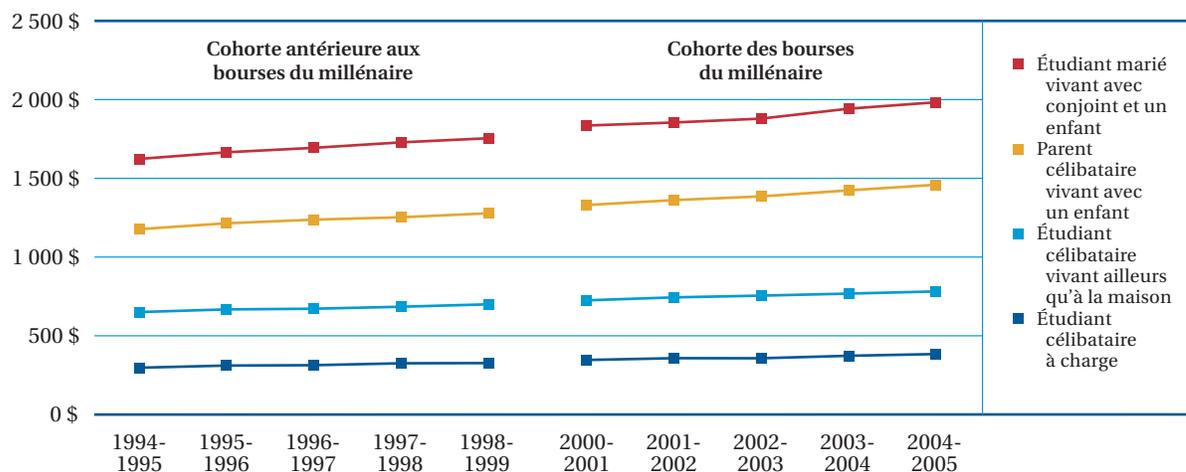
- les étudiants célibataires vivant ailleurs qu'à la maison;
- les parents célibataires ayant un enfant;
- les étudiants mariés vivant avec le conjoint et un enfant.

Durant la période à l'étude, les allocations de subsistance ont augmenté de façon modeste en dollars courants. Si on effectue la conversion en dollars constants de 2004, les allocations demeurent constantes au cours des années en question (voir la figure 40). En d'autres mots, les allocations sont demeurées les mêmes, en termes monétaires réels.

Aide maximale accordée

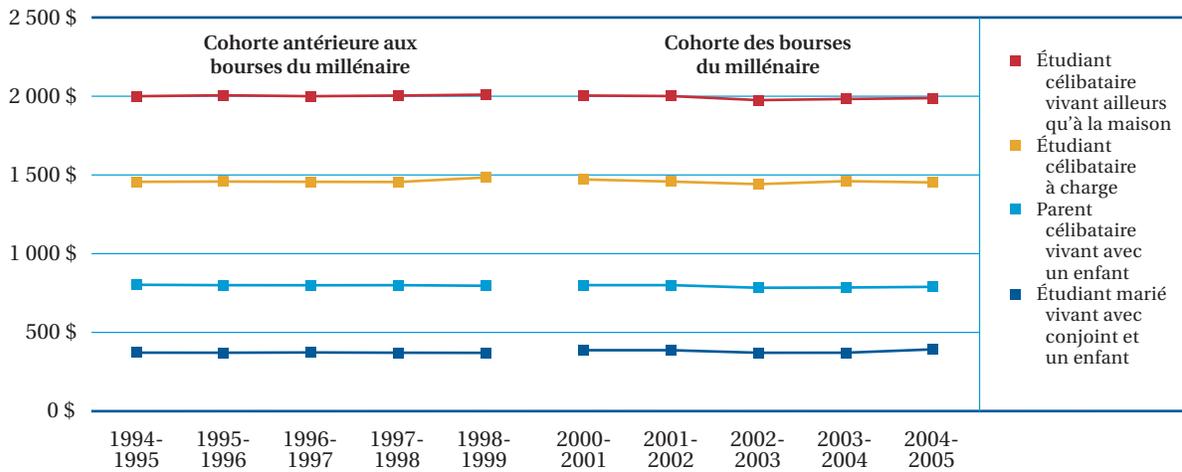
Durant la période couverte par cette étude, les étudiants pouvaient recevoir cinq types principaux d'aide financière aux étudiants. Les étudiants pouvaient recevoir un prêt d'études canadien combiné à un prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick, jusqu'à concurrence du moindre des montants suivants : leurs besoins évalués ou le montant maximal accordé. Les étudiants dont les besoins évalués sont supérieurs au maximum pourraient recevoir une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick pour

Figure 39 : Allocations de subsistance mensuelles en dollars courants



Source : Programme canadien de prêts aux étudiants

Figure 40 : Allocations de subsistance mensuelles en dollars constants de 2004

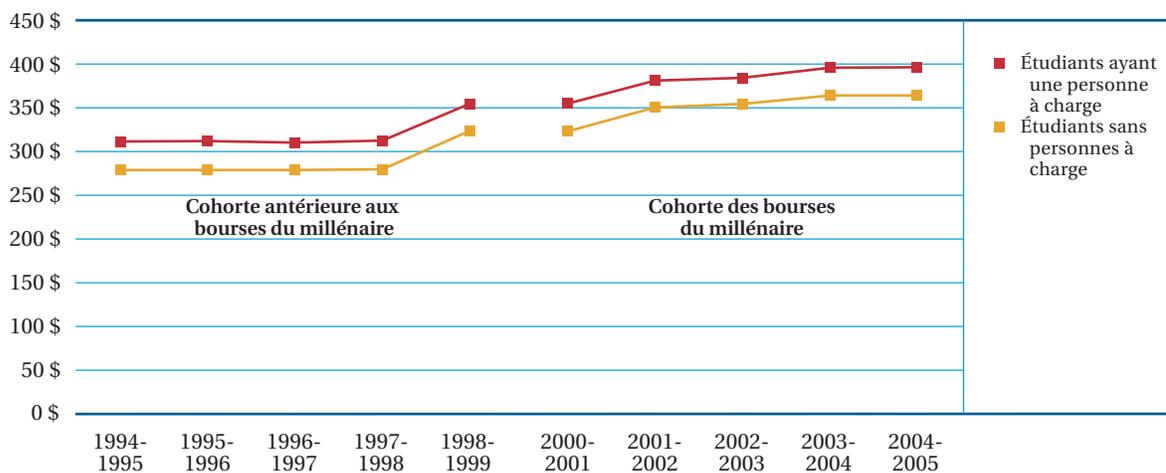


compenser les besoins non satisfaits. À partir de 1998-1999, les étudiants ayant des personnes à charge pouvaient également recevoir une Subvention canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge. En outre, les étudiants satisfaisant aux critères d'admissibilité pouvaient se voir accorder une bourse du millénaire à partir de 1999-2000. Cependant, cette bourse ne sert qu'à épouser une partie du prêt provincial aux étudiants; elle n'a donc aucun effet sur l'aide maximale pouvant être

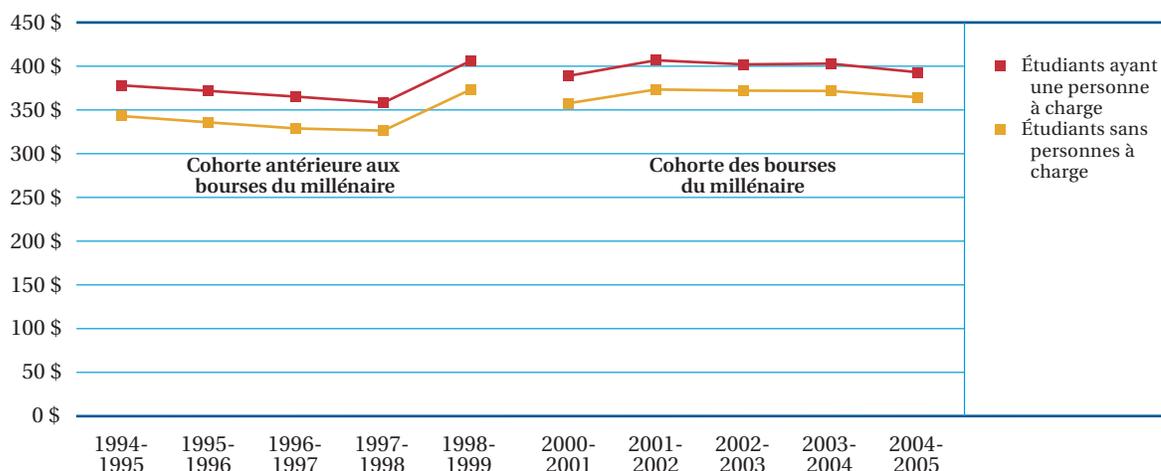
accordée à un étudiant. Les maximums accordés dans le cadre de chacun des programmes énumérés précédemment ont changé au fil du temps.

La figure 41 illustre les augmentations des maximums accordés au cours de la période à l'étude et une forte hausse en 1998-1999. La figure 42 illustre cette augmentation en dollars constants de 2004. Deux types d'étudiants y sont représentés : ceux n'ayant pas de personne à charge et ceux ayant une personne à charge. Les trois changements suivants

Figure 41 : Aide financière maximale accordée par semaine, en dollars courants



Source : Services financiers pour étudiants, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

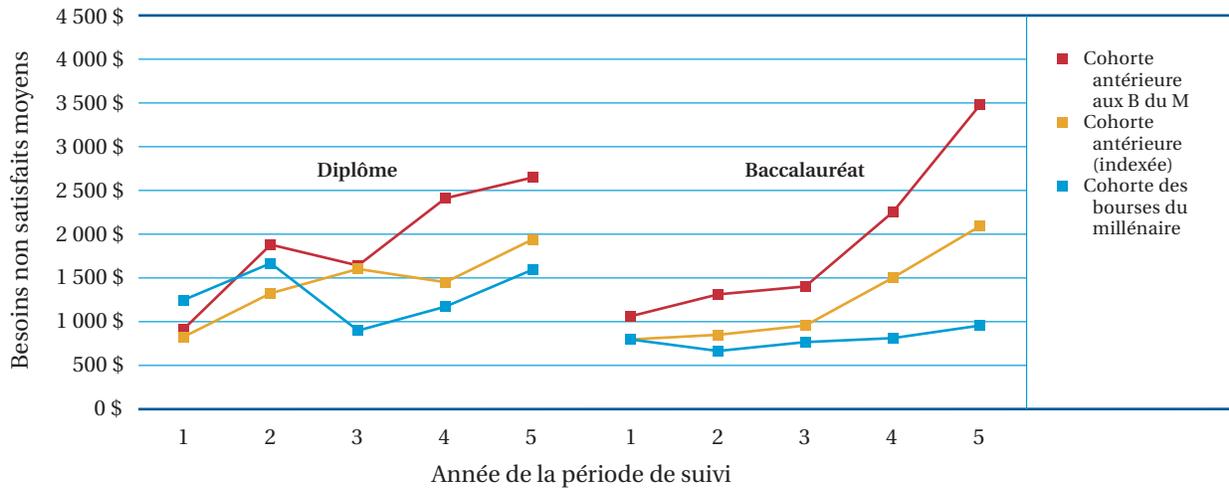
Figure 42 : Aide financière maximale accordée par semaine, en dollars constants de 2004

ont eu lieu en 1998-1999 : le Nouveau-Brunswick a majoré la limite des prêts pour la faire passer de 80 \$ à 100 \$ par semaine; la valeur des bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick est passée de 35 \$ à 50 \$ pour les étudiants sans personnes à charge; et la valeur de ces mêmes bourses est passée de 65\$ à 40 \$ pour les étudiants ayant des personnes à charge, tandis que les subventions canadiennes pour études ont été implantées pour venir en aide aux étudiants ayant des personnes à charge, fournissant un maximum de 40 \$ à ceux ayant un ou deux enfants. Ces changements ont eu pour effet de donner accès à plus d'aide financière aux étudiants de la période des bourses du millénaire. Les étudiants ayant des besoins évalués élevés pouvaient recevoir plus d'aide sous forme de prêts aux étudiants et, si leurs besoins évalués étaient supérieurs au maximum accordé, ils pouvaient également recevoir une aide non remboursable pour réduire leurs besoins non satisfaits. Par conséquent, les étudiants des bourses du millénaire ayant des besoins évalués élevés recevaient des prêts plus élevés et étaient moins susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits. L'impact sur les besoins non satisfaits est exploré dans les lignes qui suivent.

Besoins non satisfaits

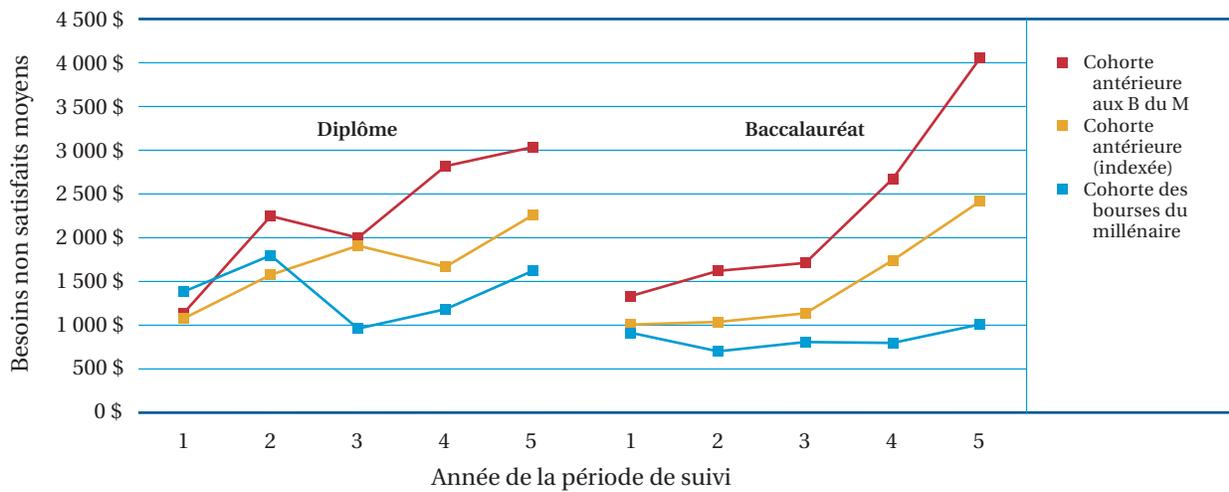
Les étudiants ayant des besoins non satisfaits supérieurs à l'aide maximale accordée se retrouveront avec des besoins non satisfaits. La figure 43 illustre ce besoin moyen, exprimé en dollars courants. Les besoins non satisfaits ont augmenté au cours de la période de suivi antérieure aux bourses du millénaire, car l'aide maximale accordée est demeurée stable, tandis que les frais de scolarité, eux, augmentaient. En revanche, les besoins non satisfaits sont demeurés faibles pendant la période des bourses du millénaire. Cela s'explique par le fait que les allocations de subsistance et les frais de scolarité augmentaient en même temps que les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick, qui épongent la majeure partie des dépenses. La figure 44 représente les besoins non satisfaits en dollars constants de 2004. La figure 45 illustre le pourcentage d'étudiants ayant des besoins non satisfaits dans chaque groupe. Le pourcentage d'étudiants ayant des besoins non satisfaits dans la cohorte antérieure aux bourses du millénaire a augmenté considérablement, passant de 40 à 70 pour cent au cours de la période de suivi.

Figure 43 : Besoins non satisfaits moyens, en dollars courants

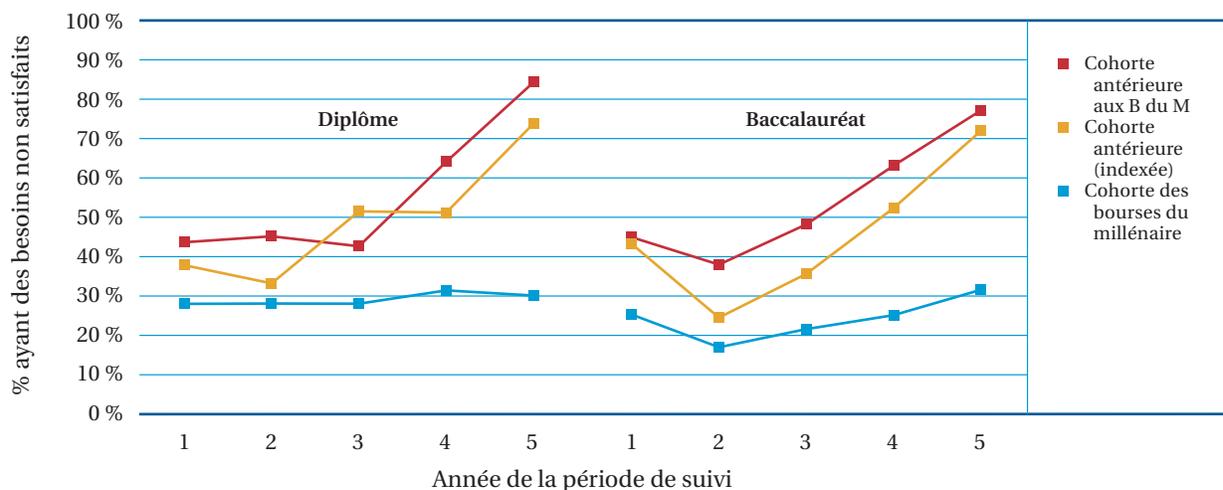


Remarque : Consultez le tableau 10 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de cohortes.

Figure 44 : Besoins non satisfaits moyens, en dollars constants de 2004



En revanche, moins du tiers des étudiants recevant des bourses du millénaire au cours de la période de suivi avaient des besoins non satisfaits à un moment ou un autre de la période.

Figure 45 : Pourcentage des étudiants ayant des besoins non satisfaits

Conclusions sur l'incidence des changements ayant lieu au fil du temps

Bien que les frais de scolarité étaient plus élevés durant la période des bourses du millénaire, l'aide maximale accordée était également plus élevée, venant compenser les hausses des frais de scolarité et réduire le montant et l'incidence des besoins non satisfaits. Par conséquent, même si les étudiants de la période des bourses du millénaire payaient plus cher pour étudier, leurs besoins non satisfaits étaient aussi beaucoup moins élevés, comparativement à ceux des étudiants de la cohorte antérieure. Les besoins non satisfaits ne peuvent donc pas expliquer l'absence de différences au niveau de la persévérance entre les deux cohortes.

Comparaisons entre les groupes témoins

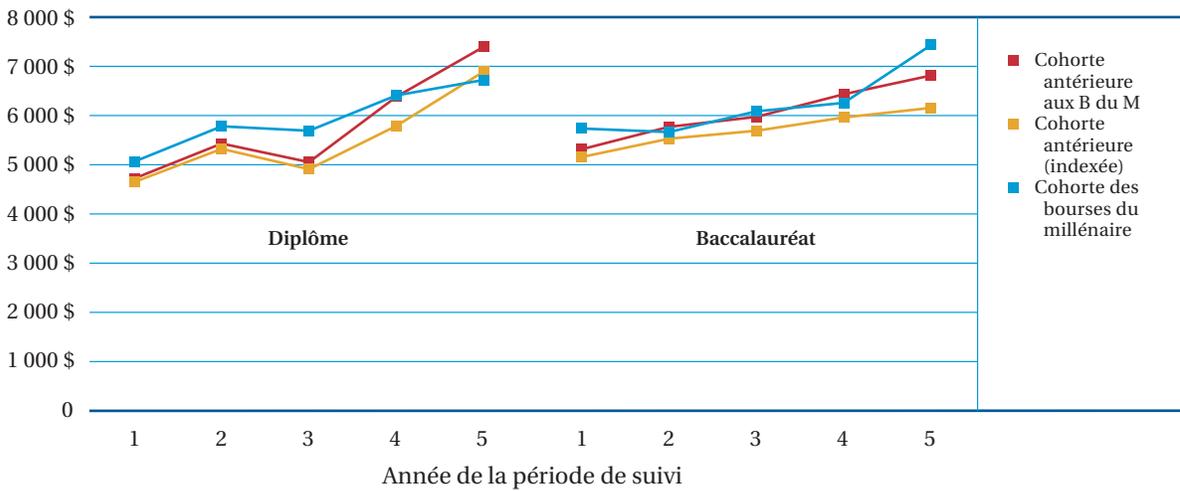
Un certain nombre de changements ayant eu lieu entre la période antérieure aux bourses du millénaire et la période des bourses ont eu un effet sur les coûts reliés à l'éducation postsecondaire et sur le montant de l'aide financière pouvant être reçue par un étudiant. La comparaison de la persévérance des groupes témoins est une façon d'analyser l'impact qu'ont eu ces changements sur la persévérance.

Besoins évalués

Les besoins évalués moyens chaque année de la période de suivi sont illustrés aux figures 46 et 47, en dollars courants et constants de 2004 respectivement. En dollars courants, les besoins évalués ont augmenté au cours des périodes de suivi du groupe témoin antérieur aux bourses du millénaire et du groupe témoin des bourses du millénaire. En convertissant en dollars constants de 2004, cette hausse disparaît

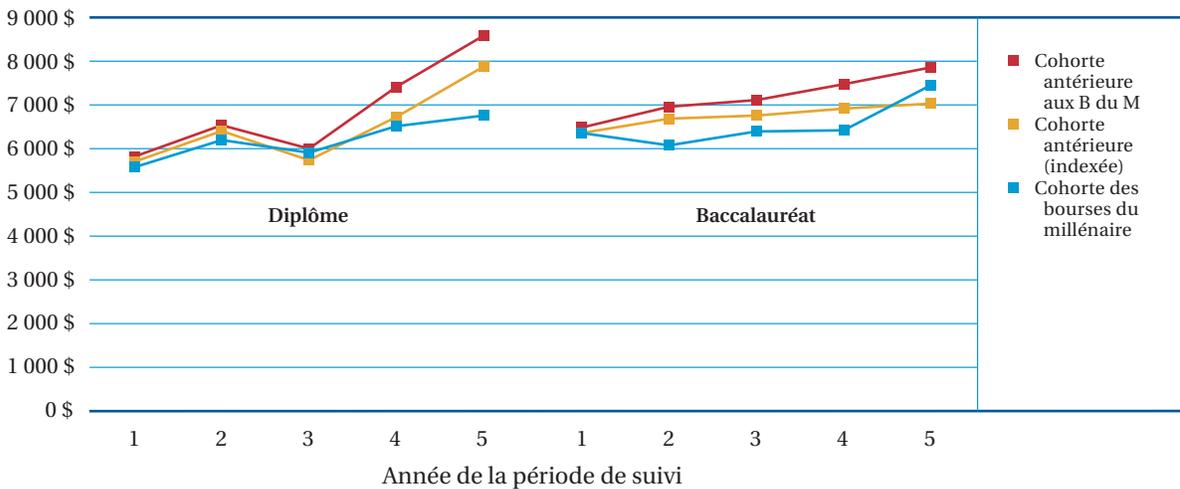
presque entièrement, particulièrement chez les étudiants du groupe témoin des bourses du millénaire. En moyenne, les besoins évalués de ce groupe, exprimé en dollars courants, étaient légèrement plus élevés, et leurs besoins évalués exprimés en dollars constants l'étaient légèrement moins que ceux des groupes témoins antérieurs aux bourses du millénaire (voir la figure 48).

Figure 46 : Besoins évalués pour chaque année de la période de suivi, en dollars courants

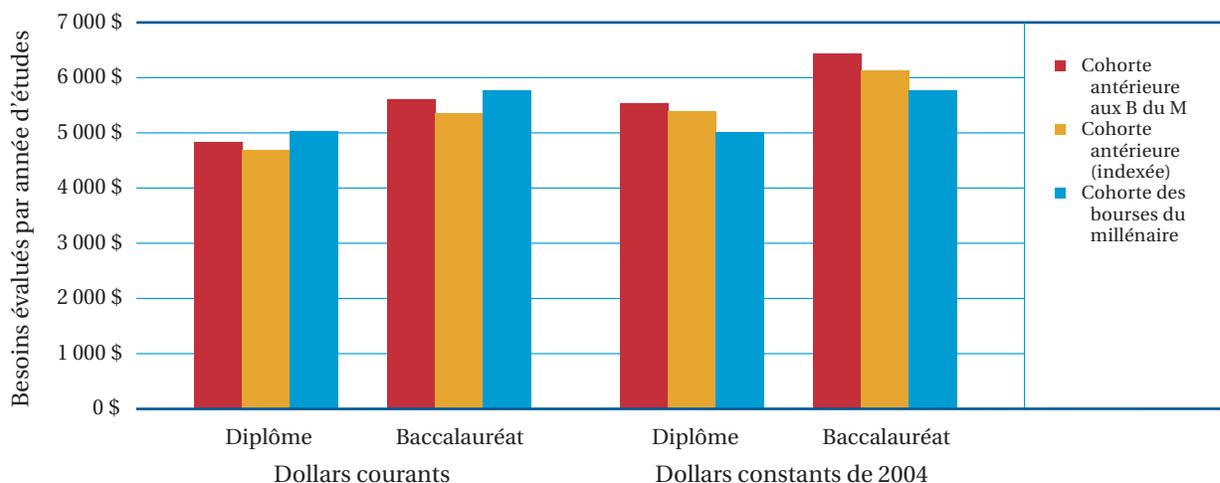


Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

Figure 47 : Besoins évalués pour chaque année de la période de suivi, en dollars constants de 2004



Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

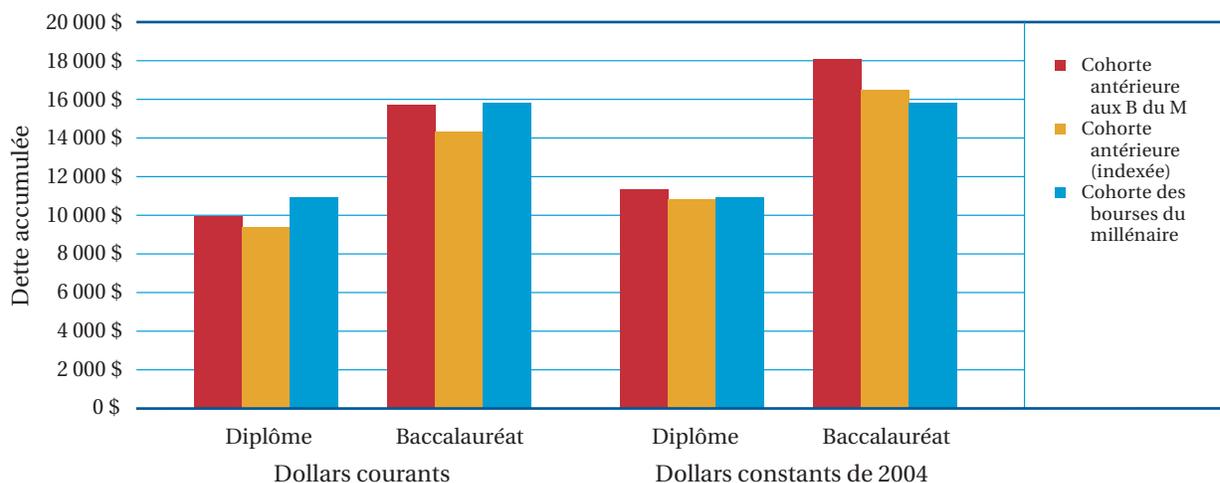
Figure 48 : Besoins évalués par année d'études

Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

Dette

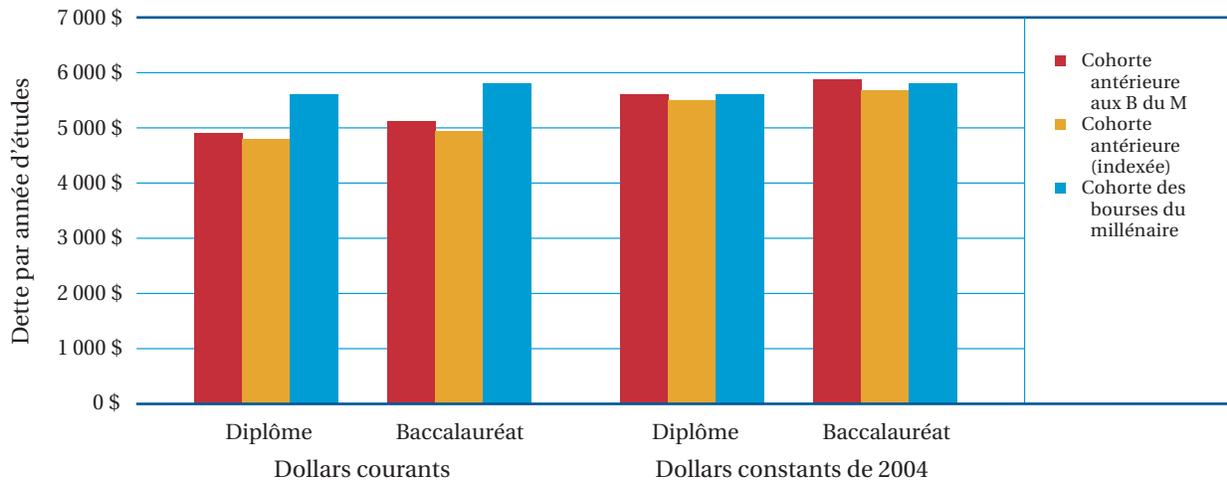
La dette du groupe témoin des bourses du millénaire, exprimée en dollars courants, était plus élevée que celle des deux groupes témoin antérieurs aux bourses (voir la figure 49). Cependant, cette différence disparaît en convertissant en dollars constants de 2004. En fait, la dette accumulée du groupe témoin des bourses du millénaire des étudiants inscrits à des programmes menant à un baccalauréat, exprimée en dollars constants de 2004, était moins élevée.

Quant à la dette moyenne étalée sur le nombre d'années aux études, que l'on retrouve à la figure 50, la tendance est similaire. Le groupe témoin des bourses du millénaire avait la dette la plus élevée par année d'études, exprimée en dollars courants, mais la différence disparaît lorsqu'on effectue la conversion en dollars constants de 2004.

Figure 49 : Dette accumulée totale à la fin de la période de suivi

Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

Figure 50 : Dette accumulée moyenne par année d'études



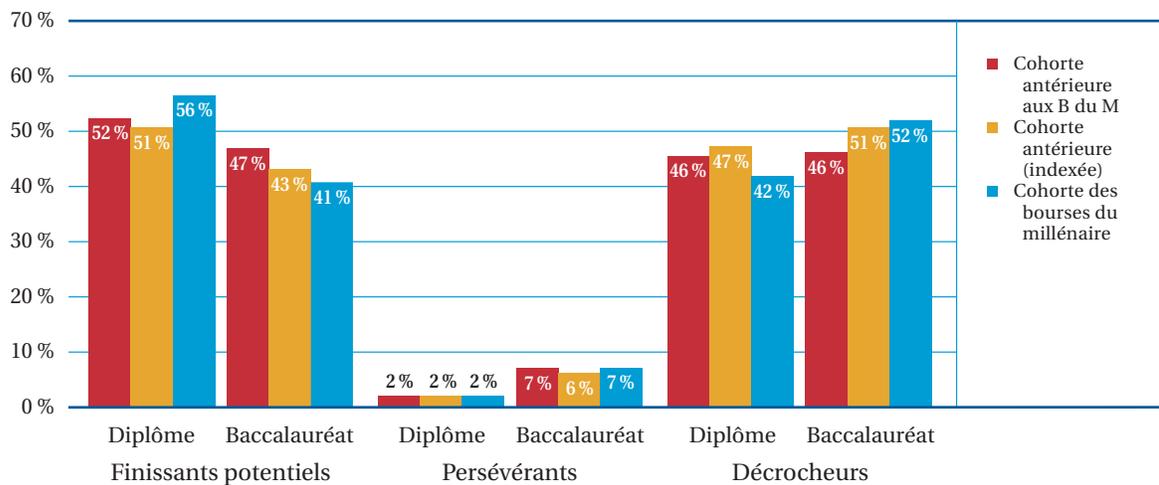
Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

Progression scolaire

La persévérance des groupes témoin est inférieure à celle des cohortes à l'étude (voir la figure 51). Nous ne pouvons en conclure, par contre, que les groupes témoins ont une moins bonne persévérance en général. Il s'agit d'étudiants ayant des besoins

évalués peu élevés. Ceux classés comme étant des décrocheurs n'ont peut-être simplement pas demandé d'aide financière aux étudiants, soit parce qu'ils n'en avaient pas besoin, soit parce qu'ils n'auraient eu droit qu'à de petits montants d'aide. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si la

Figure 51 : Progression scolaire des groupes témoin des bourses du millénaire et antérieur aux bourses



Remarque : Consultez le tableau 11 pour voir le nombre d'étudiants de chaque combinaison de programmes d'études et de groupes témoins.

Tableau 14 : Autres mesures de progression scolaire

	Programme de deux ans menant à un diplôme			Baccalauréat nécessitant quatre années d'études		
	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire	Antérieure aux B du M (non indexée)	Antérieure aux B du M (indexée)	Cohorte des bourses du millénaire
Année du programme atteinte	1,6	1,6	1,6	2,3	2,2	2,2
Nombre d'années aux d'études	1,9	1,9	1,9	2,9	2,7	2,7
Temps total écoulé pendant les études	2,0	2,0	2,1	3,1	3,0	3,0
Durée du programme la dernière année	2,2	2,1	2,2	3,6	3,6	3,6
Dans le cas des finissants :						
Nombre d'années pour terminer le programme d'études	2,2	2,2	2,1	4,0	4,0	4,0
Programme terminé quelle année de suivi	2,5	2,4	2,5	4,1	4,0	4,1

persévérance du groupe témoin des bourses du millénaire est différente de celle du groupe témoin antérieur aux bourses.

Les étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme du groupe témoin des bourses du millénaire avaient une persévérance légèrement meilleure, mais cette différence n'était pas significative. Dans le cas des étudiants inscrits aux programmes menant à un baccalauréat, nous avons constaté l'inverse : la persévérance des étudiants du groupe témoin des bourses du millénaire était beaucoup moins bonne que ceux du groupe témoin antérieur aux bourses. En revanche, aucune différence importante n'a été observée entre les étudiants au baccalauréat et ceux du groupe témoin antérieur aux bourses du millénaire et indexé.

Le tableau 14 illustre d'autres mesures de la persévérance pour les groupes témoins. Dans le cas des groupes d'étudiants inscrits à des programmes menant à un diplôme et menant à un baccalauréat, les groupes témoins des bourses du millénaire et antérieur aux bourses sont pratiquement identiques. En d'autres mots, les groupes témoins des bourses du millénaire et antérieur aux fréquentaient l'école aussi longtemps, atteignaient la même année de leur programme d'études, et ceux qui y arrivaient prenaient le même temps pour le faire.

Conclusions sur les comparaisons entre les groupes témoins

Les groupes témoins des bourses du millénaire et antérieur aux bourses avaient un endettement accumulé similaire ainsi que le même niveau de persévérance. Cela démontre que les changements qui se sont produits entre les deux périodes, soit la hausse des frais et les montants d'aide financière accordée n'ont pas eu d'effet sur la persévérance.

Conclusions générales

Une recherche effectuée antérieurement a décelé un lien négatif entre l'endettement des étudiants et la persévérance (McElroy, 2004, 2005a, 2005b). Les étudiants ayant profité du programme des bourses du millénaire et qui avaient accumulé une dette moindre à la suite du programme, étudiaient plus longtemps que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire. Le lien négatif entre l'endettement des étudiants et la persévérance a été expliqué par une crainte de l'endettement. En effet, au fur et à mesure que la dette augmente, plus d'étudiants décrochent afin d'éviter de s'endetter davantage. Ceci a été démontré par le fait que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire avaient une dette plus élevée et que les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire étudiaient plus longtemps.

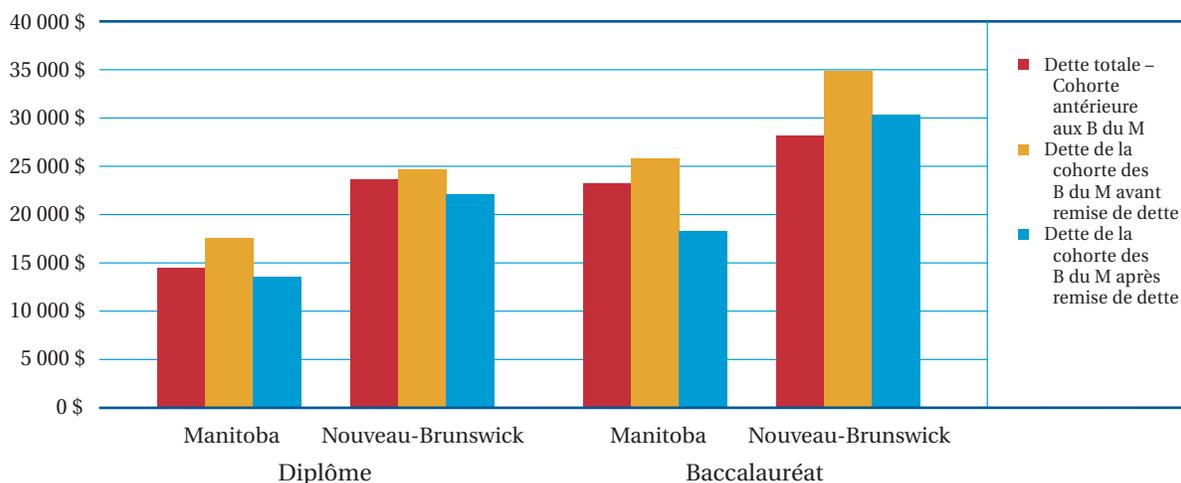
On a utilisé, dans le cadre de la présente étude, une méthodologie similaire à celle utilisée pour étudier l'impact du programme des bourses d'études du millénaire au Manitoba. Toutefois, les résultats enregistrés sont différents. Une comparaison entre les bourses de remise de dette accumulées et la dette des deux études pourrait expliquer ce phénomène. Dans le cas de l'étude du Manitoba, le montant moyen de remise de dette accumulé durant la période de suivi est beaucoup plus élevé que dans la présente étude. On retrouvait, au Manitoba, deux bourses de remise de dette différentes : une bourse offerte par la Fondation des bourses d'études du millénaire, l'autre par la province du Manitoba. Même si le Nouveau-Brunswick possédait également un programme de bourses d'études, on l'utilisait afin de combler les besoins non satisfaits des étudiants et non dans le but de réduire leur dette. En outre, les étudiants du Nouveau-Brunswick avaient accumulé des dettes plus élevées que les étudiants du Manitoba, mais cela est peut-être dû au fait que la période de suivi a duré plus longtemps au Nouveau-Brunswick.

Les étudiants aux programmes de deux ans menant à un diplôme avaient accumulé, en moyenne, 2 493 \$ en remise de dette, comparativement 3 914 \$ dans le cas de l'étude faite au Manitoba. Le montant accumulé de remises de dettes pour les étudiants au

baccalauréat nécessitant quatre années d'études s'élevait à 4 410 \$ au Nouveau-Brunswick, comparativement à 7 678 \$ au Manitoba. Bien que le montant correspondant à la remise dette accumulée était plus bas au Nouveau-Brunswick, la dette totale accumulée, quant à elle, était plus élevée, tel qu'illustré à la figure 58. Par conséquent, les remises de dette au Nouveau-Brunswick représentaient dix pour cent de la dette totale des étudiants au diplôme de la cohorte des bourses du millénaire et 13 pour cent de la dette totale des étudiants au baccalauréat de la même cohorte. Au Manitoba, en revanche, les remises de dette représentaient 22 pour cent de la dette totale des étudiants au diplôme de la cohorte des bourses du millénaire et 30 pour cent de la dette totale des étudiants au baccalauréat de la même cohorte. En d'autres mots, la remise de dette a eu un impact beaucoup plus grand sur la dette des étudiants manitobains que sur celle des étudiants du Nouveau-Brunswick parce que les étudiants du Manitoba avaient accès à deux programmes de remise de dette.

Même si les étudiants du Nouveau-Brunswick ayant bénéficié de remises de dette étaient moins endettés que s'ils n'en avaient pas reçu, le total de la réduction de la dette de ces étudiants est demeuré modeste. C'est possiblement l'une des raisons pour lesquelles leur persévérance n'était pas meilleure que

Figure 52 : Comparaison de la dette accumulée et de la remise de dette au Manitoba et au Nouveau-Brunswick



celle du groupe antérieur aux bourses du millénaire. En effet, leur endettement n'a pas été réduit suffisamment pour influencer la décision de certains de poursuivre leurs études. En fait, parmi tous les étudiants de la cohorte des bourses du millénaire, les étudiants inscrits aux programmes menant à un diplôme sont les seuls qui ont vu leur dette s'amoinrir, comparativement à ceux de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire; aucune différence au niveau de la persévérance n'a cependant été observée. Toutefois, il y a eu un effet de plafonnement quant aux résultats de persévérance. Étant donné que presque tous les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire avaient complété leur programme d'études ou étaient toujours aux études à la fin de la période de suivi, il est impossible que la cohorte des bourses du millénaire ait un niveau de persévérance plus élevé que la cohorte antérieure aux bourses.

Les étudiants de la période des bourses du millénaire payaient plus cher et recevaient des bourses plus élevées que ceux de la période antérieure. Parce que les limites de prêt étaient plus élevées durant la période des bourses du millénaire, ceux qui étudiaient durant cette période pouvaient contracter une dette plus élevée (avant remise) que les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire. Ainsi, bien que les bourses du millénaire aient réduit la dette que les étudiants avaient accumulée, elles n'ont pas compensé l'augmentation de la dette. Après la remise de dette, les étudiants des programmes de baccalauréat de la cohorte des bourses du millénaire avaient accumulé une dette de plus de 30 000 \$, soit environ 2 000 \$ de plus que celle accumulée par les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire. Ce sont des moyennes; certains étudiants avaient une dette accumulée considérablement plus élevée. Pour ces étudiants ayant un niveau élevé d'endettement, une réduction de quelques milliers de dollars n'est peut-être pas suffisante pour réduire leur aversion à la dette.

Ces résultats ne vont pas à l'encontre des recherches précédentes selon lesquelles une réduction de la dette améliore la persévérance. Dans le cas présent, cependant, les bourses du millénaire n'ont pas réduit la dette des étudiants au baccalauréat

lorsqu'on les compare avec leurs homologues antérieurs aux bourses du millénaire. Avec des niveaux d'endettement un peu plus élevés que les étudiants de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire, la progression des étudiants des bourses du millénaire était très similaire.

La recherche effectuée précédemment a également montré un lien négatif entre les besoins non satisfaits et la persévérance (McElroy, 2004). Les étudiants ayant des besoins non satisfaits élevés étaient moins susceptibles de revenir l'année suivante, comparativement aux étudiants ayant des besoins non satisfaits peu élevés. Dans la présente étude, le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick a grandement réduit les besoins non satisfaits des étudiants durant la période des bourses du millénaire. Par conséquent, même si les étudiants de la période antérieure aux bourses du millénaire étaient moins endettés que ceux de la période des bourses du millénaire, leurs besoins non satisfaits étaient aussi plus élevés. En se fiant aux recherches précédentes, on s'attendrait à ce que la dette plus élevée de la cohorte des bourses du millénaire ait un effet négatif sur la persévérance. En revanche, ces besoins non satisfaits moins élevés ont peut-être annulé l'impact négatif de l'endettement sur la persévérance. Par conséquent, la persévérance des deux cohortes était similaire.

Plusieurs facteurs peuvent influencer la décision d'un étudiant de poursuivre ses études. Cette série d'études n'en aborde que deux de nature financière : la dette accumulée et les besoins non satisfaits. En Colombie-Britannique et au Manitoba, les étudiants de la période des bourses du millénaire ayant des besoins non satisfaits peu élevés et une dette accumulée plus basse que celle de la cohorte antérieure aux bourses du millénaire avaient une meilleure progression scolaire. En revanche, lorsque les besoins de l'étudiant n'étaient pas comblés de façon adéquate, le niveau de besoins non satisfaits influençait également la décision de l'étudiant de poursuivre ses études. Les résultats obtenus au Nouveau-Brunswick démontrent les avantages combinés de la réduction de la dette et des besoins non satisfaits durant une période où les prix sont en hausse.

Bibliographie

- McElroy, L. 2004. *The Millennium Bursary in British Columbia : Exploring Its Impact*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- . 2005a. *The Millennium Bursary in Manitoba : Exploring Its Impact*, Montréal, Canada Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- . 2005b. *Student Aid and University Persistence : Does Debt Matter?* Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Glossaire

<i>Besoins évalués</i>	La différence entre les dépenses évaluées et les ressources évaluées. Les besoins évalués est calculé pour toute la période d'études ou pour toute l'année universitaire. Les besoins évalués est, généralement, le montant utilisé pour calculer l'aide financière à laquelle l'étudiant a droit.
<i>Besoins évalués par semaine</i>	Les besoins évalués divisé par le nombre total de semaines d'études dans l'année universitaire.
<i>Besoins non satisfaits</i>	Étant donné que l'aide financière accordée est assujettie à un plafond, les étudiants pourraient recevoir une aide inférieure à leurs besoins, tel que déterminé par leurs besoins évalués. Pour les fins de ce projet, les besoins non satisfaits correspondent à la différence entre les besoins évalués d'un étudiant et le montant total d'aide financière qu'on lui a accordé, considérant que cette aide est inférieure aux besoins évalués.
<i>Besoins non satisfaits par semaine d'études</i>	Étant donné que les programmes d'études ont des durées différentes en termes de semaines d'études par année, les besoins non satisfaits ont été normalisés en fonction du nombre de semaines afin d'obtenir les besoins non satisfaits par semaine d'études.
<i>Bourse d'études du millénaire (B du M)</i>	Remise de dette octroyée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire aux candidats admissibles étudiant au niveau postsecondaire depuis au moins 34 semaines et au plus 129 semaines. Les étudiants de deuxième et troisième cycle ne sont pas admissibles.
<i>Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BNB)</i>	Aide financière aux étudiants non remboursable versée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick aux étudiants de premier, deuxième et troisième cycle universitaire ayant des besoins évalués pour l'année supérieurs au prêt maximal disponible et aux subventions applicables.
<i>Dépenses évaluées</i>	Le montant total autorisé lors de l'évaluation (et de la révision) et les autres frais admissibles.
<i>Dette après remise de dette</i>	Il s'agit du solde dû avant la remise de dette, duquel on soustrait toutes les bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et les bourses d'études du millénaire que l'étudiant a reçues durant ses études postsecondaires. Bien que les étudiants doivent payer des intérêts sur cette dette, on ne tient pas compte de ceux-ci dans le présent rapport.
<i>Dette avant remise de dette</i>	Il s'agit du montant total de l'aide reçue sous forme de prêts d'études canadiens et des prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Bien que les étudiants doivent payer des intérêts sur cette dette, on ne tient pas compte de ceux-ci dans le présent rapport. Ce montant n'inclut pas les dettes privées ou l'endettement associé aux PÉC à temps partiel.

<i>L'année d'éducation postsecondaire et l'année du programme d'études</i>	L'année d'éducation postsecondaire pourrait différer de l'année du programme d'études, étant donné que les étudiants peuvent en être à leur deuxième ou troisième programme. Par exemple, un étudiant pourrait être à sa première année d'études d'un programme de quatre ans menant à un baccalauréat et avoir préalablement terminé un programme de deux ans menant à un diplôme. Cet étudiant serait donc arrivé à sa troisième année d'éducation postsecondaire.
<i>Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (PÉNB)</i>	Aide financière aux étudiants financée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick sous forme de prêt remboursable versé aux étudiants admissibles inscrits à plein temps au premier cycle universitaire. Ces prêts sont exempts d'intérêts jusqu'au dernier jour de la période d'études. Les étudiants ayant terminé leurs études ont un délai de grâce de six mois durant lequel aucun paiement n'est nécessaire mais où les intérêts s'accumulent quand même.
<i>Prêt d'études canadien (PÉC)</i>	Aide financière aux étudiants financée par le gouvernement du Canada et versée sous forme de prêts remboursables aux étudiants admissibles inscrits à des programmes postsecondaires. Ces prêts sont exempts d'intérêts jusqu'au dernier jour de la période d'études. Les étudiants ayant terminé leurs études ont un délai de grâce de six mois durant lequel aucun paiement n'est nécessaire mais où les intérêts s'accumulent quand même.
<i>Remise de dette</i>	Bourses versées directement aux pourvoyeurs de prêts (c.-à-d. les institutions financières) afin de réduire l'endettement des bénéficiaires. Elles sont différentes des bourses immédiates versées directement aux étudiants; certaines provinces les versent cependant ainsi, c'est-à-dire directement aux étudiants. Le montant total de l'aide financière qu'un étudiant se voit accorder n'est pas influencé par cette méthode de paiement.
<i>Ressources évaluées</i>	Montant de la contribution totale que l'étudiant est censé verser à même son revenu et ses actifs. Ce montant peut inclure l'aide parentale si l'étudiant est à charge ou les contributions du conjoint s'il est marié.
<i>Seuil-limite des besoins et besoins élevés</i>	Il s'agit du seuil-limite déterminant l'admissibilité aux bourses d'études du millénaire. Le seuil-limite est établi en fonction des besoins évalués et varie d'année en année. Pour avoir droit à une bourse du millénaire, un étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs au seuil-limite et, de ce fait, être considéré comme ayant des « besoins élevés ». Les étudiants peuvent recevoir une bourse du millénaire dont le montant correspond à la différence entre le seuil-limite et leurs besoins évalués. Si cette différence est inférieure au minimum accordé, l'étudiant ne reçoit pas de bourse du millénaire. Si elle est supérieure au maximum, l'étudiant se voit accorder la bourse maximale.
<i>Situation financière</i>	Afin d'évaluer les ressources d'un étudiant, on doit établir s'il est à charge ou indépendant de l'aide parentale. Les parents des étudiants considérés comme étudiants à charge doivent, en théorie, aider à défrayer les coûts liés à l'éducation de leur enfant. Un étudiant est considéré comme indépendant s'il est marié, a un ou des enfants, est sur le marché du travail depuis au moins deux ans ou a quitté l'école plus de quatre ans avant la période d'études. Tous les autres étudiants sont considérés comme à charge.
<i>Subvention canadienne pour étudiants (SCÉ)</i>	Programme d'aide financière aux étudiants, non remboursable et financé par le gouvernement du Canada, dans le cadre duquel les étudiants ayant des enfants à charge ou d'autres proches entièrement à charge peuvent recevoir une aide financière jusqu'au maximum hebdomadaire permis.

Annexe A

Aide offerte aux étudiants à temps plein au Nouveau-Brunswick

De l'aide aux étudiants à temps plein est offerte sous forme de prêts subventionnés par le gouvernement ou de bourses non remboursables. Voici une brève description de l'aide offerte en 2005-2006.

- Prêt d'études canadien et Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick – Le gouvernement du Canada verse un montant correspondant à 60 % du besoin évalué sous forme d'un Prêt d'études canadien, jusqu'à concurrence de 210 \$ par semaine d'études. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick verse un montant correspondant à 40 % de votre besoin évalué sous forme d'un Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick, jusqu'à concurrence de 140 \$ par semaine d'études. Ces sommes sont accordées par l'entremise du formulaire intégré intitulé Certificat d'admissibilité et contrat du Prêt d'études canadien et du Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick.
- Subvention canadienne d'accès aux études à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente – Une aide pouvant atteindre 2 000 \$ par année de prêt est offerte aux étudiants ayant une incapacité permanente. Pour y être admissible, vous devez avoir une incapacité permanente au sens du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants et avoir un besoin évalué.
- Subvention canadienne d'accès aux études à l'intention des étudiants de familles à faible revenu – L'aide offerte correspond à 50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$. Les étudiants doivent être des étudiants inscrits à la première année d'un programme d'au moins deux ans, présenter une demande pour la première fois, remplir les critères d'admissibilité aux prêts étudiants et avoir un revenu familial net se situant dans les limites donnant droit à la prestation fiscale canadienne pour enfants.
- Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge – Les étudiants ayant une ou deux personnes à charge ont droit à un montant pouvant atteindre 40 \$ par semaine d'études et ceux ayant au moins trois personnes à charge, à un montant pouvant atteindre 60 \$ par semaine d'études. Pour être admissible à cette aide, l'étudiant doit être inscrit à une charge de cours complète et maintenir cette charge de cours, avoir des enfants ou d'autres personnes à charge et avoir un besoin évalué supérieur à 275 \$ par semaine d'études.

- Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick – L'aide maximale pour un étudiant sans personne à charge est de 90 \$ par semaine d'études; elle est de 80 \$ par semaine d'études pour un étudiant ayant des personnes à charge. Pour y être admissible, l'étudiant doit être inscrit à une charge de cours complète et maintenir cette charge de cours. De plus, ses besoins évalués doivent être supérieurs au montant maximum des prêts étudiants disponibles (et des subventions canadiennes d'accès et subventions canadiennes pour études, s'il y a droit). Enfin, il doit avoir reçu et encaissé son ou ses certificats d'admissibilité pour maintenir son admissibilité à cette bourse.
 - Bourse d'études du millénaire – Une somme allant de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année est offerte, jusqu'à concurrence d'un maximum à vie de 19 200 \$ ou de 32 mois d'études. Pour y être admissible, l'étudiant doit faire la preuve de son mérite et démontrer qu'il a d'importants besoins financiers.
- Des formulaires de demande distincts sont exigés pour chacun des programmes suivants :
- Subvention canadienne pour études visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité permanente – Une aide pouvant atteindre 8 000 \$ par année de prêt est offerte relativement aux frais d'études exceptionnels liés à l'incapacité de l'étudiant, par exemple pour un tuteur, un interprète (oral ou par signes), un lecteur, etc. Pour y être admissible, l'étudiant doit fournir une preuve médicale à l'appui de sa demande.
 - Subvention canadienne pour études pour les étudiantes inscrites au doctorat – Une aide pouvant atteindre 3 000 \$ par année d'études est offerte pendant une durée maximale de trois ans. Cette subvention vise à favoriser la participation des femmes dans certaines disciplines d'études au niveau du doctorat.

Annexe B

Profils d'étudiants pour 2004-2005

Les profils dans la présente annexe visent tous les étudiants ayant reçu de l'aide financière en 2004-2005, y compris les étudiants à temps plein dans les programmes du 1^{er} cycle ou du 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Les étudiants pouvaient fréquenter des établissements publics ou privés au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de cette province.

Ces profils permettent de comparer des sous-groupes de bénéficiaires d'aide financière selon différentes caractéristiques :

- *Les récipiendaires d'une bourse et les non-récipiendaires* : Tous les récipiendaires d'une bourse (des étudiants qui ont reçu une bourse générale du millénaire ou la Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick, ou les deux, en 2004-2005) sont comparés aux étudiants n'ayant reçu aucune des bourses, ainsi que tous les bénéficiaires d'une aide financière aux études pour cette année.
- *Les récipiendaires d'une bourse générale du millénaire et de la Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick* : Les récipiendaires d'une bourse générale du millénaire sont comparés aux récipiendaires de la Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick et à tous les étudiants ayant reçu une de ces bourses, ou les deux.
- *Situation financière* : Les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en trois groupes :
 - À la charge des parents : les étudiants appartenant à ce groupe sont célibataires et n'ont aucune personne à charge. Comme ils sont jugés à charge du soutien financier de leurs parents, les ressources de ces derniers servent à déterminer les ressources de l'étudiant aux fins du calcul de l'aide financière.
 - Autonomes sans enfants : ces étudiants sans enfant à charge ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents aux fins de l'aide financière. Certains étudiants de ce groupe sont célibataires, alors que d'autres sont mariés et n'ont pas d'enfant.
 - Autonomes avec enfants : ces étudiants, célibataires ou mariés, avec personnes à charge, ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents aux fins de l'aide financière.
- *Situation familiale* : Trois groupes sont comparés : les étudiants célibataires sans enfant à charge, les étudiants mariés (avec ou sans enfant à charge) et les chefs de famille monoparentale avec enfant à charge.
- *Diplôme visé* : Les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en fonction du type de diplôme visé en 2004-2005 – certificat ou diplôme (programme de un ou deux ans), baccalauréat (en général d'une durée de trois ou quatre ans) ou études supérieures (tout programme suivant le baccalauréat, y compris ceux de maîtrise et de doctorat ainsi que les programmes de certificat ou de diplôme d'études supérieures).
- *Type d'établissement d'enseignement fréquenté* : Les établissements d'enseignement, à la fois au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de la province, sont ceux fréquentés par les bénéficiaires de l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick ont étudié. Les établissements d'enseignement se classent en trois catégories :
 - Établissements d'enseignement privé, y compris les collèges privés et les universités offrant des programmes qui mènent à un

grade. La plupart des bénéficiaires de l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick fréquentant un établissement d'enseignement privé étudiaient en vue d'obtenir un diplôme, mais certains étaient inscrits dans des programmes menant à des certificats, et quelques rares étudiants étaient inscrits dans des programmes de diplômes de 1^{er} cycle.

- Collèges, y compris tous les collèges publics et tous les établissements à vocation publique, ainsi que les établissements du réseau des CÉGEP au Québec. La plupart des étudiants bénéficiant de l'aide aux étudiants dans ce groupe étaient inscrits dans des programmes menant à des diplômes. Près d'un cinquième étaient dans des programmes menant à des certificats. Pratiquement aucun d'entre eux n'était dans des programmes de 1^{er} cycle.
- Universités, y compris toutes les universités publiques fréquentées par les bénéficiaires de l'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Pratiquement tous les bénéficiaires d'une aide financière dans les universités participaient à des programmes de 1^{er} cycle, mais il y en avait certains dans des programmes menant à des certificats, à des diplômes ou à un diplôme de 2^e ou de 3^e cycle.

Bénéficiaire de l'aide financière

Les profils des bénéficiaires sont ceux des étudiants ayant reçu une aide financière en 2004-2005. Le montant de l'aide est habituellement fondé sur un besoin évalué de l'étudiant. Les étudiants ayant des besoins et des dépenses évalués à zéro ne sont généralement admissibles à aucune forme d'aide financière, mais il s'agit d'étudiants qui recevaient de l'aide et dont la situation a changé. Ils peuvent avoir

opté pour des programmes plus courts, par exemple, ou un autre changement peut s'être produit entraînant une réduction de leurs besoins financiers; de ce fait, leurs besoins dépassent les limites des bourses, ce qui est normalement corrigé dans l'année universitaire suivante. Autrement dit, les étudiants ayant reçu un excédent de bourse en 2004-2005 devaient voir leur bourse pour 2005-2006 réduite en conséquence. L'inverse se produit aussi, c'est-à-dire qu'en 2004-2005, les étudiants reçoivent donc moins que leurs besoins évalués (bien que les limites d'aide n'aient pas été atteintes), parce qu'ils ont reçu un excédent de bourse au cours de l'année antérieure. Ces étudiants semblent avoir des besoins non satisfaits, alors qu'en fait, ce n'est pas le cas, si l'on tient compte du trop-perçu de l'année précédente. Les tableaux montrent aussi la distribution des étudiants ayant des besoins non satisfaits. Toutefois, il faut être prudent en interprétant ces résultats, car certains des besoins non satisfaits correspondent à un trop-perçu de bourse au cours des années antérieures.

Dettes accumulées

Chaque tableau présente la dette totale accumulée de chaque groupe avant et après les remises de dette. La dette indiquée ne reflète que les prêts d'études canadiens et les prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick accumulés entre 1999 et 2000. Elle ne tient pas compte de toute dette personnelle ni de prêts d'études canadiens (PEC) obtenus dans le cadre d'études à temps partiel. Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans la dette accumulée, car ils ne constituent pas des prêts étudiants subventionnés. Le montant maximal d'un PEC obtenu dans le cadre d'études à temps partiel est de 4 000 \$, et l'étudiant bénéficiant d'un prêt de ce type doit payer les intérêts pendant ses études.

Profil : Récipiendaires et non-récipiendaires d'une bourse

Caractéristiques démographiques	Ensemble des récipiendaires d'une bourse	Non-récipiendaires d'une bourse	Ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide financière
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	7 283 (45 %)	8 754 (54 %)	16 037 (100 %)
% de femmes	65 %	59 %	62 %
Âge moyen (plage)	24,6 (18 - 76)	24,7 (17 - 64)	24,7 (17 - 76)
Situation financière			
% autonomes	63 %	53 %	57 %
% à la charge des parents	37 %	47 %	43 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	85 %	69 %	76 %
% chez les parents/avec un conjoint	15 %	31 %	24 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	30 %	17 %	23 %
% au Nouveau-Brunswick	71 %	83 %	78 %
Situation familiale			
% célibataires	82 %	82 %	82 %
% mariés	9 %	10 %	10 %
% chefs de famille monoparentale	9 %	7 %	8 %
Personnes à charge			
% aucune	85 %	86 %	86 %
% 1 à 2	13 %	12 %	12 %
% 3 ou plus	3 %	2 %	2 %
Études			
Type d'établissement			
% collège	10 %	31 %	21 %
% université	73 %	51 %	61 %
% établissement	17 %	18 %	17 %
Diplôme visé			
% certificat	7 %	10 %	8 %
% diplôme	21 %	40 %	31 %
% baccalauréat	70 %	47 %	58 %
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle	3 %	3 %	3 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	14 %	21 %	18 %
% 34 semaines	60 %	41 %	50 %
% plus de 34 semaines	27 %	38 %	33 %
Nombre moyen de semaines	34 (4 - 52)	33,1 (1 - 52)	33,5 (1 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	19 %	30 %	25 %
% 2 ans	12 %	21 %	17 %
% 3 ans	5 %	5 %	5 %
% 4 ans ou plus	64 %	45 %	54 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	43 %	58 %	51 %
% en 2 ^e année	21 %	21 %	21 %
% en 3 ^e année	16 %	11 %	13 %
% en 4 ^e année ou plus	20 %	10 %	15 %

suite

Profil : Récipiendaires et non-récipiendaires d'une bourse (suite)

Caractéristiques financières	Ensemble des récipiendaires d'une bourse	Non-récipiendaires d'une bourse	Ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide financière
Dépenses évaluées	15 280 \$ (0 \$ - 103 404 \$)	12 316 \$ (0 \$ - 64 449 \$)	13 662 \$ (0 \$ - 103 404 \$)
Ressources évaluées	1 081 \$ (0 \$ - 57 888 \$)	2 287 \$ (0 \$ - 49 263 \$)	1 739 \$ (0 \$ - 57 888 \$)
Besoins évalués	13 280 \$ (-4 022 \$ - 61 386 \$)	7 653 \$ (-36 494 \$ - 50 067 \$)	10 208 \$ (-36 494 \$ - 61 386 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	67 %	59 %	63 %
% moins de 50 \$	15 %	13 %	14 %
% de 50 \$ à 100 \$	6 %	10 %	8 %
% plus de 100 \$	12 %	18 %	15 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	36 \$ (0 \$ - 1 464 \$)	59 \$ (0 \$ - 5 565 \$)	49 \$ (0 \$ - 5 565 \$)
Aide financière totale			
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	9 573 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	6 212 \$ (25 \$ - 25 391 \$)	7 738 \$ (0 \$ - 27 500 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études	15 %	2 %	8 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire	1 531 \$ (240 \$ - 5 940 \$)	1 128 \$ (25 \$ - 2 760 \$)	1 484 \$ (25 \$ - 5 940 \$)
Bourse pour la 1^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	100 %		57 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	2 919 \$ (10 \$ - 11 310 \$)		2 919 \$ (10 \$ - 11 310 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	34 %		15 %
<i>Récipiendaires d'une BM :</i>			
<i>BM moyenne</i>	<i>2 763 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>		<i>2 763 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>
<i>Prêt moyen à un étudiant recevant une BM</i>	<i>10 151 \$ (0 \$ - 27 500 \$)</i>		<i>10 151 \$ (0 \$ - 27 500 \$)</i>
<i>Prêt moyen, sans BM</i>	<i>12 914 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)</i>		<i>12 914 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)</i>
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	98 %		45 %
<i>Récipiendaires d'une BENB :</i>			
<i>BENB moyenne</i>	<i>2 018 \$ (10 \$ - 7 400 \$)</i>		<i>2 018 \$ (10 \$ - 7 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB</i>	<i>580 \$ (-18 330 \$ - 41 400 \$)</i>		<i>580 \$ (-18 330 \$ - 41 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB</i>	<i>2 598 \$ (-14 798 \$ - 45 180 \$)</i>		<i>2 598 \$ (-14 798 \$ - 45 180 \$)</i>
Bourse avant la 1^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	4 194 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	3 330 \$ (2 000 \$ - 13 000 \$)	4 011 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	2 586 \$ (10 \$ - 11 661 \$)	1 755 \$ (10 \$ - 10 450 \$)	2 362 \$ (10 \$ - 11 661 \$)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	4 746 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	2 953 \$ (10 \$ - 22 914 \$)	4 257 \$ (10 \$ - 26 622 \$)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	22 168 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)	12 617 \$ (25 \$ - 69 617 \$)	16 955 \$ (25 \$ - 74 015 \$)
Dettes moyennes après la remise	20 961 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)	12 434 \$ (25 \$ - 69 617 \$)	15 961 \$ (25 \$ - 74 015 \$)

Profil : Récipiendaires d'une bourse du millénaire et récipiendaires d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques démographiques	Récipiendaires d'une bourse générale du millénaire	Récipiendaires d'une Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick	Ensemble des récipiendaires d'une bourse
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	2 462 (15 %)	7 165 (45 %)	7 283 (45 %)
% de femmes	70 %	65 %	65 %
Âge moyen (plage)	25,3 (19 - 61)	24,5 (18 - 76)	24,6 (18 - 76)
Situation financière			
% autonomes	71 %	62 %	63 %
% à la charge des parents	29 %	38 %	37 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	88 %	86 %	85 %
% chez les parents/avec un conjoint	12 %	14 %	15 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	34 %	30 %	30 %
% au Nouveau-Brunswick	66 %	71 %	71 %
Situation familiale			
% célibataires	79 %	82 %	82 %
% mariés	11 %	9 %	9 %
% chefs de famille monoparentale	11 %	9 %	9 %
Personnes à charge			
% aucune	82 %	85 %	85 %
% 1 à 2	15 %	13 %	13 %
% 3 ou plus	3 %	3 %	3 %
Études			
Type d'établissement			
% collègue	7 %	9 %	10 %
% université	82 %	74 %	73 %
% établissement	11 %	17 %	17 %
Diplôme visé			
% certificat	3 %	6 %	7 %
% diplôme	16 %	20 %	21 %
% baccalauréat	82 %	70 %	70 %
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle	0 %	3 %	3 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	4 %	14 %	14 %
% 34 semaines	66 %	61 %	60 %
% plus de 34 semaines	30 %	26 %	27 %
Nombre moyen de semaines	35,7 (4 - 52)	33,82 (4 - 52)	34 (4 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	11 %	19 %	19 %
% 2 ans	10 %	12 %	12 %
% 3 ans	5 %	5 %	5 %
% 4 ans ou plus	74 %	65 %	64 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	26 %	43 %	43 %
% en 2 ^e année	28 %	21 %	21 %
% en 3 ^e année	23 %	16 %	16 %
% en 4 ^e année ou plus	24 %	20 %	20 %

suite

Profil : Récipiendaires d'une bourse du millénaire et récipiendaires d'une bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (suite)

Caractéristiques financières	Récipiendaires d'une bourse générale du millénaire	Récipiendaires d'une Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick	Ensemble des récipiendaires d'une bourse
Dépenses évaluées	16 519 \$ (0 \$ - 72 464 \$)	15 264 \$ (0 \$ - 103 404 \$)	15 280 \$ (0 \$ - 103 404 \$)
Ressources évaluées	1 147 \$ (0 \$ - 37 624 \$)	1 072 \$ (0 \$ - 57 888 \$)	1 081 \$ (0 \$ - 57 888 \$)
Besoins évalués	14 637 \$ (-4 022 \$ - 61 386 \$)	13 281 \$ (-3 634 \$ - 61 386 \$)	13 280 \$ (-4 022 \$ - 61 386 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	82 %	67 %	67 %
% moins de 50 \$	6 %	15 %	15 %
% de 50 \$ à 100 \$	4 %	6 %	6 %
% plus de 100 \$	8 %	12 %	12 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	22 \$ (0 \$ - 739 \$)	36 \$ (0 \$ - 1 464 \$)	36 \$ (0 \$ - 1 464 \$)
Aide financière totale	15 563 \$ (2 500 \$ - 37 470 \$)	12 702 \$ (1 030 \$ - 40 565 \$)	12 725 \$ (1 030 \$ - 40 565 \$)
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	10 151 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	9 543 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	9 573 \$ (0 \$ - 27 500 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études	17 %	15 %	15 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire	1 571 \$ (300 \$ - 4 020 \$)	1 536 \$ (240 \$ - 5 940 \$)	1 531 \$ (240 \$ - 5 940 \$)
Bourse pour la 1^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	100 %	100 %	100 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	5 139 \$ (2 000 \$ - 11 310 \$)	2 923 \$ (10 \$ - 11 310 \$)	2 919 \$ (10 \$ - 11 310 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	100 %	33 %	34 %
<i>Récipiendaires d'une BM :</i>			
<i>BM moyenne</i>	<i>2 763 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>	<i>2 769 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>	<i>2 763 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>
<i>Prêt moyen à un étudiant recevant une BM</i>	<i>10 151 \$ (0 \$ - 27 500 \$)</i>	<i>10 087 \$ (3 740 \$ - 27 500 \$)</i>	<i>10 151 \$ (0 \$ - 27 500 \$)</i>
<i>Prêt moyen, sans BM</i>	<i>12 914 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)</i>	<i>12 856 \$ (5 740 \$ - 31 500 \$)</i>	<i>12 914 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)</i>
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	95 %	100 %	98 %
<i>Récipiendaires d'une BENB :</i>			
<i>BENB moyenne</i>	<i>2 496 \$ (13 \$ - 7 310 \$)</i>	<i>2 018 \$ (10 \$ - 7 400 \$)</i>	<i>2 018 \$ (10 \$ - 7 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB</i>	<i>-923 \$ (-18 330 \$ - 32 254 \$)</i>	<i>580 \$ (-18 330 \$ - 41 400 \$)</i>	<i>580 \$ (-18 330 \$ - 41 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB</i>	<i>1 574 \$ (-14 798 \$ - 5 474 \$)</i>	<i>2 598 \$ (-14 798 \$ - 45 180 \$)</i>	<i>2 598 \$ (-14 798 \$ - 45 180 \$)</i>
Bourse avant la 1^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	4 496 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	4 187 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	4 194 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	2 814 \$ (10 \$ - 11 622 \$)	2 587 \$ (10 \$ - 11 661 \$)	2 586 \$ (10 \$ - 11 661 \$)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	5 499 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	4 741 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	4 746 \$ (10 \$ - 26 622 \$)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	26 946 \$ (5 500 \$ - 73 975 \$)	22 110 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)	22 168 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)
Dettes moyennes après la remise	22 419 \$ (2 050 \$ - 60 375 \$)	20 176 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)	20 961 \$ (1 650 \$ - 74 015 \$)

Profil : Situation financière

Caractéristiques démographiques	À la charge des parents	Autonomes, sans enfants	Autonomes, avec enfants
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	6 876 (43 %)	6 831 (43 %)	2 330 (15 %)
% de femmes	62 %	54 %	81 %
Âge moyen (plage)	20,4 (17 - 56)	26,5 (19 - 76)	31,7 (19 - 58)
Situation financière			
% autonomes		100 %	100 %
% à la charge des parents	100 %		
Conditions de logement			
% en logement autonome	78 %	82 %	54 %
% chez les parents/avec un conjoint	22 %	18 %	46 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	21 %	73 %	88 %
% au Nouveau-Brunswick	79 %	27 %	12 %
Situation familiale			
% célibataires	100 %	92 %	
% mariés		8 %	44 %
% chefs de famille monoparentale			56 %
Personnes à charge			
% aucune	100 %	100 %	
% 1 à 2			85 %
% 3 ou plus			15 %
Études			
Type d'établissement			
% collègue	20 %	20 %	31 %
% université	68 %	64 %	32 %
% établissement	12 %	16 %	37 %
Diplôme visé			
% certificat	7 %	8 %	13 %
% diplôme	26 %	28 %	55 %
% baccalauréat	67 %	58 %	29 %
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle	0 %	6 %	3 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	12 %	20 %	27 %
% 34 semaines	61 %	48 %	22 %
% plus de 34 semaines	27 %	32 %	51 %
Nombre moyen de semaines	33,9 (1- 52)	33 (1- 52)	33,9 (1 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	16 %	24 %	53 %
% 2 ans	14 %	19 %	18 %
% 3 ans	4 %	7 %	2 %
% 4 ans ou plus	66 %	50 %	27 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	51 %	45 %	70 %
% en 2 ^e année	25 %	19 %	17 %
% en 3 ^e année	15 %	14 %	6 %
% en 4 ^e année ou plus	9 %	22 %	7 %

suite

Profil : Situation financière (suite)

Caractéristiques financières	À la charge des parents	Autonomes, sans enfants	Autonomes, avec enfants
Dépenses évaluées	11 667 \$ (0 \$ - 63 750 \$)	12 697 \$ (0 \$ - 56 730 \$)	22 379 \$ (0 \$ - 103 404 \$)
Ressources évaluées	1 547 \$ (0 \$ - 48 959 \$)	570 \$ (0 \$ - 34 347 \$)	5 737 \$ (0 \$ - 57 888 \$)
Besoins évalués	8 480 \$ (-36 494 \$ - 38 263 \$)	9 892 \$ (-13 174 \$ - 56 730 \$)	16 236 \$ (-9 323 \$ - 61 386 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	76 %	61 %	29 %
% moins de 50 \$	15 %	15 %	7 %
% de 50 \$ à 100 \$	5 %	10 %	10 %
% plus de 100 \$	4 %	14 %	53 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	14 \$ (0 \$ - 1 619 \$)	39 \$ (0 \$ - 5 565 \$)	180 \$ (0 \$ - 2 739 \$)
Aide financière totale	8 460 \$ (43 \$ - 30 950 \$)	9 368 \$ (25 \$ - 35 500 \$)	10 755 \$ (314 \$ - 40 565 \$)
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	7 521 \$ (43 \$ - 21 450 \$)	7 828 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	8 119 \$ (0 \$ - 27 225 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études		1 %	54 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire		1 332 \$ (560 \$ - 2 580 \$)	1 484 \$ (25 \$ - 5 940 \$)
Bourse pour la 1 ^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	40 %	50 %	48 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	2 372 \$ (10 \$ - 9 500 \$)	3 058 \$ (10 \$ - 11 310 \$)	3 825 \$ (50 \$ - 10 380 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	10 %	19 %	19 %
<i>Réциpiendaires d'une BM :</i>			
<i>BM moyenne</i>	2 299 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	2 715 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	3 647 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)
<i>Prêt moyen, recevant une BM</i>	9 722 \$ (1 949 \$ - 21 450 \$)	10 360 \$ (2 805 \$ - 27 500 \$)	10 213 \$ (0 \$ - 23 650 \$)
<i>Prêt moyen, sans BM</i>	12 021 \$ (3 949 \$ - 24 450 \$)	13 075 \$ (5 740 \$ - 31 500 \$)	13 859 \$ (2 500 \$ - 27 650 \$)
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	39 %	49 %	47 %
<i>Réциpiendaires d'une BENB :</i>			
<i>BENB moyenne</i>	1 796 \$ (10 \$ - 6 500 \$)	2 056 \$ (10 \$ - 7 310 \$)	2 447 \$ (50 \$ - 7 400 \$)
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB</i>	-172 \$ (-11 168 \$ - 19 666 \$)	0,53 \$ (-11 631 \$ - 41 400 \$)	4 217 \$ (-18 330 \$ - 32 254 \$)
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB</i>	1 624 \$ (-8 211 \$ - 22 366 \$)	2 057 \$ (-9 350 \$ - 45 180 \$)	6 664 \$ (-14 798 \$ - 35 474 \$)
Bourse avant la 1 ^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	2 819 \$ (2 000 \$ - 8 000 \$)	4 000 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	5 746 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	1 861 \$ (11 \$ - 7 675 \$)	2 451 \$ (10 \$ - 11 661 \$)	3 279 \$ (26 \$ - 10 880 \$)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	2 734 \$ (11 \$ - 15 626 \$)	4 712 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	6 270 \$ (26 \$ - 25 760 \$)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	14 413 \$ (163 \$ - 50 338 \$)	20 067 \$ (25 \$ - 74 015 \$)	15 332 \$ (395 \$ - 69 615 \$)
Dettes moyennes après la remise	13 970 \$ (163 \$ - 43 338 \$)	18 713 \$ (25 \$ - 74 015 \$)	13 768 \$ (395 \$ - 69 615 \$)

Profil : Situation familiale

Caractéristiques démographiques	Célibataires	Mariés	Chefs de famille monoparentale
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	13 159 (82 %)	1 569 (10 %)	1 309 (8 %)
% de femmes	58 %	63 %	93 %
Âge moyen (plage)	23,2 (17 - 76)	31,6 (19 - 64)	30,9 (19 - 58)
Situation financière			
% autonomes	48 %	100 %	100 %
% à la charge des parents	52 %		
Conditions de logement			
% en logement autonome	83 %	10 %	89 %
% chez les parents/avec un conjoint	17 %	90 %	11 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	25 %	15 %	12 %
% au Nouveau-Brunswick	75 %	85 %	88 %
Situation familiale			
% célibataires	100 %		
% mariés		100 %	
% chefs de famille monoparentale			100 %
Personnes à charge			
% aucune	100 %	35 %	
% 1 à 2		51 %	90 %
% 3 ou plus		14 %	10 %
Études			
Type d'établissement			
% collègue	20 %	28 %	30 %
% université	66 %	41 %	39 %
% établissement	14 %	31 %	32 %
Diplôme visé			
% certificat	7 %	14 %	12 %
% diplôme	27 %	45 %	57 %
% baccalauréat	63 %	36 %	30 %
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle	3 %	5 %	1 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	16 %	28 %	25 %
% 34 semaines	55 %	28 %	23 %
% plus de 34 semaines	29 %	44 %	52 %
Nombre moyen de semaines	33,5 (1 - 52)	33,2 (1 - 52)	34,2 (1 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	19 %	46 %	53 %
% 2 ans	17 %	19 %	18 %
% 3 ans	5 %	4 %	2 %
% 4 ans ou plus	59 %	31 %	27 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	48 %	63 %	70 %
% en 2 ^e année	22 %	16 %	17 %
% en 3 ^e année	14 %	9 %	7 %
% en 4 ^e année ou plus	16 %	12 %	6 %

suite

Profil : Situation familiale (suite)

Caractéristiques financières	Célibataires	Mariés	Chefs de famille monoparentale
Dépenses évaluées	11 926 \$ (0 \$ - 63 750 \$)	23 607 \$ (0 \$ - 103 404 \$)	19 199 \$ (0 \$ - 63 650 \$)
Ressources évaluées	810 \$ (0 \$ - 48 959 \$)	9 188 \$ (0 \$ - 57 888 \$)	2 159 \$ (0 \$ - 25 740 \$)
Besoins évalués	9 176 \$ (-36 494 \$ - 56 730 \$)	13 291 \$ (-13 174 \$ - 61 386 \$)	16 895 \$ (-7 900 \$ - 50 067 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	69 %	38 %	29 %
% moins de 50 \$	15 %	12 %	6 %
% de 50 \$ à 100 \$	7 %	12 %	9 %
% plus de 100 \$	9 %	39 %	56 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	25 \$ (0 \$ - 5 565 \$)	134 \$ (0 \$ - 2 739 \$)	182 \$ (0 \$ - 1 185 \$)
Aide financière totale	8 936 \$ (25 \$ - 35 500 \$)	9 577 \$ (230 \$ - 40 565 \$)	11 160 \$ (314 \$ - 34 307 \$)
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	7 700 \$ (0 - 27 500 \$)	7 481 \$ (230 \$ - 27 225 \$)	8 434 \$ (0 \$ - 23 375 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études		33 %	56 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire		1 524 \$ (39 \$ - 5 940 \$)	1 456 \$ (25 \$ - 3 400 \$)
Bourse pour la 1 ^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	45 %	44 %	50 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	2 738 \$ (10 \$ - 11 310 \$)	3 648 \$ (34 \$ - 11 060 \$)	3 800 \$ (50 \$ - 8 340 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	15 %	16 %	20 %
<i>Réциpiendaires d'une BM :</i>			
<i>BM moyenne</i>	2 556 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	3 446 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	3 623 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)
<i>Prêt moyen, recevant une BM</i>	10 125 \$ (1 949 \$ - 27 450 \$)	10 356 \$ (2 805 \$ - 23 650 \$)	10 144 \$ (0 \$ - 23 375 \$)
<i>Prêt moyen, sans BM</i>	12 681 \$ (3 949 \$ - 31 500 \$)	13 802 \$ (6 805 \$ - 27 650 \$)	13 767 \$ (2 500 \$ - 27 375 \$)
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	45 %	43 %	49 %
<i>Réциpiendaires d'une BENB :</i>			
<i>BENB moyenne</i>	1 930 \$ (10 \$ - 7 310 \$)	2 399 \$ (34 \$ - 7 400 \$)	2 422 \$ (50 \$ - 4 370 \$)
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB</i>	-97 \$ (-11 631 \$ - 41 400 \$)	3 017 \$ (-10 413 \$ - 32 254 \$)	4 217 \$ (-18 330 \$ - 30 746 \$)
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB</i>	1 833 \$ (-9 350 \$ - 45 180 \$)	5 416 \$ (-7 693 \$ - \$35 474 \$)	6 638 \$ (-14 798 \$ - 33 546 \$)
Bourse avant la 1 ^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	3 665 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	5 076 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	5 744 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	2 205 \$ (10 \$ - 11 661 \$)	2 940 \$ (36 \$ - 10 280 \$)	3 265 \$ (26 \$ - 10 880 \$)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	3 896 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	5 623 \$ (36 \$ - 24 745 \$)	6 221 \$ (26 \$ - 25 760 \$)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	17 199 \$ (25 \$ - 74 015 \$)	15 647 \$ (256 \$ - 69 600 \$)	16 068 \$ (1 055 \$ - 69 615 \$)
Dettes moyennes après la remise	16 315 \$ (25 \$ - 74 015 \$)	14 291 \$ (256 \$ - 58 587 \$)	14 411 \$ (1 055 \$ - 69 615 \$)

Profil : Type de diplôme visé

Caractéristiques démographiques	Certificat ou diplôme	Baccalauréat	Diplôme de 2^e ou 3^e cycle
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	6 325 (39 %)	9 225 (58 %)	487 (3 %)
% de femmes	59 %	63 %	56 %
Âge moyen (plage)	26,3 (17 - 64)	23,3 (18 - 76)	28,2 (20 - 660)
Situation financière			
% autonomes	64 %	50 %	99 %
% à la charge des parents	36 %	50 %	1 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	70 %	80 %	83 %
% chez les parents/avec un conjoint	30 %	20 %	17 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	17 %	24 %	63 %
% au Nouveau-Brunswick	83 %	76 %	37 %
Situation familiale			
% célibataires	71 %	90 %	15 %
% mariés	15 %	6 %	81 %
% chefs de famille monoparentale	14 %	4 %	4 %
Personnes à charge			
% aucune	75 %	93 %	88 %
% 1 à 2	21 %	6 %	9 %
% 3 ou plus	4 %	1 %	3 %
Études			
Type d'établissement			
% collège	54 %	1 %	2 %
% université	4 %	98 %	96 %
% établissement	42 %	1 %	2 %
Diplôme visé			
% certificat	21 %		
% diplôme	79 %		
% baccalauréat		100 %	
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle			100 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	26 %	12 %	22 %
% 34 semaines	9 %	77 %	61 %
% plus de 34 semaines	65 %	11 %	17 %
Nombre moyen de semaines	35 (1 - 52)	32,5 (1 - 52)	32,6 (4 - 51)
Durée du programme			
% 1 an	61 %	1 %	4 %
% 2 ans	32 %	4 %	67 %
% 3 ans	6 %	3 %	15 %
% 4 ans ou plus	1 %	92 %	14 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	82 %	31 %	51 %
% en 2 ^e année	16 %	23 %	39 %
% en 3 ^e année	2 %	21 %	5 %
% en 4 ^e année ou plus	0 %	25 %	5 %

suite

Profil : Type de diplôme visé (suite)

Caractéristiques financières	Certificat ou diplôme	Baccalauréat	Diplôme de 2^e ou 3^e cycle
Dépenses évaluées	14 677 \$ (0 \$ - 69 682 \$)	12 877 \$ (0 \$ - 103 404 \$)	15 347 \$ (0 \$ - 63 650 \$)
Ressources évaluées	\$2 227 (0 \$ - 47 430 \$)	1 426 \$ (0 \$ - 57 888 \$)	1 357 \$ (0 \$ - 31 866 \$)
Besoins évalués	10 780 (-13 174 \$ - 54 884 \$)	9 761 \$ (-36 494 \$ - 61 386 \$)	11 277 \$ (-5 838 \$ - 56 730 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	51 %	72 %	50 %
% moins de 50 \$	12 %	15 %	20 %
% de 50 \$ à 100 \$	12 %	5 %	11 %
% plus de 100 \$	25 %	9 %	20 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	82 \$ (0 \$ - 5 565 \$)	\$24 \$ (0 \$ - 1 619 \$)	66 \$ (0 \$ - 986 \$)
Aide financière totale			
Aide financière totale	8 566 \$ (70 \$ - 32 605 \$)	9 588 \$ (25 \$ - 40 565 \$)	9 441 \$ (190 \$ - 29 805 \$)
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	7 514 \$ (0 \$ - 22 825 \$)	7 867 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	8 218 \$ (0 \$ - 27 500 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études	10 %	6 %	9 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire	1 547 (25 \$ - 4 200 \$)	1 417 \$ (39 \$ - 5 940 \$)	1 404 \$ (305 \$ - 3 060 \$)
Bourse pour la 1^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	31 %	55 %	48 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	2 880 \$ (18 \$ - 10 066 \$)	2 964 \$ (10 \$ - 11 310 \$)	2 272 \$ (23 \$ - 5 441 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	7 %	22 %	
<i>Réциpiendaires d'une BM :</i>			
BM moyenne	3 144 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	2 679 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)	
Prêt moyen, recevant une BM	10 825 \$ (1 949 \$ - 22 825 \$)	9 996 \$ (0 \$ - 27 500 \$)	
Prêt moyen, sans BM	13 969 \$ (3 949 \$ - 28 825 \$)	12 675 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)	
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	30 %	55 %	48 %
<i>Réциpiendaires d'une BENB :</i>			
BENB moyenne	2 244 \$ (13 \$ - 6 500 \$)	1 922 \$ (10 \$ - 7 400 \$)	2 263 \$ (23 \$ - 5 441 \$)
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB	1 695 \$ (-7 675 \$ - 32 254 \$)	63 \$ (-18 330 \$ - 30 746 \$)	2 681 \$ (-11 631 \$ - 41 400 \$)
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB	3 939 \$ (-6 434 \$ - 35 474 \$)	1 985 \$ (-14 798 \$ - 33 791 \$)	4 944 \$ (-9 350 \$ - 45 180 \$)
Bourse avant la 1^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	3 519 \$ (2 000 \$ - 12 000 \$)	4 077 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)	4 082 \$ (2 000 \$ - 12 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	2 021 \$ (11 \$ - 8 487 \$)	2 402 \$ (10 \$ - 11 622 \$)	2 945 \$ (82 \$ - 11 661 \$)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	3 038 \$ (17 \$ - 18 896 \$)	4 530 \$ (10 \$ - 26 622 \$)	4 555 \$ (82 \$ - 19 020 \$)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	11 832 \$ (187 \$ - 67 375 \$)	20 006 \$ (25 \$ - 73 975 \$)	25 672 \$ (260 \$ - 74 015 \$)
Dettes moyennes après la remise	11 461 \$ (187 \$ - 60 375 \$)	18 577 \$ (25 \$ - 59 670 \$)	24 854 \$ (260 \$ - 74 015 \$)

Profil : Type d'établissement d'enseignement

Caractéristiques démographiques	Établissement privé	Collège	Université
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	2 777 (17 %)	3 436 (21 %)	9 824 (61 %)
% de femmes	67 %	52 %	63 %
Âge moyen (plage)	27,3 (17 - 63)	25,6 (18 - 64)	23,6 (17 - 76)
Situation financière			
% autonomes	71 %	60 %	52 %
% à la charge des parents	29 %	40 %	48 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	65 %	75 %	80 %
% chez les parents/avec un conjoint	35 %	25 %	20 %
Emplacement de l'établissement			
% à l'extérieur du Nouveau-Brunswick	15 %	19 %	26 %
% au Nouveau-Brunswick	85 %	82 %	74 %
Situation familiale			
% célibataires	64 %	76 %	89 %
% mariés	18 %	13 %	7 %
% chefs de famille monoparentale	18 %	11 %	4 %
Personnes à charge			
% aucune	69 %	79 %	92 %
% 1 à 2	26 %	18 %	7 %
% 3 ou plus	5 %	3 %	1 %
Études			
Type d'établissement			
% collège		100 %	
% université			100 %
% établissement	100 %		
Diplôme visé			
% certificat	22 %	19 %	1 %
% diplôme	74 %	80 %	2 %
% baccalauréat	4 %	1 %	92 %
% diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle			5 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	32 %	22 %	12 %
% 34 semaines	5 %	9 %	76 %
% plus de 34 semaines	63 %	69 %	12 %
Nombre moyen de semaines	34,8 (1 - 52)	35,3 (2 - 52)	32,5 (1 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	86 %	40 %	2 %
% 2 ans	8 %	48 %	9 %
% 3 ans	2 %	9 %	4 %
% 4 ans ou plus	4 %	3 %	85 %
Cheminement dans le programme			
% en 1 ^{re} année	94 %	71 %	32 %
% en 2 ^e année	4 %	25 %	25 %
% en 3 ^e année	1 %	4 %	20 %
% en 4 ^e année ou plus	1 %		23 %

suite

Profil : Type d'établissement d'enseignement (suite)

Caractéristiques financières	Établissement privé	Collège	Université
Dépenses évaluées	17 019 \$ (0 \$ - 69 682 \$)	13 000 \$ (0 \$ - 64 449)	12 945 \$ (0 \$ - 103 404 \$)
Ressources évaluées	\$2 357 (0 \$ - 37 624 \$)	2 107 \$ (0 \$ - 47 430 \$)	1 437 \$ (0 \$ - 57 888 \$)
Besoins évalués	13 081 \$ (-13 174 \$ - 54 884 \$)	9 122 \$ (-10 699 \$ - 44 892 \$)	9 777 \$ (-36 494 \$ - 61 386 \$)
Besoins non satisfaits par semaine d'études			
% aucun	43 %	57 %	71 %
% moins de 50 \$	12 %	11 %	15 %
% de 50 \$ à 100 \$	10 %	14 %	5 %
% plus de 100 \$	35 %	18 %	9 %
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits	116 \$ (0 \$ - 5 565 \$)	59 \$ (0 \$ - 1 082)	26 \$ (0 \$ - 1 464 \$)
Aide financière totale			
Aide financière totale	9 924 \$ (299 \$ - 33 805 \$)	7 559 \$ (70 \$ - 32 605 \$)	9 537 \$ (25 \$ - 40 565 \$)
% recevant prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	8 280 \$ (0 \$ - 22 825 \$)	6 936 \$ (70 \$ - 27 500 \$)	7 866 \$ (0 \$ - 27 500 \$)
% recevant la Subvention canadienne pour études	14 %	7 %	6 %
Subvention canadienne pour études moyenne par bénéficiaire	1 560 \$ (25 \$ - 4 020 \$)	1 514 \$ (190 \$ - 4 200 \$)	1 423 \$ (39 \$ - 5 940 \$)
Bourse pour la 1^{re} année de suivi			
% recevant une bourse (BOUR)	44 %	21 %	54 %
Montant total moyen de la BOUR par bénéficiaire	3 229 \$ (19 \$ - 10 980 \$)	2 478 \$ (23 \$ - 9 780 \$)	2 907 \$ (10 \$ - 11 310 \$)
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	10 %	5 %	20 %
<i>Réциpiendaires d'une BM :</i>			
<i>BM moyenne</i>	<i>3 446 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>	<i>2 684 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>	<i>2 676 \$ (2 000 \$ - 4 000 \$)</i>
<i>Prêt moyen, recevant une BM</i>	<i>11 126 \$ (4 400 \$ - 22 825 \$)</i>	<i>10 305 \$ (1 949 \$ - 22 825 \$)</i>	<i>10 004 \$ (0 \$ - 27 500 \$)</i>
<i>Prêt moyen, sans BM</i>	<i>14 572 \$ (6 722 \$ - 26 825 \$)</i>	<i>12 989 \$ (3 949 \$ - 26 825 \$)</i>	<i>12 679 \$ (2 500 \$ - 31 500 \$)</i>
% avec Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (BENB)	43 %	20 %	54 %
<i>Réциpiendaires d'une BENB :</i>			
<i>BENB moyenne</i>	<i>2 514 \$ (19 \$ - 6 980 \$)</i>	<i>1 907 \$ (13 \$ - 5 780 \$)</i>	<i>1 920 \$ (10 \$ - 7 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits – étudiant recevant une BENB</i>	<i>2 001 \$ (-7 675 \$ - 32 254 \$)</i>	<i>1 396 \$ (-5 810 \$ - 28 637 \$)</i>	<i>155 \$ (-18 330 \$ - 41 400 \$)</i>
<i>Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits, sans BENB</i>	<i>4 515 \$ (-6 434 \$ - 35 474 \$)</i>	<i>3 303 \$ (-4 837 \$ - 32 237 \$)</i>	<i>2 075 \$ (-14 798 \$ - 45 180 \$)</i>
Bourse avant la 1^{re} année de suivi			
BM moyenne par bénéficiaire	3 957 \$ (2 000 \$ - 12 000 \$)	3 479 \$ (2 000 \$ - 12 000 \$)	4 058 \$ (2 000 \$ - 16 000 \$)
BENB moyenne par bénéficiaire	2 311 \$ (18 \$ - 9 340 \$)	1 985 \$ (11 \$ - 8 487)	2 412 \$ (10 \$ - 11 661)
BOUR totale moyenne par bénéficiaire	3 346 \$ (26 \$ - 21 340 \$)	3 078 \$ (18 \$ - 18 896)	4 497 \$ (10 \$ - 26 622)
Dettes totales accumulées			
Dettes moyennes avant la remise	11 643 \$ (299 \$ - 67 375 \$)	12 086 \$ (187 \$ - 61 795 \$)	20 159 \$ (25 \$ - 74 015 \$)
Dettes moyennes après la remise	11 151 \$ (299 \$ - 60 375 \$)	11 777 \$ (187 \$ - 57 795 \$)	18 784 \$ (25 \$ - 74 015 \$)

Annexe C

Profil des cohortes et des groupes témoins du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé - étudiants de 1^{re} année

La présente annexe comporte les deux tableaux suivants :

- Profil des cohortes du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé
- Profil des groupes témoins postmillénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé

À moins d'indication contraire, chaque profil représente les étudiants de 1^{re} année de la période de suivi.

Profil des cohortes du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé

	Millénaire	Prémillénaire	Prémillénaire indexé
Nombre d'étudiants	1 540	437	720
Sexer			
Féminin	63 %	66 %	64 %
Masculin	37 %	33 %	36 %
Situation financière			
À la charge des parents	61 %	42 %	51 %
Autonomes	39 %	58 %	49 %
Situation familiale			
Célibataires	87 %	72 %	80 %
Chefs de famille monoparentale	7 %	14 %	10 %
Mariés	6 %	14 %	9 %
Personnes à charge			
Aucune	71 %	57 %	65 %
1 à 2	25 %	38 %	32 %
3 ou plus	4 %	4 %	3 %
Conditions de logement			
En logement autonome	81 %	80 %	84 %
Chez les parents	19 %	20 %	16 %
Emplacement de l'établissement			
Au Nouveau-Brunswick	68 %	62 %	63 %
À l'extérieur du Nouveau-Brunswick	32 %	38 %	37 %
Type d'établissement			
Établissement privé	5 %	3 %	2 %
Collège	22 %	18 %	16 %
Université	73 %	79 %	82 %
Diplôme visé par les étudiants de 1^{re} année			
Diplôme de 1 ^{er} , 2 ^e ou 3 ^e cycle	72 %	78 %	79 %
Diplôme	25 %	22 %	19 %
Certificats	3 %	1 %	2 %
Durée du programme des étudiants de 1^{re} année			
2 ans	28 %	16 %	15 %
3 ans	6 %	11 %	9 %
4 ans	60 %	67 %	70 %
5 ans	6 %	6 %	5 %
Durée du programme de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle visé par les étudiants de 1^{re} année			
2 ans	3 %	1 %	1 %
3 ans	2 %	3 %	3 %
4 ans	60 %	66 %	70 %
5 ans	6 %	6 %	5 %
Durée du programme menant à l'obtention d'un diplôme – étudiants de 1^{re} année			
2 ans	22 %	14 %	13 %
3 ans	2 %	8 %	6 %
4 ans	1 %	<1 %	<1 %
Durée du programme de certificat – étudiants de 1^{re} année			
2 ans	2 %	1 %	1 %
3 ans	1 %	<1 %	<1 %
Besoins totaux moyens (en dollars courants) chez les étudiants de 1^{re} année			
Min.	-5 127 \$	-2 512 \$	-2 512 \$
Max.	52 983 \$	23 547 \$	23 714 \$
Moyenne (en dollars indexés de 2000)	9 331 \$	7 975 \$	7 474 \$

Profil des cohortes du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé (suite)

	Millénaire	Prémillénaire	Prémillénaire indexé
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits chez les étudiants de 1^{re} année	115 \$	36 \$	27 \$
Min.	0 \$	0 \$	0 \$
Max.	1 858 \$	404 \$	404 \$
Répartition des besoins non satisfaits chez les étudiants de 1^{re} année			
Aucun	73 %	55 %	57 %
Moins de 50 \$	10 %	25 %	28 %
De 50 \$ à 100 \$	7 %	7 %	6 %
Plus de 100 \$	9 %	13 %	9 %
Étudiants de 1^{re} année bénéficiaires d'un...			
Prêt d'études canadien (PEC)	100 %	100 %	100 %
Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (PENB)	92 %	82 %	80 %
PEC moyen aux étudiants de 1^{re} année	4 904 \$	3 397 \$	3 370 \$
Min.	165 \$	310 \$	160 \$
Max.	11 044 \$	5 250 \$	5 250 \$
PENB moyen aux étudiants de 1^{re} année	3 284 \$	2 434 \$	2 404 \$
Min.	218 \$	70 \$	30 \$
Max.	7 370 \$	3 840 \$	3 840 \$
Dette moyenne, avant remise à la fin de la 1^{re} année d'études (en dollars courants)	8 226 \$	5 374 \$	5 300 \$
Min.	165 \$	310 \$	310 \$
Max.	18 414 \$	8 880 \$	8 880 \$
Moyenne en dollars indexés de 2000	8 226 \$	5 982 \$	5 900 \$
Dette moyenne, après remise à la fin de la 1^{re} année d'études	7 920 \$	5 374 \$	5 300 \$
Min.	165 \$	310 \$	310 \$
Max.	18 414 \$	8 880 \$	8 880 \$
Moyenne en dollars indexés de 2000	7 920 \$	5 982 \$	5 900 \$
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits (période de suivi)	37 \$	58 \$	41 \$
Min.	0 \$	0 \$	0 \$
Max.	79 \$	420 \$	420 \$
Répartition des besoins hebdomadaires non satisfaits (période de suivi)			
Aucun	68 %	14 %	23 %
Moins de 25 \$ par semaine	12 %	34 %	40 %
25 \$ et plus par semaine	21 %	51 %	37 %
Dette moyenne accumulée, avant remise (période de suivi)	31 572 \$	27 232 \$	26 647 \$
Min.	7 552 \$	6 860 \$	6 860 \$
Max.	64 625 \$	47 613 \$	47 613 \$
Moyenne en dollars indexés de 2004	31 572 \$	31 229 \$	30 558 \$
Dette moyenne accumulée, après remise (période de suivi)	27 295 \$	27 232 \$	26 647 \$
Min.	5 052 \$	6 860 \$	6 860 \$
Max.	54 728 \$	47 613 \$	47 613 \$
Moyenne en dollars indexés de 2004	27 295 \$	31 229 \$	30 558 \$
Dette accumulée (avant remise) par année complétée	8 795 \$	7 209 \$	6 975 \$
Min.	2 839 \$	3 217 \$	3 217 \$
Max.	16 363 \$	10 839 \$	10 839 \$

Profil des groupes témoins du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé

	Millénaire	Prémillénaire	Prémillénaire indexé
Nombre d'étudiants	2 053	3 348	3 039
Sexer			
Féminin	54 %	57 %	56 %
Masculin	46 %	43 %	44 %
Situation financière			
À la charge des parents	68 %	66 %	66 %
Autonomes	32 %	34 %	34 %
Situation familiale			
Célibataires	94 %	94 %	94 %
Chefs de famille monoparentale	2 %	3 %	3 %
Mariés	4 %	3 %	3 %
Personnes à charge			
Aucune	87 %	86 %	86 %
1 à 2	11 %	13 %	13 %
3 ou plus	2 %	1 %	1 %
Conditions de logement			
En logement autonome	70 %	82 %	81 %
Chez les parents	30 %	18 %	19 %
Emplacement de l'établissement			
Au Nouveau-Brunswick	82 %	79 %	81 %
À l'extérieur du Nouveau-Brunswick	18 %	21 %	19 %
Type d'établissement			
Établissement privé	2 %	1 %	1 %
Collège	42 %	31 %	32 %
Université	57 %	68 %	67 %
Diplôme visé par les étudiants de 1^{re} année			
Diplôme de 1 ^{er} , 2 ^e ou 3 ^e cycle	55 %	65 %	63 %
Diplôme	43 %	34 %	36 %
Certificats	3 %	1 %	1 %
Durée du programme des étudiants de 1^{re} année			
2 ans	41 %	27 %	28 %
3 ans	8 %	12 %	12 %
4 ans	46 %	57 %	56 %
5 ans	6 %	4 %	4 %
Durée du programme de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle visé par les étudiants de 1^{re} année			
2 ans	3 %	1 %	1 %
3 ans	2 %	3 %	4 %
4 ans	44 %	57 %	55 %
5 ans	6 %	4 %	4 %
Durée du programme menant à l'obtention d'un diplôme – étudiants de 1^{re} année			
2 ans	36 %	25 %	27 %
3 ans	5 %	8 %	8 %
4 ans	1 %	1 %	1 %
Durée du programme de certificat – étudiants de 1^{re} année			
2 ans	2 %	1 %	1 %
3 ans	1 %	1 %	1 %
Besoins totaux moyens (en dollars courants) chez les étudiants de 1^{re} année			
Min.	-6 522 \$	-7 595 \$	-7 595 \$
Max.	9 495 \$	9 490 \$	8 546 \$
Moyenne (en dollars indexés de 2000)	5 510 \$	5 688 \$	5 561 \$

Profil des groupes témoins du millénaire, prémillénaire et prémillénaire indexé (suite)

	Millénaire	Prémillénaire	Prémillénaire indexé
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits chez les étudiants de 1^{re} année	52 \$	11 \$	11 \$
Min.	0 \$	0 \$	0 \$
Max.	280 \$	299 \$	299 \$
Répartition des besoins non satisfaits chez les étudiants de 1^{re} année			
Aucun	81 %	71 %	72 %
Moins de 50 \$	9 %	22 %	20 %
De 50 \$ à 100 \$	8 %	5 %	5 %
Plus de 100 \$	2 %	3 %	3 %
Étudiants de 1^{re} année bénéficiaires d'un...			
Prêt d'études canadien (PEC)	100 %	100 %	100 %
Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (PENB)	79 %	64 %	62 %
PEC moyen aux étudiants de 1^{re} année	3 830 \$	3 308 \$	3 301 \$
Min.	151 \$	100 \$	100 \$
Max.	8 250 \$	7 300 \$	7 300 \$
PENB moyen aux étudiants de 1^{re} année	2 500 \$	2 162 \$	2 128 \$
Min.	110 \$	20 \$	20 \$
Max.	4 510 \$	4 000 \$	3 520 \$
Dettes moyennes, avant remise à la fin de la 1^{re} année d'études (en dollars courants)	5 795 \$	4 681 \$	4 619 \$
Min.	165 \$	100 \$	100 \$
Max.	11 777 \$	9 250 \$	8 140 \$
Moyenne en dollars indexés de 2000	5 795 \$	5 211 \$	5 142 \$
Dettes moyennes, après remise à la fin de la 1^{re} année d'études	5 795 \$	4 681 \$	4 619 \$
Min.	165 \$	100 \$	100 \$
Max.	11 777 \$	9 250 \$	8 140 \$
Moyenne en dollars indexés de 2000	5 795 \$	5 211 \$	5 142 \$
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits (période de suivi)	13 \$	12 \$	11 \$
Min.	0 \$	0 \$	0 \$
Max.	280 \$	299 \$	299 \$
Répartition des besoins hebdomadaires non satisfaits (période de suivi)			
Aucun	72 %	63 %	66 %
Moins de 25 \$ par semaine	13 %	23 %	20 %
25 \$ et plus par semaine	16 %	14 %	14 %
Dettes moyennes accumulées, avant remise (période de suivi)	13 801 \$	13 753 \$	12 666 \$
Min.	165 \$	150 \$	150 \$
Max.	48 025 \$	40 080 \$	40 080 \$
Moyenne en dollars indexés de 2004	13 801 \$	15 772 \$	14 525 \$
Dettes moyennes accumulées, après remise (période de suivi)	13 801 \$	13 753 \$	12 666 \$
Min.	165 \$	150 \$	150 \$
Max.	48 025 \$	40 080 \$	40 080 \$
Moyenne en dollars indexés de 2004	13 801 \$	15 772 \$	14 525 \$
Dettes accumulées (avant remise) par année complétée	5 764 \$	5 017 \$	4 859 \$
Min.	165 \$	150 \$	150 \$
Max.	11 777 \$	8 763 \$	8 282 \$